

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Rapport annuel de développement durable

2023-2024

Ma Région | avancer, partager



MOT DE LA PRESIDENTE	8
PREAMBULE	9
PARTIE I	
LE CADRE DE L'INTERVENTION REGIONALE	11
A. UNE REGION CHEFFE DE FILE ENGAGEE	12
<i>I. Des stratégies qui encadrent l'intervention de la Région</i>	12
Les Fonds Européens.....	12
Les Contrats de Plan.....	15
Les schémas et feuilles de route régionales (SRADDET, SRDEII, CPRDFOP, etc.).....	16
<i>II. Des démarches coopératives pour embarquer le plus grand nombre</i>	17
Le Groupement Régional des Experts de la Biodiversité et de l'Environnement (GREBE)	17
La Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité (CCCB)	17
La COP régionale de la Planification écologique	18
Le Groupe Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique (GRACC)	19
Le Réseau des POTES.....	20
<i>III. Le CESER, la société civile organisée aux côtés de la Région</i>	20
B. PILOTAGE ET EVALUATION POUR UNE AMELIORATION CONTINUE	21
<i>I. Pilotage et contrôle de gestion</i>	21
Contrôle de gestion	22
Pilotage de l'activité.....	22
Pilotage et fiche d'impact	22
<i>II. Evaluation</i>	22
<i>III. Notation extra financière</i>	23
<i>IV. PPI & Budget vert</i>	23
Souscription d'emprunts finançant des projets d'investissement durables	24
PARTIE 2	
UNE REGION QUI AGIT	25
#1 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE	26
<i>I. Développer l'efficacité énergétique du bâti et la production d'énergie renouvelable</i>	26
Poursuite de la déclinaison du scénario « Vers une Région à Energie Positive et Bas Carbone en 2050 »	26
Mise en œuvre de l'éco-conditionnalité Energie-Bâtiment	26
Efficacité énergétique du bâtiment via le programme Effilogis.....	27
Intégration de la performance énergétique dans les programmes des opérations de travaux	28
Développement des énergies renouvelables sur le territoire régional	28
<i>II. Encourager la décarbonation des transports</i>	29
Verdissement du matériel roulant du réseau régional	29
Modernisation des infrastructures fluviales et multimodales	30

<i>III. Soutenir les territoires de BFC dans leurs transitions</i>	30
Accompagnement des porteurs de projets à la prise en compte des enjeux des transitions	30
Mise en œuvre des contrats « Territoires en action » sur le volet « adaptation au changement climatique »	32
La trajectoire du ZAN et sa territorialisation.....	33
Accompagnement des territoires vers une mobilité plus durable.....	33
Structuration d’une démarche de territoire intelligent et durable	33
Mise en œuvre du projet Data BFC TID.....	34
Déploiement de l’outil Seroi+	34
#2 PRESERVER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES	35
<i>I. Préserver et restaurer la biodiversité</i>	35
Gestion des sites Natura 2000	36
Poursuite du programme de protection de la biodiversité.....	36
Pilotage de la politique déchets et économie circulaire	37
Actions de préservation des milieux aquatiques	39
Education à l’environnement.....	39
<i>II. Encourager un tourisme durable</i>	40
Aménagement des véloroutes et voies vertes et des grandes itinérances	41
Accompagnement de la transition touristique durable des territoires de montagne	41
Développement de la filière fluviale et gestion de la ressource en eau	42
#3 FAVORISER L’EPANOUISSEMENT DE TOUS LES CITOYENS	43
<i>I. Agir pour la jeunesse, son éducation et sa mobilité</i>	43
Poursuite du dialogue structuré avec la jeunesse	43
Utilisation du numérique dans le système éducatif.....	44
Transformation de l’offre de formation professionnelle en lycée par le biais des colorations	44
Soutien aux activités extrascolaires et à la mobilité des jeunes dans le territoire régional	45
Enseignement supérieur et mobilité internationale des jeunes	45
<i>II. Accompagner l’orientation et soutenir la formation</i>	46
Accompagnement des publics dans leur orientation professionnelle	47
Développement et sécurisation des parcours	48
Soutien à l’apprentissage	50
Réaffirmation des aides régionales aux stagiaires de la formation professionnelle.....	50
Engagement pour les formations Sanitaires et sociales	51
#4 RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS	52
<i>I. Mener des politiques de cohésion territoriale</i>	52
Renouvellement du Fonds d’aide aux projets dans les quartiers « politique de la ville »	52
Accompagnement des acteurs ruraux pour promouvoir une ruralité dynamique et positive	53
Soutien à la ruralité par le programme européen LEADER	53
Publication d’études pour une meilleure connaissance des territoires.....	54

Soutien à la politique de santé régionale	54
<i>II. Agir en faveur d'une mobilité pour tous.....</i>	<i>55</i>
Coopération entre les acteurs de la mobilité et communication autour des mobilités	55
Développement de l'usage des transports en commun par une tarification incitative.....	55
Enrichissement du dispositif billettique régional existant	56
Accessibilité et attractivité des gares et points d'arrêts routiers	57
Remplacement du matériel roulant ferroviaire	57
<i>III. Accompagner la transformation numérique du territoire.....</i>	<i>57</i>
Soutien aux usages innovants du numérique	58
<i>IV. Encourager la solidarité et l'égalité.....</i>	<i>59</i>
Coopération et solidarité internationale	59
Engagement pour le printemps de l'égalité.....	61
#5 SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	62
<i>I. Utiliser la formation, la recherche et l'innovation comme vecteurs de transition.....</i>	<i>62</i>
Promotion des enjeux de transition dans les achats de formation	62
Déploiement de « plateformes métiers BTP »	63
Soutien à la recherche et l'innovation	63
Déploiement d'appels à projets de recherche, expérimentation et diffusion pour les filières agricoles	64
<i>II. Encourager la transition du monde économique.....</i>	<i>65</i>
Intégration des enjeux de RSE pour les entreprises de la région.....	65
Réseau de la Transition écologique et économique (RT2E BFC).....	65
Décarbonation des industries	67
Coopération pour des modes de développement plus résilients et durables	68
Intégration de l'enjeu du foncier économique	69
<i>III. Accompagner des filières dans leur transition.....</i>	<i>70</i>
Déploiement de la filière hydrogène en BFC	70
Décarbonation de la filière automobile - DECARB'FIL AUTO - ELECTRIFIED PVF	71
Nouveau pôle de compétitivité INFRA 2050	72
Engagement de la filière du Tourisme	72
Accompagnement de la profession agricole	73
Soutien à l'agriculture biologique	76
Déploiement du Programme Régional pour une Alimentation de Proximité (PRAP)	76
Soutien à la filière forêt-bois	77

PARTIE 3

UNE INSTITUTION ENGAGEE	80
LES ACTIONS SUR LE PATRIMOINE DE LA REGION POUR LIMITER SON IMPACT	81
<i>I. Rénovation énergétique et production d'énergie pour le patrimoine immobilier des lycées et du siège</i>	<i>81</i>
Déploiement des énergies renouvelables dans les lycées	82

Production d'électricité par panneaux photovoltaïques sur les bâtiments des services administratifs.	83
Intégration de la performance énergétique dans les programmes des opérations de travaux	84
Lycées : optimisation de la conduite et la maintenance des installations climatiques par une gestion rationnelle de l'exploitation-maintenance (GEREMY)	85
Expérimentation de suivi de la consommation d'eau des lycées	85
Châteauneuf : métamorphose de son accueil et rénovations historiques	86
<i>II. Application du principe de sobriété pour les usages et équipements numériques des lycées et du siège</i>	<i>86</i>
Stratégie numérique responsable.....	86
Dématérialisation des téléphones fixes des agents du siège.....	87
Mise en œuvre d'une solution centrale d'impression	87
Acquisition et installation des équipements informatiques	87
Traitement des DEEE et marchés de reconditionnement.....	88
UN FONCTIONNEMENT EN ACCORD AVEC LES ENJEUX SUR LES PLANS HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX.....	89
<i>I. Des évolutions dans le fonctionnement de l'institution pour réduire son impact.....</i>	<i>89</i>
Expérimentation, validation et déploiement du plan de sobriété énergétique	89
Poursuite du télétravail.....	89
Aides en faveur des mobilités durables	90
Multiplication des réunions des commissions thématiques en visioconférence.....	90
Modernisation et dématérialisation des processus RH	91
Recyclage du papier issus des archives.....	91
Poursuite du programme Ecolycées	91
Mise en place de la bourse d'échange des équipements à destination des EPLE	92
<i>II. La formation comme outils de développement personnel et d'information des agent-es.....</i>	<i>92</i>
Sensibilisation des managers et formation d'un groupe d'agents sur le changement climatique	93
Semaine européenne du Développement Durable	93
<i>III. Gestion des ressources humaines : agir pour le bien-être des agent-es.....</i>	<i>94</i>
Dialogue social	95
Suivi des conditions de santé et de sécurité du personnel	95
Maintien des mesures d'action sociale de la Région pour ses agents	95
Fidélisation des agent-es et attractivité de la Région comme employeur	96
<i>IV. Egalité & solidarité.....</i>	<i>96</i>
Suivi de l'égalité entre femmes et les hommes au sein de la Région	97
Fresque du sexisme.....	97
Formation à la lutte contre les discriminations dans les recrutements.....	98
Lutte contre les discriminations en matière de handicap.....	99
Participation raid Handi-Forts.....	99
Diffusion du « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC)	99
Engagement pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap	100

LES ACTIONS DE LA REGION PERMETTENT D'EMBARQUER D'AUTRES ACTEURS.....	101
<i>I. Le SPASER, cadre de la commande publique pour la Région.....</i>	<i>101</i>
<i>II. Expérimentation de relocalisation des achats de denrées alimentaires pour des lycées.....</i>	<i>101</i>
<i>III. Clauses et conditions spécifiques pour la construction des bâtiments de la Région.....</i>	<i>102</i>
Utilisation de matériaux biosourcés dans les programmes de construction.....	102
Traitement des déchets de chantier	103
Ajout de clauses d'insertion dans les opérations de travaux via des facilitateurs.....	104
LISTE DES SIGLES.....	106
ANNEXE : LES 17 ODD A L'HORIZON 2030	109

Mot de la Présidente

Les impacts du dérèglement climatique sont entrés dans le quotidien de nos concitoyens : sécheresse, vagues de chaleurs, événements météorologiques intenses, inondations, pour ne citer que les plus visibles. Face à cette situation, la prise de conscience collective est réelle, les efforts à fournir restent importants au regard des enjeux humains et environnementaux et d'un contexte de crises généralisées.

La Région met en œuvre tous ses moyens d'actions pour participer à l'émergence d'une société plus sobre, plus humaine et plus protectrice. L'attribution de subventions, l'appui à l'ingénierie, l'animation et la mise en réseau comptent parmi les moyens pertinents et attendus pour mettre en œuvre concrètement les politiques de transitions et de solidarité qui sont au cœur du projet régional.

Le rapport de développement durable 2023-2024 témoigne de cette ambition, mise en œuvre par les élus de l'assemblée régionale et des équipes engagées, pour l'avenir des habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Comme chaque année, vous constaterez à la lecture de ce riche document, qu'outre une volonté d'exemplarité pour son fonctionnement interne (à lire en particulier dans la gestion exemplaire de son patrimoine), la Région a en effet poursuivi ses efforts pour répondre aux objectifs de développement durable et inscrit son action dans une logique de transformation globale de nos modèles de production et de consommation vers plus de solidarités, de robustesse et d'adaptation au changement climatique. C'est en particulier en raison de cette volonté transformatrice et de rupture que la Région s'est impliquée dans la COP de la Planification écologique aux côtés de l'Etat. La feuille de route collective qui sera établie fin 2024 à la suite de cette première année de la COP et de la Convention citoyenne encouragera sans nul doute la Région à renouveler et accélérer ses efforts sur certains sujets afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2030, à savoir une réduction de 55 % des émissions de GES par rapport à 1990. Il en va de même avec l'établissement d'un budget vert qui permettra à la fois de mieux lire et de renforcer l'engagement budgétaire consacré à la lutte contre le changement climatique et en faveur des solidarités.

Bonne lecture à vous toutes et tous !

*Une synthèse de ce rapport annuel de développement durable 2023-2024
est disponible sur le site internet de la Région.*

Préambule

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030 « Agenda 2030 ». C'est un plan d'action qui vise une transformation de notre monde en renforçant la paix, en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable. L'Agenda 2030 est dit « universel », c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. Avec ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles (ou sous-objectifs), il dessine une feuille de route et couvrant pratiquement toutes les questions de société.

Le « Sommet de l'avenir » organisé par l'assemblée générale des Nations Unies les 22 et 23 septembre 2024 rappelle, s'il en était besoin, la nécessité d'évoluer vers des modèles de société plus justes, plus durables et plus résilients. Les crises interconnectées que nous traversons depuis plusieurs années, qu'elles soient géopolitiques, sanitaires ou sociales, ont freiné le progrès vers l'atteinte des ODD, voire ont entraîné des régressions sur certains volets. Et ce sont une fois encore les populations les plus vulnérables qui sont les plus touchées.

De plus, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques intenses illustre de manière dramatique l'urgence climatique et environnementale à laquelle nous faisons face. L'augmentation de la température moyenne sur la planète de +1,2°C aujourd'hui nous rapproche dangereusement du seuil visé par l'Accord de Paris alors que les émissions de combustibles fossiles ont atteint un niveau record en 2023 selon l'Agence internationale de l'énergie.

Les trois piliers du projet de mandat 2021-2028 répondent globalement au cadre international de l'agenda 2030 de l'ONU et font naturellement écho à ceux du développement durable qui constituent le fil directeur de l'avenir souhaité pour la région. Ainsi, les objectifs de mise en œuvre du plan de mandat sont regroupés en 3 grands axes : économie, emploi, formation ; transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique ; fraternité et vivre ensemble.

Le rapport de développement durable (RDD) de la Région Bourgogne-Franche-Comté fait état des réalisations concrètes mises en œuvre au titre du projet de mandat sur la période mi 2023 mi 2024. Il se veut non exhaustif mais illustratif du panel de politiques publiques et actions durables menées par l'institution.

La présentation de ces réalisations est basée sur le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable, et sur la version actualisée du guide méthodologique pour l'élaboration des rapports développement durable publié par le CGDD en avril 2016.

La première partie du rapport rend compte de **l'approche conduite au titre des cinq éléments déterminants de la méthode de développement durable**, à savoir : la transversalité des approches, la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, l'évaluation partagée et la stratégie d'amélioration continue.

La seconde partie du rapport s'attèle à présenter des **actions de politiques publiques** de la Région au titre des cinq finalités du développement durable (*cf. détail page suivante*) que sont :

- La lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Pour finir, **la troisième partie** du rapport donne à voir les **actions portées en interne à la collectivité** qui, par ses choix d'investissement et de fonctionnement, progresse d'année en année sur les sujets de développement durable. Ainsi, sont présentés des actions et initiatives qui visent la commande publique, le patrimoine immobilier de la Région, les équipements numériques, les déplacements, la formation, ou encore les enjeux sociaux en faveur des agent·es.

Guide de lecture du RDD :

⇒ En encadré noir ce sont des exemples d'actions menées ou financées par la Région

⇒ Sur un fond bleu/jaune/violet ce sont les chiffres clés

⇒ En encadré bleu/jaune/violet ce sont les perspectives pour les mois/années à venir

Rappel des cinq finalités du développement durable :

Finalité #1 : Lutter contre le changement climatique

Concrètement, cela peut se traduire par l'élaboration de document stratégique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, d'actions visant la réduction des émissions de GES, la promotion des énergies renouvelables, la promotion du transport collectif, la mise en place d'infrastructures pour les mobilités actives, une meilleure maîtrise des consommations d'énergie, la gestion concertée des bâtiments publics, la rénovation ou la réhabilitation urbaine.

Finalité #2 : Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

Cela peut par exemple passer par une gestion écologiquement rationnelle des déchets, la mise en place de méthodes agronomiques et de production durables, une lutte contre la pollution des milieux (eau, air, sols), l'aménagement du territoire en favorisant des corridors écologiques (trame verte et bleue), la sensibilisation des habitants au respect des espaces naturels ordinaires et remarquables...

Finalité #3 : Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

Cette finalité se traduit tout d'abord par la satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain. Mais cela passe aussi par l'éducation et la formation tout au long de la vie, la lutte contre la pauvreté et contre toute forme d'exclusion, la parité et l'égalité professionnelle, l'accès à une production culturelle et à des pratiques sportives de qualité et adaptée à tous les publics, etc.

Finalité #4 : Assurer une cohésion sociale et une solidarité entre les territoires et les générations

Les déclinaisons de cette finalité dans les politiques publiques peuvent être l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi pour tous, la réduction des inégalités d'accès aux soins de santé, le logement et la politique foncière, l'urbanisme et le cadre de vie, la rénovation urbaine et la revitalisation rurale, la solidarité intercommunale, la coopération décentralisée, etc.

Finalité #5 : Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et des consommations responsables

Cela peut se traduire par des actions favorisant le recours à l'emploi local, la promotion des systèmes productifs locaux et l'écologie industrielle, la diversification des producteurs et des activités, la réduction des déchets à la source, le recours aux écolabels et à la certification environnementale, le développement de la RSE des entreprises, les politiques d'achats responsables...

Les 17 ODD sont succinctement décrits en annexe, pour plus d'information sur les ODD et leurs 169 cibles, consultez les sites suivants :

- Site du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : <https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals>
- Site Agenda 2030 en France : <https://www.agenda-2030.fr/>

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



**PARTIE I
LE CADRE DE
L'INTERVENTION
REGIONALE**

A. Une Région cheffe de file engagée

La Région est **cheffe de file dans de multiples domaines et assure le pilotage de ses politiques** (aménagement et développement durable du territoire ; protection de la biodiversité ; climat, qualité de l'air et énergie ; développement économique ; soutien de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises ; organisation de l'intermodalité et complémentarité des modes de transports ; soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche).

Cela se traduit tout d'abord par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de nombreux documents structurants, schémas, feuilles de route, mais aussi par la signature de partenariats ou encore en assurant le rôle d'autorité de gestion des Fonds européens.

La Région joue également un rôle important, ensemblier et moteur, autour des enjeux de transition écologique. Elle est ainsi impliquée (à différents niveaux) dans l'organisation de différentes démarches transversales de coopération (Convention citoyenne, GIEC régional, COP régionale...).

I. Des stratégies qui encadrent l'intervention de la Région

Les Fonds Européens

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », a confié aux Régions le rôle d'autorité de gestion des fonds européens. Elles sont donc responsables de la bonne gestion des fonds qui leur sont confiés vis-à-vis de la Commission Européenne.

Les programmes gérés par la région pour la période 2014/2020 :

- le Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura ;
- le Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE Bourgogne ;
- le Programme de Développement Rural FEADER Franche-Comté 2014-2022 ;
- le Programme de Développement Rural FEADER Bourgogne 2014-2022 ;
- le Programme de Coopération (PC) Interreg V France Suisse.

Les programmes gérés par la région pour la période 2021/2027 :

- le Programme régional FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura ;
- le Programme de Coopération (PC) Interreg VI France-Suisse ;
- la déclinaison régionale du Plan Stratégique National de la Politique Agricole Commune 2023-2027 (FEADER).

Pour les fonds européens, 2023-2024 est une période charnière pour l'autorité de gestion puisqu'il s'agit de la clôture des programmes 2014/2020 et du démarrage de la dynamique de programmation des programmes 2021/2027.

PROGRAMMES EUROPEENS 2014-2020 :

La Stratégie UE 2020 pour « une croissance intelligente, durable et inclusive » déclinée dans les règlements européens pose trois principes dits « horizontaux » qui doivent être pris en compte dans tous les projets soutenus par les fonds européens ; égalité femmes-hommes, égalité des chances et non-discrimination et développement durable. Les axes des programmes 2014/2020 s'articulent donc autour de ces enjeux.

Il est à noter que des évaluations stratégiques environnementales ont été menées lors de la phase de rédaction de ces programmes (et avant leur validation par la Commission européenne) afin d'évaluer les impacts des actions soutenues sur l'environnement et de proposer des mesures visant à les améliorer.

Les programmations 2014/2020 contribuent dans leur intégralité aux 5 finalités du développement durable :

- Les axes 1 et 11 du PO Franche-Comté et Massif du Jura, les axes 1 et 10 du PO Bourgogne et l'axe 1 du PC Interreg France-Suisse participent à un développement économique efficace puisqu'ils visent à la fois le renforcement de la recherche et de l'innovation ainsi que la compétitivité des entreprises régionales notamment dans les domaines de la spécialisation intelligente. Ces axes visent ainsi à assoir de façon durable l'activité économique au sein du territoire régional et de l'accompagner face aux mutations socio-économiques.

- Les axes 2 des 2 PO visent au travers le développement des usages numériques des entreprises et des citoyens une meilleure cohésion sociale et territoriale et la réduction des inégalités.
- Les axes 3 des 2 PO sont dédiés au développement durable via notamment le soutien aux projets de développement des énergies renouvelables, la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et du développement de la mobilité durable.
- L'axe 4 du PO Bourgogne est dédié à la biodiversité et à la préservation et la restauration des réservoirs et corridors. L'axe 2 du PC Interreg France-Suisse vise la valorisation du patrimoine naturel.
- Les axes 5 des 2 PO dédiés au développement territorial des zones urbaines visent à améliorer la qualité de l'environnement et du cadre de vie des espaces dégradés et des quartiers.
- L'axe 6 du PO Franche-Comté et Massif du Jura dédié au développement du Massif du Jura vise un développement équilibré des activités et services touristiques sur le Massif du Jura.
- Enfin, sur les 2 PO les axes dédiés à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (axes 4 et 10 sur le PO Franche-Comté et Massif du Jura et axes 6, 9 et 11 sur le PO Bourgogne) visent l'amélioration des savoirs socles ainsi que la formation qualifiante des demandeurs d'emploi en lien avec les besoins directs des acteurs économiques afin de leur permettre une meilleure employabilité sur le marché du travail. L'axe 4 du PC Interreg France-Suisse vise le soutien aux projets en faveur de l'emploi et de la mobilité de la main d'œuvre.

Depuis 2014, ces programmes ont permis la rénovation de près de 8600 logements permettant une amélioration de leur classement énergétique et une cinquantaine d'aménagements en faveur de la multimodalité ont été développés. Plus d'une centaine de projets en faveur des énergies renouvelables, 158 projets ayant pour objet la préservation ou la restauration des réservoirs et corridors ont ainsi été soutenus et près d'une quarantaine de plans et de mesures de gestions ont ainsi pu être initiés.

Par ailleurs, sur la période de programmation, près de 300 PME ont ainsi été soutenues directement pour l'acquisition d'équipement en vue de renforcer leur compétitivité sur les marchés, 150 projets en matière de recherche et d'innovation ont été soutenus, près de 130 emplois ont été créés. Près de 3500 entreprises ont été soutenues dans leur phase de création. Enfin, depuis 2014, plus de 30 000 personnes ont ainsi pu accéder à une formation pré-qualifiante ou qualifiante grâce au soutien du FSE.

Les Programmes de Développement Rural (PDR) s'articulent autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante en terme financier en Bourgogne-Franche-Comté est la priorité 4 « Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes ». Elle vise à la fois à préserver l'environnement et à répondre aux difficultés socio-économiques des exploitations agricoles.

Pour assurer la compétitivité des exploitations agricoles, tout en préservant les ressources et les milieux sur lesquels s'appuie l'activité agricole, les exploitations doivent adopter des pratiques agroécologiques qui renforceront leur durabilité à long terme.

Les paiements pour les dispositifs les plus importants des PDR 2014/2022 contribuant au développement durable s'élèvent à :

- 732 M€ pour les Indemnités compensatoires de handicaps naturels ;
- 118 M€ pour les Mesures agroenvironnementales et climatiques ;
- 93 M€ pour les mesures de conversion et de maintien en agriculture biologique ;
- 15 M€ pour Natura 2000.
- 1 M€ pour les Investissements non-productifs en faveur de l'environnement.

Depuis le début de la programmation, près d'1,7M d'hectares ont été engagés dans une mesure agroenvironnementale et climatique au titre de la programmation 2014-2022 en Bourgogne-Franche-Comté et près de 900 000 hectares ont été engagés dans les mesures de conversion et de maintien en agriculture biologique au titre de la programmation 2014-2022.

L'année 2023-2024 constitue, pour la programmation 2014-2022, la période de clôture des programmes FEDER. Concernant le FEADER, 2023 est une année charnière avec le transfert de compétence de gestion des dossiers entre l'Etat et la Région.

Les programmations FEDER 2014/2020 sont clôturées en 2024.

Les années 2024 et 2025 seront consacrées aux paiements des aides FEADER 2014/2022.

PROGRAMMES EUROPEENS 2021-2027 :

La Stratégie UE 2020 pour « une croissance intelligente, durable et inclusive » déclinée dans les règlements européens pose trois principes dits « horizontaux » qui doivent être pris en compte dans tous les projets soutenus par les fonds européens ; égalité femmes-hommes, égalité des chances et non-discrimination et développement durable. Les priorités des programmes 2021/2027 s'articulent donc autour de ces enjeux.

Il est à noter que des évaluations stratégiques environnementales ont été menées lors de la phase de rédaction de ces programmes (et avant leur validation par la Commission européenne) afin d'évaluer les impacts actions soutenues sur l'environnement et de proposer des mesures visant à les améliorer.

Par ailleurs, en application du principe "Do no significant harm" (DNSH), tel que défini dans le Règlement de la taxonomie, les programmes 2021/2027 ont fait l'objet d'une analyse au regard de leurs impacts sur les objectifs environnementaux suivants : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A ce titre et afin de limiter les potentiels risques identifiés pour certaines mesures, il est demandé aux porteurs de projets, dès le dépôt de la demande d'aide, une note détaillée justifiant de la prise en compte de l'environnement au sein du projet.

Comme pour 2014/2020, les programmes 2021/2027 contribuent dans leur intégralité aux 5 finalités du développement durable.

- La priorité 1 du Programme régional et la priorité 2 du PC Interreg France-Suisse VI participent à un développement économique efficace puisqu'ils visent à la fois le renforcement de la recherche et de l'innovation ainsi que la compétitivité des entreprises régionales notamment dans les domaines de la spécialisation intelligente. Ces axes visent ainsi à assoir de façon durable l'activité économique au sein du territoire et de l'accompagner face aux mutations socio-économiques. En 2024, les projets programmés ont déjà permis le soutien à 12 entreprises et 18 emplois ont été créés.
- Le développement des usages du numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics est soutenus via les priorités 2 des programmes. Par ailleurs, la priorité V du programme de coopération vise la réduction des obstacles à la frontière franco-suisse via une meilleure efficacité de l'administration publique.
- Les priorités 3, 5 et 6 du programme régional visent un développement durable du territoire via le soutien aux projets d'efficacité énergétique, le soutien pour le développement des énergies renouvelables (le premier projet programmé sur le programme est d'ailleurs la création d'une unité de méthanisation), la préservation de la biodiversité, le développement des villes et villages intelligents, le développement d'une mobilité durable, le développement d'infrastructures vertes, le renouvellement urbain ainsi que la valorisation des sites touristiques et culturels. Les priorités 3 et 4 du PC Interreg France-Suisse visent respectivement le développement de la mobilité durable et la valorisation des sites touristiques et culturels.
- Enfin, la priorité 4 du programme régional est dédié à l'orientation et à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et vise ainsi l'adaptation de l'offre de formation via l'apprentissage et l'orientation afin de mieux anticiper les enjeux du marché de l'emploi et améliorer la capacité des demandeurs d'emploi à s'y insérer durablement, l'inclusion socio-professionnelle des personnes les plus fragiles, vulnérables, éloignées de la formation et de l'emploi (handicap, santé, habitat, mobilité...) ainsi que la lutte contre l'exclusion numérique et l'illectronisme. En 2024, les projets soutenus ont déjà permis à près de 1000 personnes de bénéficier d'actions d'information en matière d'orientation et à plus de 500 demandeurs d'emplois d'accéder à une formation pré-qualifiante ou qualifiante.

Pour la période de programmation FEADER (2023-2027), la Région Bourgogne-Franche-Comté a en responsabilité la gestion des mesures dites « non-surfaciques » du Plan Stratégique National (PSN). Ainsi, ce seront 254 M€ de FEADER qui viennent soutenir le développement des zones rurales en Bourgogne-Franche-Comté. Plus particulièrement, certaines mesures permettent d'accentuer les efforts en matière de développement durable. Notamment via les dispositifs suivants :

- Natura 2000 : ce dispositif vise à poursuivre l'accompagnement des sites Natura 2000 de Bourgogne-Franche-Comté. Ce dispositif est doté de 21,520 M€ pour la période 2023-2027.

- Mesure Agro-Environnementale et Climatique « Contrat de transition des pratiques » : ce dispositif est une des nouveautés de la programmation FEADER 2023-2027. Il vise à apporter accompagnement et conseil aux exploitants agricoles souhaitant s'engager dans la transition de leur exploitation vers des pratiques plus vertueuses en matière de protection de l'environnement. Pour la période 2023-2027, ce dispositif est doté de 9,581 M€.
- Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales : ce dispositif a pour objectif d'encourager les investissements dans des matériels permettant une gestion efficiente des ressources indispensables à l'agriculture (eau, sol, air), avec une meilleure maîtrise de l'impact environnemental des pratiques. Pour la période 2023-2027, ce dispositif est doté de 9,256 M€.
- Protection des cours d'eau et des sols : cette mesure vise à soutenir les investissements non-productifs de préservation des berges et de lutte contre le ruissèlement. La mise en place de ces opérations permet de stabiliser les sols et les berges pour retrouver une qualité de l'eau et des milieux favorables aux usages. Cette mesure est dotée de 2,211 M€ pour la période de programmation 2023-2027.

Depuis 2023, 110 projets ont été soutenus soit plus de 132 M€ de fonds UE pour un montant de dépenses total sur le territoire de 207 M€ via les programmes régionaux FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura.

Le programme de coopération Interreg France-Suisse a, lui, permis de soutenir 12 projets à hauteur de près de 7 M€ de fonds UE pour un montant de dépenses total sur le territoire de 9 M€.

Pour le FEADER, l'année 2023 a été la première année de mise en œuvre du PSN régionalisé en Bourgogne-Franche-Comté. A ce titre, ce sont 9 appels à projets qui ont été lancés.

Pour la suite, les projets programmés prévoient :

- Le soutien à près de 1 300 entreprises ainsi que la création de près de 130 emplois ;
- Dans le domaine du numérique, les services et applications développées devront permettre une utilisation à près de 400 000 usagers ;
- La rénovation énergétique de plus de 250 logements et 4 500 m² de bâtiments publics. Le développement d'une dizaine de plans d'actions en faveur de la préservation des espèces et des milieux sur une superficie d'environ 200 hectares. Le développement de services de mobilités durable pour près de 35 000 usagers ;
- L'organisation de 750 actions d'information en matière d'orientation pour près de 10 000 personnes et la mise en place de formation pré-qualifiante et qualifiante pour 6 500 demandeurs d'emploi.

Les Contrats de Plan

CONTRATS DE PLAN INTERREGIONAUX ETAT-REGION (CPIER)

Les Contrats de plans interrégionaux (CPIER) sont des outils de déclinaison opérationnelle des stratégies interrégionales édifiées aux échelles macro territoriales des espaces de montagnes et des grands fleuves de France. Politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires, les CPIER sont centrés sur la problématique du virage écologique et climatique et donc sur la résilience des territoires, des activités et des milieux.

Construits de manière consensuelle autour d'accords politiques interrégionaux et multi partenariaux, ils permettent aux signataires d'être acteurs de dynamiques collectives et de solidarités sur des enjeux dépassant leurs frontières administratives respectives.

Ils portent ainsi une approche différenciée des politiques publiques tenant compte de la spécificité des enjeux de ces territoires et ont vocation à susciter l'innovation, l'expérimentation et à créer les conditions de mobilisation des acteurs privés et publics.

La Région Bourgogne-Franche-Comté est signataire de 3 CPIER de Massif sur le Jura, les Vosges et le Massif central et signataire de deux CPIER fleuve sur la Loire, le Rhône (Saône). Elle est contractuellement engagée sur une maquette de participation financière à hauteur de 45 millions d'euros dont l'effet levier est, au regard des évaluations 2014-2020, estimé pour le territoire régional à 150 millions d'euros.

Sur ces 5 CPIER, les thématiques environnementales (biodiversité, continuités écologiques des grands migrants, gestion quantitative et qualitative de l'eau...), sociétales (mobilité, émissions de CO₂, inondations, démographie et attractivité, maîtrise foncière...), économiques (tourisme durable, artisanat et commerce de proximité, agroforesterie...) constituent l'essentiel des objectifs d'intervention interrégionaux dont la maquette globale 2021-2027 s'établit à 1,350 milliard d'euros.

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (CPER)

Signé le 23 février 2022, le CPER 2021-2027 s'inscrit dans l'esprit d'un dialogue constructif sur des priorités partagées Etat-Région et resserré autour de thèmes et enjeux sur lesquels l'action coordonnée de l'Etat et de la Région est nécessaire.

Il traduit les ambitions exprimées au travers des orientations stratégiques des SRADDET, SRDEII, SCORAN, ... au service de trois grands objectifs stratégiques : « Promouvoir les innovations et conditions nécessaires à la réindustrialisation », « Lutter contre la désertification rurale et les fractures territoriales », « Contribuer à l'objectif planétaire de la neutralité carbone ».

L'Etat et la Région ont ainsi convenu de contractualiser et de financer à parité autour d'une dizaine de thématiques : l'enseignement supérieur et la recherche, la transition écologique, énergétique et solidaire, la culture et le patrimoine, le numérique, l'emploi, l'économie sociale et solidaire, le sport, l'égalité entre les femmes et les hommes, la mobilité multimodale, auquel il faut ajouter un volet cohésion territoriale et un volet métropolitain.

Ce CPER est en cours de mise en œuvre. Un bilan annuel, coproduit par l'Etat et la Région, permet de suivre l'avancement de la contractualisation.

Parallèlement, l'élaboration d'un volet « mobilité » de ce CPER a été lancée en juin 2023 pour aboutir à un protocole d'accord Région-Etat qui a été voté lors de l'assemblée plénière du 20 octobre 2023.

Le protocole « Mobilités » 2023-2027 cible 793 millions d'euros d'investissements dont 292,58 millions d'euros de l'Etat, 184,36 millions d'euros de la Région et 316,58 millions d'euros d'autres partenaires compétents tels que les Départements sur le volet routier.

Les schémas et feuilles de route régionales (SRADDET, SRDEII, CPRDFOP, etc.)

Le Schéma Régionale d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) est un document qui encadre la planification régionale. Il constitue un outil de coordination de nombre de politiques régionales et des autres collectivités infrarégionales. Sa nature prospective, ses objectifs comme ses règles prescriptives, son ambition de renouveler les modèles de développement le posent comme le principal outil de planification des transitions et de concrétisation du développement durable.

Pour répondre notamment aux attendus de la loi climat et résilience du 22 août 2021, le SRADDET fait l'objet d'une procédure de modification lancée en décembre 2021. Cette modification porte sur trois thématiques : mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette, logistique et déchets. Le projet stabilisé de modification du SRADDET, présenté à l'AP de juin 2023, a été remodelé afin de répondre aux exigences d'une nouvelle évolution législative parue en juillet 2023.

Les objectifs de réduction de la consommation foncière territorialisés ont été retravaillés afin d'intégrer deux nouvelles évolutions : la garantie communale qui octroie 1 ha pour 10 ans à toute commune ayant prescrit un document d'urbanisme avant août 2026 et la mutualisation d'une enveloppe foncière à l'échelle nationale pour les Projets d'envergure Nationale et Européenne (PENE), portant le taux moyen de réduction de la consommation foncière de -50 % à -54,5 % en région. Ainsi, trois nouveaux scénarios de territorialisation ont été présentés aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 10 novembre 2023. Le projet intégrant le scénario préférentiel des PPA a ainsi pu être arrêté lors de l'AP de février 2024 et la procédure de consultation se poursuit pour une adoption en octobre 2024.

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028 (SRDEII) a été approuvé en septembre 2022. Il précise les orientations de la région pour le développement économique en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation d'attractivité du territoire régional, de développement de l'économie sociale et solidaire. Cette stratégie économie régionale réaffirme que l'économie de demain doit répondre à de nombreux défis, dont celui de la transition énergétique et écologique (TEE), en créant des emplois de qualité pour tous et en fixant les revenus sur notre territoire.

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) rassemble dans un document unique la stratégie régionale de la Région, de l'Etat et des partenaires sociaux en matière d'orientation et de formation professionnelle tout au long de la vie. La mission de la Région est de permettre, pour tous les publics, et dans tous les bassins d'emploi, l'accès à une formation qualifiante qui corresponde à leur appétence mais aussi qui fasse évoluer leurs représentations et stimule leurs ambitions afin de favoriser à la fois leur insertion sociale et professionnelle et le développement économique du territoire.

Le CPRDFOP 2023-2028 a été voté en Assemblée plénière des 14 et 15 décembre 2023 mais il ne doit pas être considéré comme un document figé. Plus qu'un contrat, il s'agit d'un état d'esprit, qui devra au fil des ans s'adapter et s'ajuster, dans le cadre d'un dialogue permanent associant tous les acteurs et dans la continuité des démarches déjà en cours. Il est structuré en 3 ambitions dont l'accompagnement des transitions écologiques et numériques. Ces ambitions fortes sont déclinées en 5 engagements, le 3^{ème} consistant à accompagner les transitions sociétales, écologiques et numériques via la mobilisation des entreprises, des employeurs publics et associatifs et des acteurs de la formation. Deux schémas sont associés (en annexe) : le schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV) et le schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS). Ensemble, ils constituent à eux trois la « Stratégie régionale de la formation et de l'orientation ».

D'autres schémas, stratégies ou feuilles de route encadrent l'intervention régionale dans divers domaines. Celles-ci sont citées au fil du présent rapport, en lien avec les thématiques concernées.

II. Des démarches coopératives pour embarquer le plus grand nombre

Lors de la session plénière du 17 décembre 2021, le conseil régional a adopté une déclaration d'urgence climatique qui comportait sept points dont les deux premiers avaient une vocation opérationnelle :

- 1 - Approfondir notre prévisibilité et connaissance sur les dérèglements climatiques et leurs effets locaux, sous l'égide d'un groupe régional interdisciplinaire du climat (sorte de GIEC régional), partager et diffuser cette connaissance, pour être en capacité le plus possible de résister et surmonter des chocs.
- 2 - Organiser et animer le débat citoyen sur le changement climatique, ses effets et les solutions et expérimentations qu'il appelle et exige, en termes de politiques et actions et gestes concrets. C'est la perspective d'une convention régionale citoyenne pour le Climat.

Ainsi, le Groupement Régional des Experts de la Biodiversité et de l'Environnement (GREBE) Bourgogne-Franche-Comté et la convention citoyenne pour le climat et la biodiversité (CCCB) ont été lancés en 2023. D'autres démarches enclenchées dans la région viennent en complément pour agir en faveur de la prise en compte du changement climatique et de la perte de biodiversité. C'est notamment le cas du GRACC **mais avant tout de la démarche de planification nationale dans laquelle s'inscrit pleinement la Région aux côtés de l'Etat (COP).**

Le Groupement Régional des Experts de la Biodiversité et de l'Environnement (GREBE) BFC

Le GREBE Bourgogne-Franche-Comté est composé de 17 scientifiques et expert-es de la région et présidé par Bruno David (ancien président du Muséum national d'histoire naturelle). Il a pour objectifs, d'approfondir et comprendre les modalités et caractéristiques du changement climatique et de déclin de la biodiversité en cours en Bourgogne-Franche-Comté, se projeter à court, moyen et long termes, de partager et diffuser les connaissances, former les citoyens et les élus, d'appuyer et éclairer la décision publique sur les marges d'action pour préserver la biodiversité, atténuer et s'adapter au changement climatique, d'affirmer la place de la recherche scientifique dans le débat public local.

La feuille de route que le GREBE s'est fixée pour 2024 est l'établissement d'une cartographie des risques. Pour cela, un ingénieur de recherche a été recruté au sein du laboratoire Chrono Environnement.

La Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité (CCCB)

La Convention citoyenne pour le Climat et la Biodiversité s'est structurée durant l'année 2023 et a été officiellement lancée les 24 et 25 novembre. Elle est composée de 36 citoyens tirés au sort dont le mandat était d'imaginer des modes de vie robustes et désirables pour habiter en Bourgogne-Franche-Comté et faire face au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité.



Atelier de la Convention Citoyenne ©Sabrina-Dolidze

Les discussions étaient organisées autour de cinq principales thématiques de la vie quotidienne : se loger, habiter, travailler, consommer et se rencontrer.

La Convention s'est réunie à cinq reprises à Dijon et à Besançon et s'est structurée en différentes phases :

- Une préfiguration avec des élus, la société civile et les services de la Région ;
- Des rencontres avec des scientifiques et des experts, notamment membres du GREBE Bourgogne-Franche-Comté ;
- Des échanges avec des intervenants du territoire qui témoignent de leurs actions ;
- Un groupe composé d'acteurs du territoire et d'agents Région pour aller plus loin dans la réflexion ;
- Des échanges entre citoyens uniquement pour finaliser et adopter l'avis citoyen.

Par la suite, deux phases d'instruction par les services de la Région visaient à identifier les actions à mettre en œuvre au sein de la Région ou à relayer auprès d'interlocuteurs identifiés.

La CCCB en chiffres :

- 36 citoyens
- 35 actions divisées en 272 propositions
- 24 directions mobilisées pour l'instruction

Pour en savoir plus :

jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/convention-pour-le-climat-et-la-biodiversite-2023-2024



Début 2025, les élus se prononceront sur les actions retenues et planifiées jusqu'à la fin du mandat.

La COP régionale de la Planification écologique

Lors des accords de Paris en 2015, la France s'est fixé l'objectif de baisser ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % (par rapport à l'année 1990), pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Afin de respecter les accords de Paris, la France s'est dotée en septembre 2023 d'un plan concret, collectif et crédible pour réussir sa transition écologique : France Nation Verte, piloté par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) sous l'autorité du Premier ministre. L'Etat a ainsi élaboré un panorama des grands secteurs d'activités sur lesquels concentrer nos efforts : transport (de marchandises et de voyageurs), industrie, agriculture, forêts et sols, bâtiment (logement et locaux d'activités professionnelles), énergie et gestion des déchets. Pour chacun de ces secteurs, [le plan identifie des leviers](#) de décarbonation et de restauration de la biodiversité. Au total, sur les 43 leviers identifiés, 30 visent une réduction des émissions de GES et 13 sont davantage tournés vers la préservation des ressources et la restauration de la biodiversité.

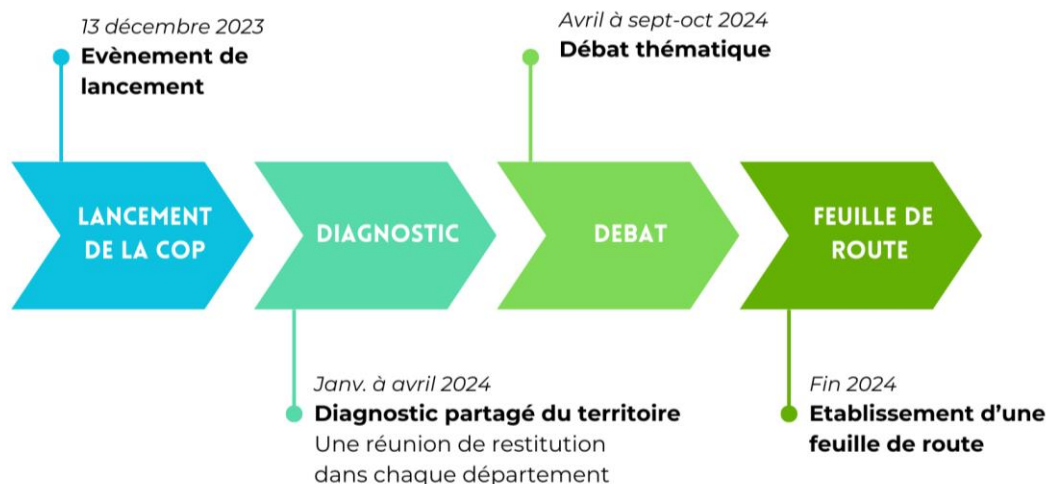
La seconde phase de France Nation Verte consiste à déployer la stratégie nationale de transition à l'échelle des régions. C'est donc pour territorialiser la planification écologique en tenant compte des spécificités de chaque territoire que les Conférences des Parties (COP) régionales ont été mises en place. La finalité de cette COP régionale est d'élaborer une feuille de route commune à tous les acteurs qui servira de cadre à la mise en œuvre des actions dans l'ensemble du territoire régional pour atteindre les objectifs fixés pour 2030.

En Bourgogne-Franche-Comté, la Région a choisi de travailler aux côtés de l'Etat sur cette démarche et de copiloter la COP régionale avec les services de l'Etat en région pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'elle est en phase avec l'enjeu politique mais aussi car elle est en accord avec la méthode transversale et collective qui est proposée par l'Etat.

La COP BFC a donc été lancée le 13 décembre 2023 en présence du Ministre de la Transition écologique, M. Christophe BECHU, du Préfet de région, M. Franck ROBINE et de la Présidente de la Région, Mme Marie-Guite DUFAY. S'en suivent différentes phases qui mobilisent chacune largement les acteurs des territoires selon le calendrier prévisionnel suivant.



Lancement de la COP BFC à Dijon, le 13/12/2023



Pour la phase de diagnostic, une enquête a été menée auprès de l'ensemble des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté : communes, intercommunalités, départements et Région. Plus de 2 200 collectivités, sur les 3 800 interrogées, se sont exprimées sur leur niveau d'engagement vis-à-vis des leviers d'action identifiés mais également sur la pertinence de ceux-ci au regard de la réalité de leur territoire. [Ce diagnostic de terrain a été complété par une vision « à dire d'experts »](#) des services de l'Etat et la Région pour présenter les principaux atouts et défis du territoire.

La phase de débat s'organise en suivant 6 thématiques rattachées à nos modes de vie et qui constituent le socle de la territorialisation de la planification écologique :

- Mieux se déplacer
- Mieux se loger
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes
- Mieux produire
- Mieux se nourrir
- Mieux consommer



Le Groupe Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique (GRACC)

Depuis sa création (cf. RDD 2022-2023), l'objectif spécifique du GRACC est de permettre le partage d'informations et de bonnes pratiques, sensibiliser les partenaires et accompagner les territoires pour trouver des solutions à travers différentes actions.

Ainsi depuis juin 2023, se sont déroulés les évènements suivants :

- Juin 2023 – Webinaire – Changement climatique : quel tourisme pour demain en Bourgogne-Franche-Comté ?
- Octobre 2023 – Visite de terrain – Surchauffe urbaine : enjeux et solutions pour les communes
- Janvier 2024 – Webinaire – Adaptation des entreprises au changement climatique : où en est-on en Bourgogne-Franche-Comté ?

Par ailleurs, plusieurs fiches retours d'expérience (sous un format 4 pages) ont été publiées sur le site d'Alterre :

- Rénovation des tourbières du Massif du Jura : Réparer la nature
- Parc naturel régional du Haut-Jura : Une stratégie climat renouvelée pour mieux s'adapter

- Une stratégie départementale pour tous : Sensibiliser pour mieux réagir
- La filière Époisses en pleine mutation : S'adapter sans renier l'exigence de qualité
- Une forêt pensée pour l'avenir : Analyser les effets du changement climatique

Pour en savoir plus et retrouver les fiches :

<https://www.alterrebourgognefranche-comte.org/actions-en-cours/groupe-regional-adaptation-changement-climatique>



Le Réseau des POTES

Depuis 2017, la Région-Bourgogne-Franche-Comté et l'association européenne Energy Cities animent le réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Écologique (POTES), en partenariat avec l'ADEME BFC et depuis cette année l'ARB sur le volet biodiversité, afin de donner de l'élan à la transition écologique en région. Le programme d'animation est coconstruit avec les POTES et mis en œuvre sur la base d'une animation participative, inclusive et innovante. Il se traduit par :



- Des outils (plateforme d'échanges, une page Facebook, des supports de communication...);
- Des méthodes créatives pour faire émerger des projets ou améliorer des projets existants ;
- Des rencontres (régionales, visites chez les POTES ou cafés POTES virtuels) ;
- Des groupes de travail pour développer l'entre-aide ou approfondir une thématique (habiter heureux en BFC, Outiller les porteurs de projets).

En juin 2023, la route des POTES a été lancée : c'est une offre alternative de tourisme qui permet de faire découvrir des lieux et initiatives de transition écologique portées par les POTES.

Le site de la route des POTES
<https://route-despotes-bfc.fr/>



Le 7 novembre 2023, le prix Territoria de bronze dans la catégorie « démocratie implicative » (parrainée par la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation) a été attribué à la Région pour La Route des POTES.

III. Le CESER, la société civile organisée aux côtés de la Région

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) représente la société civile de manière organisée. Il ne met pas en œuvre des politiques publiques mais formule des préconisations à travers les avis sur les rapports de l'Exécutif ou dans les rapports de saisine ou d'auto-saisine. Ces préconisations s'efforcent de prendre en compte la dimension transversale du développement durable.

Au cours du mandat 2018-2023, l'assemblée du CESER a formulé de nombreux avis sur les politiques régionales, émis de multiples préconisations sur des sujets d'intérêt régional mais aussi national. Elle s'est aussi saisie de questions qu'elle a jugées importantes pour l'avenir de la région.

En 2023, trois rapports d'auto-saisine ont été portés par le CESER :

- **L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations.** Ce rapport répond à une saisine de la Présidente de Région sur l'information sur les métiers et les formations. Les préconisations du CESER se regroupent en 3 catégories qui contribuent à cette finalité : 1/ Assurer l'accès à une information claire et fiable sur les métiers et les voies de formation ; 2/ Accompagner tous

les publics en renforçant le contact humain ; 3/ Mettre les jeunes au contact des réalités du monde socioéconomique et du monde de la formation. Voir le [rapport](#) et la [fiche de synthèse](#).

- **Les patrimoines, levier du développement local durable dans les territoires ruraux en Bourgogne-Franche-Comté.** Le CESER s'est intéressé à la façon dont les actions menées ou envisagées en faveur des patrimoines contribuent au développement local des territoires ruraux. Voir [le rapport](#) et sa [fiche de synthèse](#).
- **Mutations du modèle associatif : un virage à prendre.** Le CESER s'est intéressé à la façon de rétablir les associations dans leur adéquation avec leur projet, afin qu'elles demeurent des composantes de l'édifice



social. Pour cela le CESER a établi un diagnostic des difficultés identifiées et propose des pistes de réflexion et d'action. Voir [le rapport](#) et la [fiche de synthèse](#).

[Le bilan de mandat 2018-2023](#) résume les activités réalisées au cours du mandat, qui s'est terminé le 31 décembre 2023.

La **nouvelle assemblée** a été installée le 22 janvier 2024 et **Élise Moreau** en a été élue Présidente. Le projet de mandat 2024-2029 était en cours d'élaboration au 1^{er} semestre 2024 mais le CESER n'a pas attendu pour apporter ses contributions au Conseil régional.

Ainsi, depuis le lancement de la COP régionale de la Planification écologique le CESER est impliqué. Des conseillères et conseillers ont pu participer au lancement en décembre 2023 et le CESER dans son ensemble contribue à la phase de débat en tant que représentation de la société civile organisée composée de citoyens de la région et acteurs de leurs territoires. Cette contribution repose sur la synthèse de la parole que le CESER a déjà produite sur le sujet et sur une réflexion nouvelle concernant l'acceptabilité de la Transition Écologique, son appropriation par les citoyens et acteurs régionaux et propose des éclairages concrets. La [contribution](#) a été adoptée lors de l'assemblée plénière du 25 juin 2024. Elle rappelle dans un premier temps les préconisations déjà existantes en lien avec les 6 thématiques de la COP. Puis elle présente des points que le CESER trouve essentiels pour faciliter l'appropriation et l'acceptabilité des actions en lien avec la planification écologique. Pour finir, le CESER partage ses réflexions sur les conditions de réussite de la mise en œuvre de la COP.

B. Pilotage et évaluation pour une amélioration continue

I. Pilotage et contrôle de gestion

Le besoin de pilotage est de plus en plus nécessaire face à un environnement complexe qui évolue rapidement, à la stagnation des ressources et des compétences toujours plus étendues mais aussi face à l'enjeu de redevabilité de la Région vis-à-vis des usagers.

Contrôle de gestion

En 2023, les dépenses de la Région (hors gestion active de la dette et hors reprise des résultats) se sont élevées à 1 721,7 M€ dont 515 M€ de subventions. Le contrôle de gestion interne consiste à analyser les activités et les coûts de la collectivité afin de favoriser la prise de décision, réaliser des contrôles de bonne gestion et des études de diagnostic à la demande des directeurs, effectuer des études financières, etc.

La Région a également un engagement financier de 52,8 M€ de participations en capital (notamment dans des SEM et SPL) et de 255,6 M€ dans des fonds pour le développement économique de la Région. Le contrôle de gestion externe vise donc à réaliser des contrôles (analyse des documents comptables, missions d'audits, formulation de préconisations) des organismes externes dans une optique de prévention des risques juridiques et financiers pour la collectivité.

Pilotage de l'activité

Le pilotage de l'activité consiste à mettre en place les outils de mesure, de contrôle et d'aide à la décision, et se traduit notamment par la production de tableaux de bord mensuels à destination de la direction générale (politiques publiques, PAIR, FEADER). Le tableau de bord mensuel s'est enrichi en 2023 grâce à un travail de mise à jour du document global et de l'introduction de nouvelles maquettes.

Pilotage et fiche d'impact

Une fiche d'impact a été créée pour chaque règlement d'intervention pour mesurer les différents impacts financiers, juridiques et ancrer davantage des pratiques de performance interne, lors de la création ou la modification d'un règlement d'intervention.

Si elle comprenait déjà une information sur les objectifs de développement durable auxquelles le RI répondait, les directions doivent, depuis le mois de mai 2023, noter et motiver l'impact du dispositif sur les critères suivants :

- Lutte et adaptation au changement climatique ;
- Protection de la biodiversité, des espaces naturels et de la gestion de la ressource en eau ;
- Économie circulaire, réduction des déchets, lutte contre les pollutions.

Le service a également analysé les fiches PPI remplies par les directions opérationnelles sous l'angle environnemental. La majorité des actions du PPI sont considérées comme neutre au regard des trois axes « changement climatique », « biodiversité espaces nature eau » et « économie circulaire déchets pollution ».

En 2023, le service a étudié et donné un avis sur 44 fiches d'impact (partie objectifs et indicateurs) et en 2024, au 22 mai, sur 124 fiches d'impact.

II. Evaluation

L'évaluation s'attache à vérifier l'utilité, l'efficacité, la pertinence, la cohérence (interne et externe) et l'efficience des politiques publiques mises en œuvre.

Ainsi dans son projet de mandat 2021-2028, la Région souhaite faire de l'évaluation un outil majeur du projet de mandat et développer la culture de l'évaluation. Elle veut conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation et renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet. Elle vise aussi à assurer un suivi des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence.

A travers les évaluations, il est recherché des moyens d'accélérer la transition écologique. En effet, toutes les politiques de la collectivité ont un lien plus ou moins fort avec le développement durable et quasiment toutes les évaluations comportent un volet lié à cette thématique.

En 2023, 10 évaluations ont été réalisées dont 3 sont en prise directe avec des composantes du développement durable :

- Evaluation de la politique d'éducation à l'environnement ;
- Evaluation de la politique de tourisme fluvial ;
- Evaluation de la trame verte (bocages et paysages).

A la mi 2024, le programme prévoit deux évaluations spécifiquement liées au développement durable :

- Evaluation de la politique régionale concernant les Parcs naturels régionaux ;
- Evaluation du dispositif d'audits et de conseils en agriculture.

III. Notation extra financière

La notation extra financière (NEF) est une évaluation d'une collectivité ou d'un acteur privé par une agence de notation, organisme indépendant. Elle est basée sur l'analyse de son action vis-à-vis de l'environnement, du respect des valeurs sociales, de son engagement sociétal et de sa gouvernance. C'est une démarche volontaire de la structure qui l'entreprind.

La NEF est une approche centrée sur les procédures, les méthodes et les moyens mis en place, plus que l'opportunité au fond des politiques. Les domaines investigués pour la notation traitent d'environnement, de qualité de vie, d'inclusion, d'attractivité, d'aménagement et de solidarité territoriale, de ressources humaines, de commande publique ou encore de gouvernance.

En 2019, une évaluation avait été effectuée et la Région avait obtenu une note de 67/100. En 2023, la démarche de notation extra financière a été reconduite par le même bureau d'étude qu'en 2019. Cette fois-ci la Région a obtenu une note de 75/100, soit 8 points de plus.

Le bureau d'étude indique que « L'évaluation de 2019 se caractérisait par une bonne performance d'ensemble sur les principes « participation » et « politique », mais un résultat d'ensemble nettement plus en retrait sur le principe « amélioration », du fait d'un manque de visibilité sur un nombre certain de politiques ou de dispositifs : les résultats obtenus, leurs cibles et critères d'appréciation.

On observait par ailleurs une disparité entre les thématiques relevant des politiques externes (parties Cohésion Sociale, Développement économique et territorial, Environnement, dont la maturité était Avancée) et celle relevant de l'interne (partie Gouvernance, dont la maturité était jugée Moyenne). Disparité compréhensible notamment du fait de la fusion récente des régions Bourgogne et Franche-Comté. »

En 2023, le bureau d'étude analyse que sur la période 2019-2023 « Globalement, le niveau de maturité de la Région Bourgogne-Franche-Comté est en nette progression, grâce à un engagement (nouveau ou renouvelé) sur l'ensemble des quatre thématiques évaluées, mais aussi une structuration et une mise en valeur des actions encore plus fortes.

Tous les domaines d'action évalués sont en hausse. Les niveaux de performance tendent encore plus à s'homogénéiser au sein des domaines d'actions évalués, sans aucun thème particulièrement en retrait. [...] Les quatre principes d'évaluation sont également tous en hausse et se consolident sur la période. En effet, la Région a œuvré au pilotage de nombreux documents structurants, et la visibilité sur les actions effectives déployées est encore plus forte. Nous relevons également un effort renouvelé et une qualité de la concertation et de la participation des acteurs à la co-construction des politiques régionales. Sur la période, la Région a également démontré qu'elle a renforcé et développé une culture de l'évaluation, en tant qu'outil de suivi de ses performances et de son efficacité. »

IV. PPI & Budget vert

Les collectivités territoriales évoluent aujourd'hui dans un environnement marqué par d'importantes incertitudes liées au contexte international, par une situation économique et financière instable, ainsi que des contraintes qui pèsent sur leurs marges de manœuvre.

C'est notamment le cas des Régions, dont la situation s'est globalement dégradée ces dernières années, comme le souligne la Cour des comptes. En première ligne pour faire face à la crise sanitaire, à l'enjeu de la relance et aux défis des transitions, les Régions ont fortement augmenté leurs investissements. En parallèle, elles subissent les conséquences de l'inflation et de la hausse des prix de l'énergie. La hausse des frais financiers de la dette et des mesures salariales vient également peser sur la section de fonctionnement.

Dans ce contexte, la Région BFC a souhaité renforcer le pilotage de ses investissements, dans une démarche d'anticipation, de responsabilité et de transparence en élaborant un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI). Celui-ci poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer la soutenabilité des engagements en matière d'investissements ;
- Développer la programmation et la priorisation des investissements ;
- Réaliser des arbitrages dans un contexte de contraintes budgétaires ;
- Renforcer les outils de pilotage et d'évaluation.

Le conseil régional a ainsi voté, lors de l'assemblée plénière des 14 et 15 décembre 2023, un PPI 2024-2030 doté de 2,343 milliards d'euros nouveaux, qui s'ajouteront au stock d'investissements déjà votés à cette date (1,5 milliard d'euros).

Grâce à ce plan, la Région souhaite être pleinement au rendez-vous des grands enjeux posés à la région :

- ⇒ L'enjeu des bifurcations écologiques et énergétiques, qui nécessite à tous les niveaux que des investissements considérables soient menés pour rendre le territoire plus résilient face aux conséquences du dérèglement climatique, plus économe dans ses consommations de ressources et plus autonome face aux aléas extérieurs ;
- ⇒ L'enjeu des grandes mutations économiques, industrielles et agricoles qui impactent la région et ses filières ;
- ⇒ L'enjeu de l'équilibre des territoires pour poursuivre un soutien déterminé aux services à la population.

Chaque ligne du PPI a fait l'objet d'une analyse pour mesurer l'impact des investissements sur l'environnement. Sur le modèle de la méthode mise en place par l'Etat, les dépenses sont analysées sous 3 critères : le climat, la biodiversité, l'économie circulaire / les déchets. Pour chaque critère, les dépenses font l'objet d'une cotation (5 niveaux : très favorable, favorable, neutre, à approfondir, défavorable).

Ces cotations permettent d'identifier les efforts financiers en faveur de la transition écologique, d'évaluer l'impact environnemental des dépenses, dans la perspective de constituer un outil d'aide à la décision. Elles permettent aussi de diffuser une culture commune sur cette thématique.

Les 122 fiches d'investissements du PPI 2024-2030 ont été évaluées de la manière suivante :

- Sur le critère « climat » : 29 très favorables, 36 favorables, 48 neutres, 8 à approfondir et 1 défavorable ;
- Sur le critère « biodiversité » : 12 très favorables, 22 favorables, 78 neutres, 9 à approfondir et 1 défavorable ;
- Sur le critère « économie circulaire / déchets » : 21 très favorables, 26 favorables, 64 neutres et 11 à approfondir.

En parallèle de l'élaboration de ce plan pluriannuel d'investissement, des réflexions sont menées depuis 2022 quant à l'opportunité et la nécessité pour la collectivité régionale d'établir un Budget Vert, qui permette de « classer » les dépenses publiques en fonction de leur impact positif ou négatif sur l'environnement. Ainsi, dans la préparation du budget 2024, une analyse des propositions de dépenses au regard des enjeux environnementaux a été portée.

La démarche de budget vert initiée à l'échelle de la collectivité se poursuit actuellement pour la préparation du budget 2025.

Souscription d'emprunts finançant des projets d'investissement durables

La Région réalise de nombreux investissements vertueux en matière de développement durable, qu'elle finance par le biais d'emprunts négociés auprès de partenaires bancaires et institutionnels. Dans le cadre des campagnes d'emprunt, la direction des finances étudie la possibilité de bénéficier d'emprunts fléchés en faveur de ce type d'actions.

La Région bénéficie d'enveloppes d'emprunts plus favorables par le biais de ses investissements contribuant à l'atteinte de finalités du développement durable. Il s'agit d'un facteur facilitant dans le développement de politiques publiques durables. Elle compte notamment poursuivre la mobilisation d'enveloppes de prêts verts auprès de la Banque des Territoires et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Depuis 2014 et le partenariat avec la BEI, près de 65 % de l'encours de dette bancaire souscrit est issu de prêts fléchés vers des actions en faveur du développement durable : mobilités propres et décarbonées, amélioration de la performance énergétique des bâtiments... Cet encours de dette bancaire verte représente environ 620 M€.

PARTIE 2

UNE REGION QUI AGIT

#1

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Le projet de mandat 2021-2028 de la Région Bourgogne-Franche-Comté affirme que la question n'est pas tant de savoir si les transitions sont une option stratégique mais à quel rythme elles sont conduites et quels objectifs rassembleurs leur sont donnés.

Ainsi, de nombreuses politiques régionales visent à répondre à cet enjeu en accompagnant la rénovation énergétique des bâtiments collectifs et individuels, en soutenant la décarbonation des modes de transports ou encore en accompagnant les territoires de la région vers des modèles de développement plus durables.

I. Développer l'efficacité énergétique du bâti et la production d'énergie renouvelable

La Feuille de route pour la transition énergétique 2022-2024, adoptée en juin 2022 poursuit sa mise en œuvre et a fait l'objet d'un bilan au 31 décembre 2023 qui a été présenté en Assemblée plénière en juin 2024.

Cette feuille de route est un outil de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Son objectif est de mobiliser et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique. Les actions qui la constituent découlent des propositions des Directions opérationnelles de la Région, et s'appuient sur les stratégies, schémas, feuilles de route... qui définissent leurs actions. La Feuille de route pour la transition énergétique vise à assurer la cohérence et la bonne articulation des orientations des directions opérationnelles et de leurs documents stratégiques avec les objectifs de la transition énergétique.

Les 52 actions proposées sont issues des travaux de 18 directions concernées de la Région et reposent sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique :

- la sobriété énergétique,
- l'efficacité énergétique,
- la production d'énergies renouvelables et de récupération.

La feuille de route intègre également un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région.



Photo d'illustration d'une rénovation avec installation de panneaux photovoltaïques

Poursuite de la déclinaison du scénario « Vers une Région à Energie Positive et Bas Carbone en 2050 »

Le scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone » (RéPos), a été adopté par l'Assemblée régionale et inscrit dans le SRADDET, le 25 juin 2020. Il fixe la feuille de route énergie-climat de la région à 2050, avec des objectifs intermédiaires en 2026 et 2030. L'atteinte des objectifs fixés dans le scénario nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs et collectivités du territoire régional.

Afin d'accompagner la prise en compte de ces objectifs dans les stratégies locales, ATMO BFC a élaboré pour le compte de la Région une déclinaison territoriale de la trajectoire régionale à l'échelle des EPCI et plus largement des territoires de contractualisation. Un cycle de webinaires a été construit, tout au long de l'année 2023 pour partager cette trajectoire avec les territoires et faciliter l'appropriation des objectifs du scénario pour chaque vecteur énergétique et chaque secteur d'activité.

Mise en œuvre de l'éco-conditionnalité Energie-Bâtiment

Les aides de la Région aux projets d'investissements sur des bâtiments (en rénovation ou en construction) concernent 14 directions opérationnelles et 47 règlements d'intervention (RI) pour un budget annuel conséquent : 195 M€ en 2020, soit 1/3 des engagements en investissements de la Région.

Appliquer des conditions sur les performances énergétiques des projets contribue ainsi significativement aux objectifs de transition énergétique, en l'absence de contraintes réglementaires fortes en rénovation et perfectibles en construction.

En 2018, a été initiée une démarche transversale d'éco-conditionnalité énergétique de ces aides portée par la Direction de la Transition Energétique, avec le partenariat de la Direction de l'aménagement du Territoire. Un niveau de performance énergétique (BBC rénovation) minimal a été établi, partagé avec l'ensemble des directions concernées, inscrit dans le Règlement Budgétaire et Financier.

Fin 2021, l'évaluation menée conclut sur :

- Le besoin de poursuivre cette démarche nécessaire à l'atteinte des objectifs du SRADDET ;
- La reconnaissance d'un impact sur les objectifs TE : l'éco-conditionnalité appliquée à l'ensemble des dispositifs de la Région pourrait contribuer à hauteur de 15 % des objectifs annuels du SRADDET en matière d'économie d'énergie ;
- Le besoin de mise en œuvre effective dans toutes les directions, notamment la DPGI (dont les RI concernés représentent un budget de 84 M€ et 35 % de l'ensemble des règlements) ;
- Le besoin de structurer davantage cette démarche (pilotage, animation, cellule d'appui, suivi).

L'objectif aujourd'hui est de poursuivre l'action 28 de la feuille de route transition énergétique sur les bâtiments tertiaires publics (orientée rénovation et construction).

Cela passe par la mise en œuvre de trois actions majeures :

- Intégrer les écoconditions bâtementaires « énergie » dans tous les règlements d'intervention de la Région et vérifier l'application de ces conditions ;
- Accompagner et former les correspondants et instructeurs pour une meilleure autonomie dans l'application ;
- Intégrer de nouvelles écoconditions « carbone (dont écomobilité), ressources, eau, biodiversité » dans les règlements de la Région.

Ces actions permettront ainsi de diffuser, stabiliser et pérenniser la démarche existante d'éco-conditionnalité énergie bâtiments et de l'élargir à de nouveaux critères, renforçant ainsi l'action de la Région en faveur du développement durable.

Efficacité énergétique du bâtiment via le programme Effilogis

La politique « efficacité énergétique & bâtiment » de la Région inscrit toujours la précarité énergétique comme priorité et porte un effort substantiel en matière de rénovation performante BBC du parc bâti, en cohérence avec les objectifs du SRADDET et du scénario REPOS. Elle se traduit par le programme Effilogis qui concerne 4 cibles principales à travers des dispositifs de soutien technique et financier en phase audits, programme, études et travaux de rénovation énergétique de niveau basse consommation ou mieux : logement social, bâtiment tertiaire de collectivité ou d'association, maison individuelle voire copropriétés. Effilogis est aussi engagé dans le développement de l'usage de matériaux biosourcés : bois, paille et chanvre par exemple, en particulier à travers les aides au tertiaire des collectivités.

Effilogis soutient la rénovation de 2 000 logements sociaux en phase travaux en moyenne par an. Pour les bâtiments tertiaires publics et associatifs, de 100 à 130 projets sont aidés par an.

Le service public Effilogis-maison individuelle repose sur un service d'information-conseil pour tous les publics, disponible sur l'ensemble de la région via les Espaces Conseil France Rénov' comprenant les 6 plateformes de rénovation locales, et ailleurs des guichets uniques de la rénovation associatifs comme portes d'entrée du service. Il est financé à 70 % par la Région et environ 30 % par des certificats d'Economie d'Energie via un programme national décidé par l'Etat en 2020 pour 3 ans. Il a été prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2024. Par ailleurs, les évolutions du cadre national sur l'habitat privé (aides nationales aux travaux, parcours de service France Rénov') ont un impact fort sur Effilogis-maison individuelle. Le dispositif des aides à l'accompagnement et aux travaux des ménages très modestes de la Région s'est ainsi éteint au 31 décembre 2023.

S'agissant de la cible des professionnels du bâtiment les missions du Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, financé par la région, l'ADEME et l'ARS portent sur l'animation territoriale (en lien avec Effilogis – maison individuelle), la formation, l'appui expert et l'information-sensibilisation régionale au service prioritairement des professionnels du bâtiment, mais également des formateurs et apprenants des métiers du bâtiment, des acteurs de la recherche et de l'enseignement ou des acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique et privée. Le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté anime notamment les plateformes pédagogiques financées par la Région, l'ADEME

s'étant retirée du dispositif. Les actions structurantes autour de l'animation régionale « biosourcés » se poursuivent.

En moyenne par an, Effilogis c'est :

- 2 000 logements sociaux aidés pour leur rénovation BBC
- 120 projets de bâtiments tertiaires soutenus

La cible principale reste la rénovation BBC du logement social complétée par le tertiaire public et associatif ainsi que le développement de l'usage en rénovation des matériaux biosourcés.

S'agissant de l'habitat privé, les évolutions successives de la politique nationale ne laissent que peu de place à la Région, contrainte d'arrêter ses aides directes aux ménages à la rénovation de maisons individuelles. Son action sera davantage centrée sur le développement d'une offre professionnelle suffisante sur le plan quantitatif et adaptée sur le plan qualitatif à la demande croissante de rénovation globale BBC.

Intégration de la performance énergétique dans les programmes des opérations de travaux

La Région pilote quelques grandes opérations de travaux pour des établissements de formation du territoire régional. Ces opérations intègrent les mêmes objectifs de performance énergétique que pour les lycées, à savoir :

- Bâtiments neufs : objectif réglementaire RE 2020 ;
- Bâtiments existants, en rénovation globale : objectif décret Tertiaire 2050, soit – 60 % de consommation finale. Les approches de type BBC Rénovation Effinergie et Effilogis sont donc à privilégier pour parvenir à cet objectif ;
- Bâtiments existants, en rénovation partielle : niveau de performance fixé « élément par élément » à partir des critères utilisés en rénovation basse d'énergie, les niveaux de type réglementaires (RT existante) et CEE restant des garde-fous.

Afin de favoriser la performance, la rénovation globale est privilégiée à la rénovation partielle.

En dehors des lycées (cf. partie 3, page 80), plusieurs grosses opérations de performance énergétique ont été conduites :

- Le CREPS de Dijon : construction d'un centre de Préparation et de Performance Athlétique (C2PA) pour les JO 2021 et modernisation du site pour un coût de 13 748 160 € TDC.

Inauguration du centre de performance et de préparation athlétique du CREPS le 18/2023 - Photo Xavier Ducordeaux



- L'Eco campus de Belfort : construction neuve du bâtiment à énergie positive pour un coût de 25 560 000 € TDC. Le bâtiment Énergie représente un enjeu particulier dans l'Eco-Campus qui se veut exemplaire sur les thématiques énergétiques et environnementales sans labélisation. Un haut niveau de performance thermique et d'empreinte carbone est souhaité, ainsi qu'une démarche de type HQE (Haute Qualité Environnementale) niveau excellent selon le référentiel NF HQE bâtiments tertiaires, et très performant sur la cible énergie. En août 2023, s'est faite la mise hors d'eau et hors d'air de toutes les zones du bâtiment. Le démarrage des travaux est prévu mi-mars 2025 pour une durée de 24 mois, livraison prévue mi-mars 2027. Est prévu un raccordement du Bâtiment Énergie à la future chaufferie collective biomasse.
- L'IFPS de Besançon : finalisation de la construction de l'Institut de formation de professions de santé (IFPS) du CHRU de Besançon pour un coût 28 500 000 € TDC intégrant la performance énergétique, le confort thermique, la sobriété énergétique et la qualité de l'air.

Développement des énergies renouvelables sur le territoire régional

La politique « énergies renouvelables » de la Région se caractérise par un volontarisme affiché et une approche territoriale forte (via la mobilisation et l'appui aux outils territoriaux existants), elle permet d'activer l'ensemble des leviers régionaux disponibles pour soutenir les énergies renouvelables locales. Elle est menée en partenariat avec l'Ademe dans le cadre du CPER 2021-2027 et en synergie avec des crédits européens (FEDER et FEADER) et

répond aux objectifs stratégiques déclinés dans le scénario REPOS selon lequel les énergies renouvelables devront représenter 55 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 et 98 % en 2050.

En soutien direct, la politique régionale porte essentiellement sur le bois énergie, le solaire thermique, la méthanisation et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique. Les autres filières, notamment électriques, sont soutenues principalement au travers d'outils d'animation et de conseils, mais aussi indirectement par participation au capital de 3 SEM EnR et d'une SCIC régionale.

Ainsi, la politique de soutien aux EnR repose sur 3 axes principaux :

- L'animation et le soutien à l'ingénierie ;
- Le financement des projets (aides directes aux études et travaux) ;
- Le portage et autres instruments financiers.

En 2023, un nouveau programme d'animation à destination des porteurs de projets autour de la méthanisation (agriculteurs, élus ...) a été mis en place. Il comprend une permanence téléphonique et un site internet dédié qui valorise les nouvelles actions conduites de sensibilisation et d'information sur cette thématique, notamment des webinaires d'information (en replay sur le site <https://methabfc.fr/>). La première visite a eu lieu à Avallon Bio Energie le 16 novembre 2023.

En février 2024 la nouvelle mission d'Energie Partagée en BFC a démarré avec l'animation des énergies citoyennes, en complément du réseau des Générateurs financé par l'Ademe.

Site de Métha BFC :
<https://methabfc.fr/>



En 2023, 33 projets EnR ont été financés, dont 15 d'investissement qui permettront d'éviter l'équivalent de 530 tonnes de CO2/an et de substituer 211 TEP d'énergies fossiles par des renouvelables.

II. Encourager la décarbonation des transports

Verdissement du matériel roulant du réseau régional

La Région s'est fixée pour objectif de réduire de moitié les motorisations diesel du parc routier du réseau Mobigo dans le cadre des contrats avec les transporteurs (marchés publics et délégations de service public).

Avec cette politique de verdissement, elle a anticipé la réglementation européenne entrée en vigueur en novembre 2021 et s'est engagée dans une démarche plus ambitieuse en imposant une proportion minimale plus importante des groupes de véhicules à faible émission les plus performants écologiquement dans le renouvellement annuel de ses contrats.

A partir de 2021, le cahier des charges harmonisé des transports routiers (lignes régulières, transport à la demande et transport scolaire) a incité les transporteurs à proposer des motorisations alternatives au diesel (biocarburants, hybride, électrique), que ce soit pour les autocars ou pour les véhicules légers (moins de 9 places).

A partir de 2022, le cahier des charges rend obligatoire le verdissement du parc avec une motorisation EURO 6 définie comme le minimum souhaité, cette norme fixe les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants neufs. Pour les lots remis en appel d'offres, égaux ou supérieurs à 6 véhicules, la proportion de motorisation thermique EURO 6 Diesel doit être inférieure à 50 % du nombre de véhicules proposés.

Les véhicules qui permettent de satisfaire cette obligation de renouvellement du parc sont :

- Les véhicules à faibles émissions (VFE) :
 - Véhicules de norme EURO VI (norme entrée en vigueur en 2014) ;
 - Véhicules fonctionnant au GNV ou aux bio-carburants ;
 - Véhicules fonctionnant au bioGNV ;
- Les véhicules à très faibles émissions (VTFE), c'est-à-dire électriques et/ou hydrogènes.



Autocar hybride bio carburant – Crédit photo Région

En 2023, 9 consultations ont été lancées pour renouveler des contrats de transport :

- 744 circuits scolaires (Côte-d'Or, Jura, Nièvre et Yonne) ;
- 17 lignes régulières et TAD en marché (UT 58) ;
- 42 lignes régulières en DSP (UT 21, UT 39 et UT 71).



Un des trois autocars électriques circulent sur l'axe Besançon-Vesoul depuis décembre 2019 – Photo Crédit Région



Véhicule léger électrique – Photo Crédit Région

En 2023, 2 045 312 voyages commerciaux ont eu lieu sur les lignes régulières régionales Mobigo, contre 1 913 764 en 2022, soit une hausse de fréquentation de 7 % en moyenne.

Lors des consultations de l'année 2023, sur les 890 véhicules affectés au réseau routier Mobigo, 92 % des véhicules nouvellement affectés ont une motorisation alternative au diesel, dont 87 % de biocarburant.

Lors des consultations de l'année 2024, 154 véhicules ont été affectés au réseau routier Mobigo. 98 % d'entre eux ont une motorisation alternative au diesel, dont 74 % de biocarburant et 23 % de véhicules électriques.

Au total, entre 2021 et 2024, 2 688 véhicules ont été affectés au réseau routier Mobigo, avec une majorité de motorisations alternatives au diesel (51 %). La part des motorisations diesel diminue progressivement, passant de 91 % des véhicules renouvelés en 2021 à seulement 3 % en 2024.

Durant ces 4 années de consultations, ce sont au total 1 296 véhicules circulant avec des biocarburants et 64 véhicules électriques qui ont été affectés au réseau.

Modernisation des infrastructures fluviales et multimodales

La Région finance au travers du CPER et du CPIER la modernisation des ports. Cet investissement sur les plateformes multimodales contribue à améliorer leur performance et à développer de nouveaux services afin d'accroître les transports fluviaux et ferroviaires depuis ces plateformes et à encourager le report modal.

En effet, la massification des flux de marchandise et le report modal des marchandises vers les voies d'eau et les voies ferrées sur les ports permettent de réduire l'empreinte environnementale du transport de marchandise.

Ainsi, il est prévu un accompagnement des investissements des quatre ports de Bourgogne-Franche-Comté (Chalon-sur-Saône, Pagny, Macon et Gron) afin d'améliorer leur performance et favoriser le report modal vers la voie d'eau et la voie ferrée.

III. Soutenir les territoires de BFC dans leurs transitions

Les politiques régionales qui sont territorialisées permettent d'accompagner les territoires dans la réalisation de leurs projets de développement. Conditionnant ses financements à la prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique, la Région les guide ainsi vers des modèles de développement plus durables. Les Directions de l'Aménagement du territoire, des Mobilités, de la Prospective ou du Numérique pilotent des dispositifs de soutien et d'accompagnement à l'émergence de projets de territoires plus soutenables.

Accompagnement des porteurs de projets à la prise en compte des enjeux des transitions

Afin de faciliter l'émergence de projets d'aménagement du territoire intégrant au mieux les enjeux des transitions, la Région met en place un accompagnement technique le plus en amont possible des dossiers. Cet accompagnement passe par la mobilisation d'experts techniques auprès des porteurs de projets. Il s'appuie également sur un guide d'aide à la mise en place des écoconditions. Des formations sont ainsi proposées pour sensibiliser les porteurs de projets dans les territoires et faciliter la prise en compte des écoconditions, dans le cadre du PRAT (Pôle régional d'appui aux territoires).

Dans ce cadre, la Région co-pilote avec l'Etat, le réseau « Transformons nos modèles d'aménagement ! ». Il propose aux territoires une offre de coopération sur la thématique de la sobriété foncière mais également sur d'autres sujets participant de l'urbanisme durable et des transitions. Le réseau accompagne les territoires de contractualisation dans la mise en œuvre opérationnelle des enjeux de transformations des modèles d'aménagement et d'urbanisme.

La Région est également partie-prenante du réseau « Territoires en transition », copiloté avec l'ADEME et la DREAL. Il propose une animation coordonnée à l'échelle régionale, à destination des territoires engagés dans les transitions, quels que soient les outils qu'ils mobilisent (TEA, CRTE, TEPOS, PCAET, SCOT...). Ce réseau a pour objectifs d'accélérer la transition écologique et énergétique, et l'adaptation au changement climatique dans les territoires et de contribuer à la territorialisation de la planification écologique.

Ces actions de mise en réseau permettent le partage d'expériences, la mise en dynamique collective, et apportent des cadres techniques et méthodologiques permettant aux territoires d'engager des actions concrètes sur le terrain. L'accompagnement technique direct de la Région auprès des porteurs de projets permet l'amélioration de ceux-ci et la montée en qualité, afin d'assurer la bonne adéquation avec les objectifs attendus.

Sur l'année 2023-2024, les trois actions suivantes ont été particulièrement marquantes :

Transcription et adaptation des nouvelles écoconditions de la Région : les dispositifs de cohésion territoriale sont soumis à des écoconditions, notamment énergétiques et foncières, depuis 2016. La démarche de généralisation des écoconditions, finalisée en 2024, a permis d'accentuer l'approche qualitative des dossiers sur les thématiques de l'eau, des déchets et de la biodiversité. Dans le cadre des réseaux « territoires de projet » et « centralités », des séquences pédagogiques de formation ont été organisées.

Journée de lancement du réseau « Transformons nos modèles d'aménagement ! » le 4 avril à Dijon. Cette journée a rassemblé plus d'une centaine d'acteurs, permettant de relancer la dynamique et de recueillir leurs besoins de coopération / mise en réseau. Elle a permis de consolider un programme d'animation qui continue à se déployer tout au long de l'année (journées terrain, webinaires...).

Journée régionale du réseau « Territoires en transition » en novembre à Genlis. Organisée à mi-parcours des mandats politiques, cette journée a mobilisé près de 190 participants : élus et agents des collectivités en charge des sujets de transition écologique et énergétique, mais également de nombreux partenaires régionaux (ADEME, Région, DREAL, DDT, syndicats d'énergies, associations (Fibois, Energy cities, FUB...). Au total, une cinquantaine de collectivités était représentée.

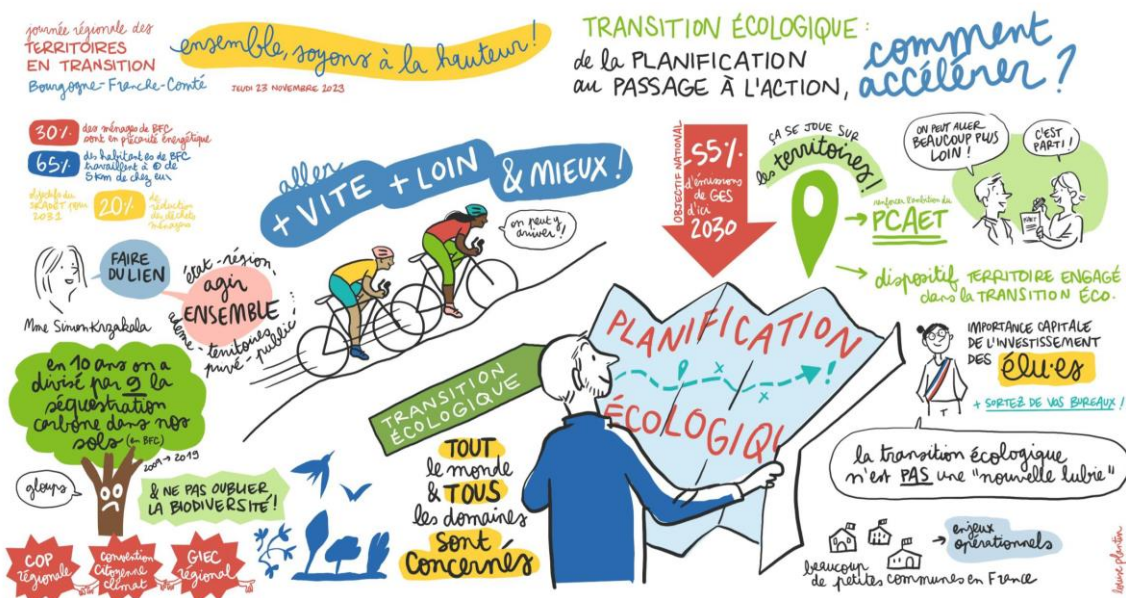


Illustration par Louise Plantin lors de la journée régionale des Territoires en transition en nov. 2023

Au programme ? Tables rondes dynamiques, temps conviviaux, ateliers participatifs et conférences vivantes. Cette journée avait notamment pour objectif de réaliser un bilan à mi-parcours de la trajectoire régionale dans le champ des transitions. Elle a permis de découvrir des initiatives et solutions concrètes, d'identifier des outils pratiques, d'échanger et de bénéficier des retours d'expériences inspirants. La mise en place de la planification écologique, par le biais des COP régionales, a orienté les thématiques portées à l'ordre du jour.

Elle a également permis de questionner les façons de travailler et de coopérer à l'échelle régionale. L'objectif étant de répondre aux défis qui nous attendent : accélération, action et transformation. Enfin, cette journée a été l'occasion de réaliser un état des lieux des outils disponibles et de recenser les besoins des territoires et de l'ensemble des partenaires régionaux pour avancer ensemble dans le champ des transitions.

Les actions d'accompagnement devraient se poursuivre avec, entre autres :

- Le réseau Territoires en transition : proposition de l'atterrissage territorial de la feuille de route de la planification écologique et construction d'une nouvelle journée régionale transition à horizon début 2025 ;
- Les écoconditions : mise en place de guide pédagogique explicatif et de préconisations, accompagné de sessions de formation ;
- Le réseau « Transformons nos modèles d'aménagement ! » et la poursuite des actions portées par les réseaux dans le cadre du PRAT, avec notamment un cycle de rendez-vous sur le thème de l'urbanisme dit « bleu-vert-brun ».

Mise en œuvre des contrats « Territoires en action » sur le volet « adaptation au changement climatique »

Les contrats de territoire « Territoires en action » (TEA) ont vocation à soutenir des projets répondant à une logique de développement du territoire et de transition énergétique et écologique. La mise en œuvre de ces contrats s'appuie sur des moyens humains, soutenus par la Région. Les contrats TEA ont pour objet de définir, pour la période 2022-2028, une stratégie de développement local partagée autour d'axes d'intervention déterminés entre le territoire et la Région.

Trois principes-phares guident la mise en œuvre de la politique territoriale, dont les fondements reposent sur :

⇒ La transition énergétique et écologique

L'objectif du SRADDET est de tendre vers une région à énergie positive à l'horizon 2050. Ces objectifs régionaux, qui s'inscrivent pleinement dans les stratégies nationales, doivent guider les stratégies territoriales et inspirer leurs ambitions, dans tous les secteurs et les projets de développement.

En cohérence avec ces objectifs, la Région accompagne la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions engagés pour les transitions écologique et énergétique et l'adaptation au changement climatique. La collectivité soutient prioritairement une action locale concourant à la réduction des besoins en énergie et des émissions de gaz à effet de serre, à la gestion durable des ressources naturelles et environnementales (eau, biodiversité, foncier...) et à la sobriété, à limiter les impacts des projets/aménagements sur le vivant et sur les milieux, et à s'engager dans des modes de développement plus économes et résilients.

Dans cette démarche, le principe de la bonne conciliation des enjeux doit rester une préoccupation forte. Cela signifie que les effets potentiellement défavorables sur l'environnement des actions engagées pour la transition doivent être intégrés et analysés, afin de les réduire au maximum.

Autres priorités :

- ⇒ **Le renforcement des centralités, en privilégiant la sobriété foncière ;**
- ⇒ **Le développement de l'accueil et de l'attractivité régionale, basé sur des logiques de coopération et de complémentarité.**

Les projets accompagnés à travers cet axe portent sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et les thématiques suivantes :

- Gestion durable des ressources naturelles, réduction des besoins en énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- Urbanisme durable : requalification qualitative de l'espace public, mutations des espaces dégradés ;
- Alimentation de proximité ;
- 30 % a minima de l'enveloppe du territoire est consacrée à cet axe.

En 2023, 31 contrats « Territoires en action » ont été votés. A la mi année 2024, 26 projets ont été engagés pour un montant de 5 M€ de subvention. Au total, 36 M€ de crédits régionaux ont été pré fléchés sur cet axe.

La mise en œuvre des projets va se poursuivre sur 2025-2026 et un bilan à fin 2025 des contrats pour clause de revoyure sera effectué.

La trajectoire du ZAN et sa territorialisation

Le SRADDET en vigueur attend des territoires qu'ils organisent une stratégie pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette à 2050 avec une étape intermédiaire à 2035.

Le SRADDET en cours de modification applique les récentes évolutions législatives, rendant la territorialisation obligatoire et en précisant le cadre.

Les objectifs de réduction de la consommation foncière participent à réduire les pressions sur les ressources (eau, sol, biodiversité) et à limiter l'étalement urbain, vecteur de déplacements très émetteurs de GES. La territorialisation de ces objectifs permet d'être au plus proche des dynamiques et réalités territoriales, en tenant compte notamment des efforts de sobriété déjà réalisés, des équilibres territoriaux et des spécificités de certains territoires. Sur la période 2021-2030, l'effort moyen régional de réduction de la consommation foncière attendu est de 54,5 %.

Pour rappel, en BFC, l'artificialisation c'est :

- 11 500 ha consommés entre 2011 et 2020
- Un taux d'artificialisation moyen est de 1145 m²/habitant, contre 775 m²/habitant pour la France

Accompagnement des territoires vers une mobilité plus durable

Au-delà de l'offre régionale de mobilité (Mobigo), la Région met en œuvre le schéma régional des bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi que les schémas d'aires de covoiturage, de stations Gaz Naturel Véhicule (GNV) et BioGNV, et le plan vélo régional.

Le déploiement d'abris vélos sécurisés dans les gares vise à renforcer l'attractivité du train en offrant un service complémentaire et favoriser le report modal de la voiture vers le vélo dans les premiers et derniers kilomètres en amont et en aval du voyage en train. En cela, le stationnement sécurisé constitue une composante d'un système de transport multimodal efficient.



Abri vélo en gare

En continuité de son action, la Région a décidé de se placer en tant que cheffe de file dans la stratégie de déploiement des bornes de recharge électriques, afin d'assurer :

- La concertation et la cohérence entre les porteurs de schémas directeurs Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) ;
- La meilleure adéquation possible de l'offre de recharge aux besoins des usagers.

Cette étude régionale a été conduite en partenariat avec différents acteurs (syndicats d'énergie, DREAL, association BFC Mobilité Electrique, Mobilians, ENEDIS, Pôle Véhicule du Futur).

Grâce à ce schéma régional, 4 100 points de recharges ont été ouverts au public en décembre 2023 contre 2 287 existants sur le territoire régional lors de l'élaboration du diagnostic en juillet 2022.

Au 1^{er} avril 2024, 38 abris-vélos sécurisés équipés ou gérés par la Région sont en place et 6 gares sont équipées de box à vélos Région.

Structuration d'une démarche de territoire intelligent et durable

La Région a reconduit l'appel à projet « Territoires Intelligents et durables » sous la forme d'un règlement d'intervention. Il a pour objectif d'accompagner les acteurs publics dans la mise en œuvre des projets numériques structurants définis dans une approche transversale. Les « Territoires Intelligents et Durables » doivent répondre à ces objectifs :

- Être un territoire numérique durable faisant de la transformation numérique un vecteur de la transition environnementale ;
- Être un territoire numérique inclusif apportant des réponses à des besoins identifiés et/ou pour améliorer la qualité de services existants ;
- Être un territoire responsable s'appropriant les enjeux de la donnée et participant à sa valorisation au service des habitants, des acteurs publics, économiques et académiques.

En finançant, en sensibilisant et en animant des porteurs de projets de territoires intelligents sur la thématique « énergie et environnement », la Région encourage le développement des solutions pour faciliter la transition énergétique et écologique du territoire. Cela inclut l'optimisation du fonctionnement des bâtiments, la réduction de la consommation énergétique, l'amélioration des tournées de collecte des déchets, et bien plus encore.

Parmi les 80 projets financés dans le cadre du RI TID un quart s'inscrit dans le thème « environnement et énergie ».

Malgré le contexte budgétaire de la Région en 2023, deux projets ont été subventionnés dans le cadre du dispositif TID. La subvention globale pour TID en 2023 : 447 160 €.

La crise énergétique et l'urgence écologique sont des préoccupations quotidiennes pour les collectivités. Il est nécessaire de renforcer l'animation du réseau TID sur les thématiques du développement durable afin d'inciter les collectivités à soumettre des dossiers dans ce domaine.

Mise en œuvre du projet Data BFC TID

En 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté, associée à l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) et à l'entreprise Upciti a répondu à l'appel à projet « Territoires Intelligents et Durables » lancé par l'Etat et opéré par la Banque des Territoires dans le cadre du plan de relance « France 2030 ». Le projet régional, intitulé « Data BFC » a été retenu et bénéficiera de 2,3 millions d'euros de subvention France 2030 sur un montant total de 5,9 millions d'euros.

Concrètement le projet consiste à concevoir, tester et déployer des outils numériques au service de la transition écologique dans quelques territoires pilotes. Il s'agira d'installer et d'utiliser des capteurs (technologie Upciti) qui permettront de collecter des informations (flux routiers, fréquentation commerciale, fréquentation de déchetteries, utilisation de parkings de covoiturage...) qu'il s'agira ensuite de traiter (ce sera le rôle de l'ARNia) afin de proposer des services utiles aux collectivités et aux habitants.

L'objectif final est de proposer aux communes et EPCI, ruraux comme urbains, des services innovants adaptés aux spécificités des territoires afin qu'ils améliorent, grâce aux technologies numériques, leur empreinte écologique et les services rendus aux habitants.

Le projet « DataBFC », associe, à ce stade, cinq collectivités : Pays de Montbéliard Agglomération, le Grand Belfort, Louhans-Châteauneuf, Châteauneuf et la commune de Lure. Plusieurs laboratoires de recherche et d'enseignement supérieur seront aussi parties prenantes dans l'instance de gouvernance qui sera mise en place. La Région Bourgogne-Franche-Comté sera cheffe de file, animatrice, coordinatrice et évaluatrice de l'ensemble du consortium « Région-ARNia-Upciti » pendant les trois années de déploiement et de développement de DataBFC.

En mettant le numérique au service de la transition écologique et en utilisant la donnée pour améliorer l'empreinte écologique et les services rendus aux habitants (outil de suivi, aide à la décision, optimisation des ressources et des consommations...).

Déploiement de l'outil Seroi+

Dans le cadre du programme européen Erudite, la Région a travaillé avec des partenaires à l'élaboration d'un outil d'évaluation des projets territoires intelligents. Il s'agit de l'outil Seroi+ : une méthodologie innovante permettant de combiner les Retours en investissements Sociaux-économiques et Environnementaux avec l'Open Innovation.

En région, Seroi+ va être adapté et associé au projet Data BFC TID afin de mesurer les impacts des services numériques. Concrètement, cela permet d'évaluer les externalités des projets TID (Environnemental, Social, Economique) et de les traduire en données financières afin de les valoriser.

En traduisant les externalités environnementales et sociétales des projets TID en données financières, le projet permet de les valoriser et d'aider à l'acceptation de projet parfois coûteux financièrement mais ayant un impact environnemental positif.

#2

PRESERVER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES

Les enjeux de préservation et de reconquête de la biodiversité sont majeurs à l'heure d'un effondrement du vivant aggravé par l'accélération du changement climatique. La Région, cheffe de file pour la préservation de la biodiversité, a une responsabilité de premier plan pour engager des initiatives, coordonner l'action publique et soutenir la mobilisation citoyenne.

Bien qu'elle n'ait pas de compétence propre sur l'eau, la Région s'est mobilisée et intègre, dans le cadre de ses dispositifs d'intervention, la prise en compte des enjeux et risques de dégradation qualitatifs et quantitatifs sur la ressource en eau (agriculture, aménagement du territoire, développement économique, préservation de la biodiversité...). Enfin, la Région joue un rôle moteur dans la structuration et l'animation des démarches et réseaux traitant de la sobriété d'usage des ressources naturelles, la production de biens responsables et le réemploi.

La Région se mobilise avec ses partenaires, notamment les acteurs du tourisme, pour encourager des pratiques touristiques plus durables et respectueuses de l'environnement, puisque le cadre naturel de la Bourgogne-Franche-Comté est une richesse pour l'attractivité touristique de la région.

I. Préserver et restaurer la biodiversité

En qualité de cheffe de file pour la protection de la biodiversité, la Région Bourgogne-Franche-Comté poursuit la mise en œuvre de sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030.

La Région est également l'autorité de tutelle des Réserves Naturelles Régionales (RNR), compétence dévolue par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La Région a créé et soutient 19 Réserves Naturelles Régionales couvrant un peu plus de 5 000 hectares. En 2023, plusieurs sites ont fait l'objet d'études de faisabilité pour intégrer et élargir le réseau des RNR.

La Région soutient l'Agence Régionale de la Biodiversité BFC créée en 2019. En 2023, l'équipe a été complétée par les postes suivants :

- Economie et innovation : chargé de mission recruté en septembre 2023 ;
- Médiation élevage et grands prédateurs : technicien recruté en avril 2024.

En janvier 2023, Natura 2000 est venu compléter le champ d'action de la Région en matière de préservation de la biodiversité. Depuis sa création, le réseau Natura 2000 en France est piloté par l'État, de la désignation des sites à la coordination de leur gestion via la mise en œuvre des documents d'objectifs portés généralement par des collectivités (et à défaut par les préfets de département). L'année 2023 a donc été marquée par une réorganisation de cette gouvernance.

Dans le domaine des déchets, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) voté en novembre 2019 est devenu le « volet déchets du SRADDET » au moment de l'adoption de ce dernier en 2020 ; ce plan fixe les orientations stratégiques et les objectifs à atteindre d'ici 2025 et 2031 en termes de prévention, de production, de gestion des différents flux de déchets (ménagers et assimilés DMA, des activités économiques DAE, du bâtiment et des travaux publics). Deux autres schémas à l'échelle régionale s'ajoutent à ce cadre :

- Le Schéma Régional de la Biomasse (voté en juin 2020) : il fixe les orientations concernant la préservation et la gestion des ressources d'origine végétale ;
- Le Schéma Régional des Carrières : piloté par l'Etat, il doit être adopté début 2025, ses orientations sont cruciales en termes d'impact sur les milieux et en particulier les milieux aquatiques.

Dans le domaine de l'eau, la Région mène une politique de soutien aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques via la restauration des fonctionnalités de la trame bleue. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Régionale de la Biodiversité et du SRADDET.

Plus récemment, la région soutient la mise en œuvre de plans territoriaux de gestion de l'eau (PTGE), démarche qui vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche, etc.) dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau.

La Région est membre de l'EPTB Saône Doubs et de l'EPTB Loire. Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région assure la gestion des fonds FEADER de la mesure dite PCES « protection des cours d'eau et lutte contre l'érosion des sols ».

Gestion des sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels sur le territoire de l'Union Européenne, vise à assurer la survie à long terme des espèces et la préservation des habitats représentatifs du patrimoine naturel en Europe. L'objectif est de maintenir ou de rétablir leur bon état de conservation tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales, dans le cadre d'une approche concertée et contractuelle, accompagnée des moyens financiers appropriés.

La préservation de la biodiversité est la raison d'être de ce dispositif. Un des moyens d'actions de premier plan est d'inciter les éleveurs du territoire à adopter ou conserver des pratiques respectueuses des écosystèmes, favorisant ainsi des modes de production responsables. Ce dispositif est financé aux agriculteurs par les services de l'Etat, mais la Région finance l'accompagnement local, préalable indispensable.

L'année 2023 a été marquée par l'atterrissage de la politique à la Région : création du service Natura 2000, formation des équipes et des élus, animation du réseaux des animateurs Natura 2000, désignation des élus régionaux dans les Comités de pilotage, etc. Un règlement d'intervention pour financer les travaux (contrats Natura 2000) a également été publié.

Natura 2000 en BFC c'est :

- 116 sites dont la gestion est cadrée et financée par la Région
- 661 113 ha, soit 13,78 % du territoire régional couvert par un site Natura 2000

Pour poursuivre les actions, un dispositif de financement de travaux au bénéfice des milieux naturels des sites à large échelle (cofinancé par le FEADER) sera déployé.



*Coupe de ligneux à Coulanges-la-vineuse (89) -
©Martin_Rapin*



*Etude phytosociologique CBN FC ORI – Arbois
(39) ©Pascal_Collin*

Poursuite du programme de protection de la biodiversité

La mise en œuvre des actions de la Stratégie Régionale de la Biodiversité se poursuit en direction notamment des territoires (collectivités engagées), des entreprises (programme Entreprise engagée pour la nature) et de la mobilisation des citoyens pour la protection de la biodiversité.

L'Agence régionale de la biodiversité, créée conjointement par l'Office Français de la Biodiversité et par la Région, porte notamment l'Observatoire Régional de la Biodiversité.

Le programme Protection de la Biodiversité soutient :

- La mise en œuvre des plans de gestion des 19 réserves naturelles régionales, qui se caractérisent par des milieux et des espèces remarquables nécessitant un niveau de protection forte ;
- Les programmes d'actions des acteurs associatifs et des collectivités : acquisition foncière en vue de la restauration des milieux, travaux de restauration et de gestion des milieux, inventaires faunistiques et floristiques, programmes de communication et sensibilisation du public... ;
- La création de vergers de sauvegarde et la plantation de haies bocagères, arbres et bosquets, qui contribuent à la restauration des trames vertes et des corridors écologiques, constituent des abris pour

les insectes pollinisateurs et la petite faune sauvage, et favorisent la rétention de l'eau et l'assèchement des parcelles ;

- Les travaux de renaturation et de lutte contre les îlots de chaleur pour aider les collectivités confrontés aux effets du dérèglement climatique, en favorisant des solutions fondées sur la nature et la réalisation de corridors écologiques ;
- La poursuite du soutien aux actions en faveur des pollinisateurs sauvages.

La préservation des RNR par la réglementation et la gestion permet de réduire la pression sur des milieux naturels à forts enjeux patrimoniaux avec une forte biodiversité et en limite ainsi son érosion. En outre, les plans de gestion des réserves s'adaptent, mesurent et répondent à l'impact du changement climatique sur ces milieux sensibles. Enfin, le programme de renaturation en ville permet de lutter contre les îlots de chaleur et favorise l'adaptation au changement climatique tout en apportant des espaces favorables à la biodiversité en milieu urbain.

Quelques faits marquants de 2023-2024 :

- Formation « Police » à l'attention des gestionnaires de réserves naturelles . L'objectif de cette formation était d'avoir une bonne vision des interlocuteurs « Police de l'environnement » et une bonne compréhension de cette mission dont les gestionnaires sont chargé-es. 30 à 40 personnes étaient présentes, pour cet événement co-organisé fin novembre par la Région, dans le cadre de son rôle d'animation et développement du réseau des Réserves naturelles régionales (RNR).
- La Région a procédé au renouvellement et à l'installation du nouveau comité régional biodiversité pour un mandat de 5 ans, en novembre. Elle a relancé : le comité technique des financeurs de la biodiversité ainsi que le collectif régional biodiversité. Des règlements d'intervention ont été modifiés pour intégrer des éco-conditionnalisés ou pour valoriser les territoires engagés par la nature.
- Organisation de la 1^{ère} journée régionale des territoires Engagés pour la Nature le 11 avril 2024 à Arbois.



La politique régionale Biodiversité c'est :

- 19 RNR soit un peu moins de 5 000 ha de milieux naturels à forts enjeux patrimoniaux avec une forte biodiversité préservés, gérés et réglementés
- 14 nouvelles collectivités reconnues « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) en proposant un engagement sur 3 ans avec des actions dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la mobilisation citoyenne et de la préservation de la biodiversité.
- Accompagnement à la replantation de 34,9 km de haies bocagères, 12 km d'alignements d'arbres et 175 "Vergers de sauvegarde" (représentant la replantation de plus de 2 310 arbres fruitiers, 7,8 km de haies mellifères et la réimplantation de 29 ruches), pour 706 210 € d'aides régionales

Dans le cadre du programme territoires engagés pour la nature et dans la continuité de « Territoires engagés pour la nature », l'OFB souhaite territorialiser à l'échelle Régionale le dispositif « Entreprises engagées pour la nature ». L'objectif est d'aboutir à une territorialisation pour début 2025.

Par ailleurs, une évaluation à mi-parcours de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité devra être lancée en 2025, afin de faire un point d'étape et d'identifier des points d'amélioration

Enfin, l'agrandissement du réseau de RNR pour les prochaines années permettra d'élargir la surface et la diversité des milieux avec les plus forts enjeux patrimoniaux et de biodiversité.

Pilotage de la politique déchets et économie circulaire

La Région assure le pilotage de l'Observatoire régional des déchets, qui vise à améliorer et structurer la connaissance des différents flux de déchets, de manière quantitative et qualitative (gisements, modes de traitements, pratiques), en vue d'appuyer les politiques territoriales.

En tant qu'autorité planificatrice, elle donne des avis à l'Etat sur les installations de traitement des déchets soumises à autorisation environnementale.

La Région anime le réseau des acteurs déchets, notamment les collectivités et les entreprises privées en charge de la gestion des déchets, avec comme objectifs principaux : faire connaître les objectifs du SRADDET, développer

la prévention et suivre l'avancement des Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) dans les territoires, diffuser les meilleures pratiques disponibles et les travaux de l'observatoire déchets. Il est coordonné avec les réseaux existants : ADEME (réseaux A3P, RT2E, EIT), ASCOMADE (biodéchets) et propose des réunions d'échanges, visites de terrain, formations, lettre d'information mensuelle

La Région met en œuvre deux dispositifs de soutien des porteurs de projet :

- L'accélérateur à projets économie circulaire : copiloté avec l'ADEME, il permet de soutenir des porteurs public et privés sur des thématiques diverses : écologie industrielle et territoriale (EIT), éco-conception des biens ou services, économie de la fonctionnalité, réemploi / réparation / réutilisation, collecte et recyclage des DMA, valorisation et recyclage des déchets du BTP ;
- L'appel à projet « tri des biodéchets » : copiloté avec l'ADEME, il permet de soutenir les collectivités pour la généralisation du tri des biodéchets.

Cette politique permet d'inciter et d'accompagner la réalisation de projets visant à développer le réemploi, l'économie de la fonctionnalité, l'éco conception des biens et des services, la réduction des déchets à la source, l'économie circulaire de manière globale dans différents champs d'activité économique.

Entre juin 2023 et juin 2024, plusieurs actions ont été menées pour la politique Déchets et Economie circulaire :

- Animation du PRPGD : présentation des indicateurs clés et des actions remarquables à la Commission de suivi du plan le 26 mars 2024 (90 participants, acteurs publics privés et associatifs) ;
- Formation des agents et élus des collectivités sur les dépôts illégaux de déchets, en collaboration avec le CNFPT (2 sessions, total 80 participants) ;
- Différentes journées d'ampleur régionale organisées par les réseaux thématiques :
 - 6 avril 2023 : réunion de la communauté des acteurs de la filière de réemploi et recyclage des cycles,
 - 9 novembre 2023 : réunion de la communauté des acteurs de la filière de réemploi des contenants organisée avec le Réseau Consigne et Réemploi ;
- Gestion rigoureuse des objectifs de réduction des déchets enfouis et de recyclage à travers la formulation d'avis sur des installations de traitements (deux avis défavorables sur la période).

15 septembre 2023 : inauguration du centre de démantèlement et de recyclage de VHU (véhicules Hors d'Usages) SC 70-25 à Héricourt



L'AAP économie circulaire en chiffres c'est : 21 lauréats, dont 12 projets en fonctionnement (255 000 €), et 9 dossiers en investissement (409 000 €).

Par ailleurs, 12 collectivités ont été soutenues pour le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets (montant des subventions : 183 000 € en investissement / 190 000 € en fonctionnement).

L'appel à projets « tri des biodéchets » se termine au 31/12/2023, les collectivités étant tenues de mettre en œuvre leur schéma de gestion des biodéchets au 01/01/2024 (l'Etat poursuit son soutien).

L'accélérateur à projets économie circulaire sera poursuivi, avec un renforcement des conditions d'éligibilité des dossiers pour inciter les porteurs à solliciter la contribution financière des éco organismes (appels à projets dédiés, par exemple sur le réemploi).

Le partenariat avec les éco organismes en charge de la Responsabilité Élargie du producteur pour les produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment sera poursuivi en vue d'accélérer le maillage territorial des points de reprise des déchets du bâtiment ainsi que les projets en faveur du réemploi et recyclage.

Actions de préservation des milieux aquatiques

La Région soutient les opérations visant à maintenir ou améliorer l'état écologique de la trame bleue, notamment les études et travaux permettant le rétablissement des continuités écologiques et la restauration des milieux, l'animation des contrats de rivières, ainsi que les études et l'animation relatives aux projets territoriaux de gestion de l'eau (PTGE).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région assure la gestion des fonds FEADER pour la mesure PCES (protection des cours d'eau et lutte contre l'érosion des sols), dont l'une des axes principaux consiste à protéger les berges (mise en défens).

Le 21 juin 2023, une réunion de lancement des travaux inter-directions a eu lieu, visant à la rédaction d'une feuille de route régionale sur l'eau (25 agents sur 10 directions).

Une convention de coopération entre l'Etat, la Région et les 3 Agences de l'Eau 2023-2025, visant à développer la collaboration sur la préservation des ressources en eau dans un contexte de changement climatique a été signée en janvier 2024.

En 2023, 111 dossiers ont été instruits :

- 45 dossiers études, animation de contrats (montant : 712 858 €)
- 66 dossiers de travaux sur la trame bleue (montant total : 915 662 €)

L'élaboration de la feuille de route sur l'eau va se poursuivre en lien avec les démarches de territorialisation de la planification écologique de l'Etat (COP). Un nouvel Appel à projets PCES en lien avec la DERI va également être mis en place.



10 juin 2024 : Accueil à la région BFC de l'atelier étude prospective Ouche-Vouge-Tille à Dijon



Mise en défens et recharge sédimentaire à AUXANT

Education à l'environnement

La politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) se décline selon 4 axes :

- Le soutien aux centres agréés « classes environnement » ;
- Le soutien à diverses associations d'éducation à l'environnement, dont deux têtes de réseaux régionales URCPIC et GRAINE ;
- Dispositif d'aide « manifestations et colloques » ;
- Dispositif d'aide aux 5 Muséums d'Histoire Naturelle.

En 2023-2024, cette politique s'est traduite par :

- 14 manifestations et colloques sur le thème de l'environnement
- 194 séjours « classes environnement » soutenues sur l'année scolaire 2023-2024
- 37 centres agréés « classes environnement » pour l'année 2023/2024
- L'organisation de trois débats publics sur l'environnement : mobilité urbaine et rurale à Beaune, adaptation au changement climatique en milieu urbain à Quetigny, ruralité et alimentation à Cluny. Un quatrième débat sur le thème « climat et énergie comment se projeter en 2050 » a également été proposé à Besançon aux entreprises
- 7 associations EEDD soutenues, dont 2 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs

Une évaluation par Education et Territoires est en cours sur cette politique. Une stratégie régionale et une feuille de route sur la politique EEDD devront ensuite être réalisées à partir des recommandations faites dans l'évaluation. Une évolution des dispositifs existants sera alors sûrement à prévoir prochainement pour répondre à la stratégie.



Débat organisé à Besançon en nov. 2023 par FNE, pour les entreprises



Classe environnement – animation sur la biodiversité des prairies.

II. Encourager un tourisme durable

L'action de la Région en matière de tourisme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), qui a été adopté le 15 décembre 2023 par le Conseil régional pour la période 2023-2028.

Le tourisme responsable a été placé au cœur du SRDTL et devient le fil rouge de l'action régionale en matière de tourisme en développant :

- Un tourisme supportable à long terme sur le plan écologique,
- Un tourisme viable sur le plan économique,
- Un tourisme équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

10 engagements pour un tourisme responsable en Bourgogne-Franche-Comté ont été rédigés. Ils apportent du contenu et une tonalité durable à l'ensemble des 24 chantiers qui constituent le plan d'actions du SRDTL.

Le SRDTL est complété par deux schémas sectoriels portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique :

- Le schéma régional de l'itinérance touristique (SRIT) vise à faire de la BFC une destination d'excellence pour l'itinérance touristique autour d'un positionnement distinctif porteur de sens, de diversité et d'éco-responsabilité ;
- Le schéma régional de l'œnotourisme, qui vise pour la BFC une place de territoire leader de l'œnotourisme en France, par l'excellence œnotouristique qui est proposée.

Dans ce cadre, de nouveaux dispositifs ont été adoptés par l'assemblée régionale le 11 avril 2024, dont certains participent pleinement à la préservation des milieux naturels et à leur mise en valeur comme :

- Développement des itinéraires fluviaux, vélo, pédestres et équestres,
- Accompagnement de la transition touristique des territoires de montagne.

Par ailleurs, un accord de coopération a été adopté entre l'Etat, la Région et Voies Navigables de France pour le développement de la filière fluviale et la gestion de la ressource en eau en BFC pour la période 2024-2028.



Aménagement des véloroutes et voies vertes et des grandes itinérances

Le schéma régional de l'itinérance touristique (SRIT) a pour but de faire de la Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030, la terre d'excellence d'une itinérance touristique porteuse de sens, de diversité et éco-responsable.

Pour la mise en œuvre du schéma, un dispositif a été adopté avec pour objectif d'aménager les itinéraires (pédestres, véloroutes et voies vertes, VTT, nordiques, équestres) en vue d'un maillage géographique continu, cohérent et structuré, d'une part, et de soutenir le développement de nouveaux services et équipements à destination de la clientèle itinérante, d'autre part.

Le dispositif, ouvert aux itinéraires d'intérêt régional et aux itinéraires d'excellence identifiés dans le SRIT permet notamment de soutenir :

- Les travaux d'aménagements des infrastructures, la sécurisation des tronçons en voirie partagée dans une logique de continuité des itinéraires cyclables ;
- Les travaux et équipements de jalonnement le long de l'itinéraire, y compris le rabattage depuis les gares d'accès et les « hubs touristiques » ;
- Les aménagements d'équipements et d'aires de services (accès à l'eau, toilettes, station de gonflage, stationnement vélo, bornes de recharge sécurisées, signalétique touristique, tables de pique-nique, consignes à bagages...).

Projet de La Halte, sur la commune des Gras (25) au lieu-dit les Seignes

Dans le cadre du Plan Avenir Montagne, les associations Grandes traversées du Jura et Espace Nordique Jurassien ont souhaité travailler sur la création d'aires de bivouac et d'espaces de convivialité sur les itinéraires pédestres des GTJ et des sites nordiques du Massif du Jura.

Un concept de construction légère, modulaire et mobile, a été imaginé en collaboration avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon. L'objectif était de proposer une offre touristique innovante au travers de solutions d'hébergements atypiques, écoconçues, en circuits courts, à destination des pratiquants d'activité de pleine nature et d'itinérance en quatre saisons.

Une étude d'ingénierie et de faisabilité a permis de créer un prototype et de mettre en œuvre ce projet expérimental et novateur sur la commune des Gras (25), site expérimental retenu.



La Région a soutenu ce projet à hauteur de 7 778 € (décision CP 24/02/2023) en cofinancement avec l'Etat/Massif du Jura.

Accompagnement de la transition touristique durable des territoires de montagne

La stratégie régionale en matière de transition climatique de la montagne vise à :

- Passer de l'ère de la sensibilisation à celle de l'action concrète en matière de transition afin d'accompagner les territoires de montagne dans la mutation de leur économie touristique ;
- Accompagner les territoires dans leur structuration touristique en prenant en compte la complémentarité des offres et accélérer la coopération des acteurs privés et institutionnels pour la transition du tourisme ;
- Accompagner les acteurs dans la structuration des activités outdoor et de leur mise en tourisme afin de diversifier les raisons de fréquenter les massifs toute l'année ;
- Concilier la préservation des ressources et le développement touristique ;

- Développer la responsabilité sociale et environnementale (déchets, eau, énergie, fréquentation des lieux touristiques...) des acteurs du tourisme, des touristes, des habitants ;
- Faire évoluer l’imaginaire des massifs régionaux vers un positionnement nature, outdoor, santé bien-être pour toute l’année, et donc moins dépendant de l’enneigement.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, un dispositif a été adopté dont l’objectif est d’accélérer la mutation vers un tourisme durable prenant en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux selon les 4 volets suivants :

- Favoriser la création de projets nouveaux et le développement d’activités durables « 4 saisons » dans les massifs ;
- Aménager et équiper dans une logique de réduction de l’empreinte écologique et de non-dépendance à la neige ;
- Répondre aux enjeux de développement touristique durable et du réchauffement climatique : intégration environnementale, matériaux respectueux de l’environnement, utilisation responsable de la ressource en eau et énergie, recyclage des déchets, circuits de proximité... ;
- Favoriser le maintien, la transformation et la création d’emplois locaux.

Le dispositif soutient les projets dans une logique de réduction de l’empreinte écologique et de non-dépendance à la neige et répondant aux enjeux de développement touristique durable et du réchauffement climatique (intégration environnementale, matériaux respectueux de l’environnement, utilisation responsable de la ressource en eau et énergie, recyclage des déchets, circuits de proximité). Le dispositif vise également à concilier la préservation des ressources et le développement touristique.

Développement de la filière fluviale et gestion de la ressource en eau

La Bourgogne-Franche-Comté est irriguée par un important réseau de voies navigables qui sont autant d’opportunités de développement pour les territoires traversés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SRDTL, conscients de la fragilité de la filière et du potentiel pour les territoires irrigués, l’Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, cheffe de file du développement économique et Voies navigables de France, gestionnaire des canaux et rivières navigables, ont décidé de coopérer pour accompagner le développement de la filière fluviale et gérer au mieux la ressource en eau du territoire selon ses différents usages.

Au cours des cinq prochaines années, les partenaires se sont ainsi engagés à collaborer dans d’autres domaines que celui du tourisme : la gestion de la ressource en eau, l’environnement, la transition énergétique, le transport de marchandises, la valorisation du patrimoine et la formation professionnelle.

Par ailleurs, la Région soutient les projets de valorisation touristique des voies navigables sur les territoires engagés dans un contrat de canal ou de développement fluvestre. Les investissements éligibles à ce dispositif portent notamment sur les équipements fluviaux tels que ports de plaisance, haltes fluviales, appontements en vue d’un maillage géographique cohérent. La certification « Port propre » et les labellisations « Pavillon Bleu » ou « Qualité Plaisance » sont recherchées.

Sont également éligibles les opérations écoresponsables (traitement des eaux grises/eaux noires, les aménagements de collecte sélective des déchets...) ainsi que l’aménagement de maisons éclusières.

Pour rappel, les voies navigables en BFC représentent :

- 1 330 km de voies
- 74 M€ de retombées économiques pour les territoires de BFC – 780 emplois directs

L’objectif à venir est de mettre en œuvre l’accord de coopération pour accompagner le développement de la filière fluviale et soutenir l’action de VNF pour une meilleure gestion de la ressource en eau du territoire selon ses différents usages.

#3

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES CITOYENS

La Région porte l'ambition de participer à l'épanouissement de tous les citoyens et toutes les citoyennes de Bourgogne-Franche-Comté, qu'il soit professionnel ou personnel. Et cela commence par des actions en faveur d'un public important : les jeunes. En effet, l'épanouissement des individus passe d'abord par un système d'éducation favorable à l'apprentissage, égalitaire et solidaire.

S'en suit un travail pour accompagner les jeunes vers l'emploi et poursuivre cet accompagnement pour tous les publics. Cela se traduit par des politiques régionales en faveur de l'ensemble des parcours de formation pour tous : accompagnement à l'orientation tout au long de la vie, soutien au système d'apprentissage, appui à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle, etc.).

I. Agir pour la jeunesse, son éducation et sa mobilité

Poursuite du dialogue structuré avec la jeunesse

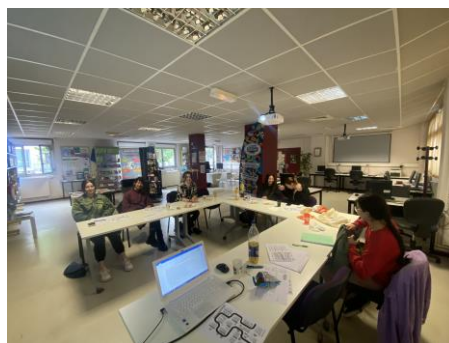
La Région vise à favoriser la participation citoyenne et l'engagement des jeunes sur les questions qui touchent à la transition écologique et énergétique.

Le dialogue structuré pour la jeunesse (DSJ) est une méthode ayant pour objectif de favoriser la participation citoyenne des jeunes de 15/30 ans du territoire, leur permettant d'interagir avec la collectivité régionale et de coconstruire les politiques publiques. L'enjeu de cette démarche régionale est de permettre aux jeunes de trouver, ou de retrouver, de l'intérêt pour l'action publique, de faire connaître leurs attentes pour leur territoire et leur avenir.

Par ailleurs, l'autre ambition de cette démarche participative est de s'adresser à la jeunesse dans toute sa diversité sociale - lycéens, étudiants, entrepreneurs, personnes en parcours d'insertion, sans emploi, salariés - et dans une logique inclusive avec la prise en compte des personnes en situation de handicap notamment.

Le thème retenu pour cette démarche, baptisée « Ma Région pour demain », était en 2023 pour son 1^{er} cycle « la gestion et la préservation des ressources naturelles ». 91 rencontres et 206 jeunes ont ainsi été actifs lors des phases de consultation régulière de septembre 2022 à juin 2023. Afin de clôturer le premier cycle, un retour de ces avis auprès des jeunes a été fait en juin 2024 par l'intermédiaire d'un document de synthèse communiqué à l'ensemble des participants et porté à la connaissance du grand public.

Cette clôture s'est synchronisée avec la proposition de lancement du second cycle, pour une durée plus courte de 6 mois, avec une méthodologie reconduite, et une période d'évaluation et de valorisation au second semestre 2024.



*Photos : à gauche Le 5 juin 2024 à Besançon lors du temps de clôture de la consultation du cycle 1 - Crédit : Région
à droite Temps de consultation du cycle 1 au CRIJ de Dijon - Crédit Région*

Ainsi, durant le premier semestre de l'année 2024, le second cycle a réuni 17 espaces « permanents » sur l'ensemble du territoire régional qui ont accueilli des jeunes pour débattre sur la thématique des mobilités. La diversité des publics est encore à signaler : jeunes en école de la deuxième chance, en insertion, lycéens, étudiants, salariés en foyer de jeunes travailleurs, etc. Des élu.es du Conseil régional se sont déplacés dans certains espaces pour échanger et débattre avec les jeunes. La réflexion menée dans ces espaces a été enrichie avec des consultations ponctuelles auprès d'autres réseaux jeunesse permettant ainsi d'augmenter le nombre de jeunes touchés par cette démarche. Le mercredi 5 juin 2024, une cinquantaine de jeunes ayant participé à ces

rencontres se sont retrouvés à Besançon pour partager leurs préconisations et les défendre dans le cadre d'une simulation d'assemblée régionale.

Le déploiement d'un troisième cycle est en cours de discussion

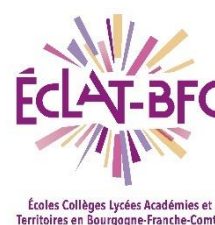
Utilisation du numérique dans le système éducatif

La loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 (dite « Loi Peillon ») a inscrit le numérique comme un puissant levier d'action pour transformer l'école et privilégier la réussite éducative de tous les élèves. Il doit permettre l'émergence de nouvelles pratiques au service des élèves et des enseignants. Les dispositions de cette loi ont également confié aux collectivités, aux côtés de l'État, une responsabilité qui est essentielle au bon fonctionnement et au développement du numérique à l'école.

Dans ce cadre et en lien avec ses orientations politiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté mène depuis plusieurs années une politique globale de développement des outils numériques aux côtés des lycées, intégrant les ODD.

L'ambition principale de la Région dans ce domaine est de contribuer à accroître, dans les meilleures conditions, les usages éducatifs du numérique dans les établissements et d'accompagner les communautés éducatives dans cette évolution.


ÉCLAT-BFC est la plateforme ENT (Environnement Numérique de Travail) initiée par la Région en 2019 et commune aux écoles, collèges et lycées en Bourgogne-Franche-Comté. Elle contribue à assurer la continuité du lien pédagogique entre les enseignants et les élèves au sein et en dehors de l'établissement. La Région finance la mise à disposition de l'ENT à tous les lycées publics du territoire ainsi que l'augmentation des capacités techniques de la plateforme pour répondre aux besoins des usagers.



Le déploiement d'un espace numérique de travail permet de réduire la consommation de papier et d'énergie en favorisant l'utilisation de supports numériques pour les cours, les devoirs, les évaluations, etc. Ensuite, il facilite l'accès aux ressources numériques sur des thématiques liées au développement durable, comme le climat, la biodiversité, la santé ou la solidarité. Il offre aussi un lieu d'échanges et de collaboration entre les acteurs de la communauté éducative, ce qui renforce le sentiment d'appartenance et la responsabilité collective. Il permet de développer des compétences numériques chez les élèves et les enseignants, ce qui est essentiel pour s'adapter aux enjeux du monde contemporain. Enfin, sa co-construction partenariale contribue à créer une approche partagée et adaptée aux bénéficiaires et aux enjeux sociétaux.

En lycées, ÉCLAT-BFC c'est plus de 254 000 comptes utilisateurs dont :

- plus de 142 300 comptes parents
- plus de 87 300 comptes élèves
- plus de 10 600 comptes enseignants
- plus de 9 300 comptes non enseignants

ECLAT-BFC est accessible depuis tout ordinateur, tablette ou smartphone à l'adresse : <https://eclat-bfc.fr> ou <https://nomdeletablissement.eclat-bfc.fr> ou via l'application mobile 

L'objectif est de poursuivre l'accompagnement des établissements dans la prise en main de l'ENT ECLAT-BFC et plus particulièrement l'application mobile qui a été déployée en 2023. Des travaux pour améliorer les fonctionnalités existantes et développer de nouveaux services en lien avec l'éditeur sont également prévus. Enfin, il est souhaité qu'ECLAT-BFC permette de développer la communication sur les thématiques de l'orientation, l'information des métiers et de l'apprentissage.

Transformation de l'offre de formation professionnelle en lycée par le biais des colorations

Depuis deux ans, la Région et le rectorat travaillent à faire évoluer l'offre de formation avec le souci de former toujours mieux les élèves aux thématiques environnementales afin d'améliorer leur employabilité.

Les colorations de diplômes se caractérisent par l'ajout d'un ou plusieurs modules de formation spécifiques à l'EPL, elles permettent de valoriser le dynamisme des équipes pédagogiques. Ce module apporte des compétences spécifiques en lien avec les besoins en insertion locaux.

Quelques exemples de colorations pour la rentrée de septembre 2024 :

Lycée	Formation concernée	Coloration mise en place
Pontarlier - Toussaint Louverture	Baccalauréat professionnel MELEC - Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	Ecoles des réseaux pour la transition énergétique
Lons-Le-Saunier Le Corbusier	Baccalauréat professionnel ICCER - Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables	Bois énergie, solaire thermique
Gray Fertet	Baccalauréat professionnel MV - Maintenance des Véhicules	Motocycles Hybrides et électriques
Belfort Follereau	BTS CRCI - Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle	Hydrogène - Evoluer en environnement sensible
Dijon Lycée privé Saint Joseph Lasalle	BTS Electrotechnique	Energies renouvelables : photovoltaïque et IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique)
Cosne sur Loire PG De Gennes	Baccalauréat professionnel MELEC - Métiers de l'électricité et des environnements connectés	Réseau de distribution d'énergie
Fourchambault Bérégovoy	BTS MTE - Motorisation Toutes Energies	Mobilités Hydrogène
Lycée Pierre-Adrien Pâris Besançon	Baccalauréat Professionnel ORGO Organisation et réalisation gros œuvre et Baccalauréat Professionnel AFB Aménagement finition du bâtiment	Mise en œuvre de matériaux bio sourcés (formation blocs de chanvre)
Lycée Le Corbusier Lons Le Saunier	CAP Electricien	Eco-constructeur photovoltaïque
LP Eugène Guillaume Montbard	Baccalauréat Professionnel MELEC Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	Energies renouvelables : photovoltaïque

Soutien aux activités extrascolaires et à la mobilité des jeunes dans le territoire régional

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Région apporte son soutien financier au Centre Régional d'Information et de Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté (CRIJ) pour la réalisation et la diffusion en Bourgogne-Franche-Comté de la Carte Avantages Jeunes notamment.

Cette carte, au prix de 10 €, offre aux moins de 30 ans des gratuités et réductions valables sur l'ensemble de la région, facilite l'accès aux pratiques culturelles et sportives et encourage l'utilisation des transports en commun. Selon les départements la carte offre des réductions en librairie/bibliothèque, pour les cinémas, les expositions, les musées, des évènements, du sports, etc.

La Région a mis en place un partenariat pour proposer aux titulaires de la carte avantages jeunes des offres de transport en TER et CAR Mobigo à des conditions avantageuses. Elle offre ainsi différents avantages selon le lieu de résidence.

Pour les transports, la carte offre comme avantage :

- Un retour gratuit avec le tarif jeune -26 ans Bourgogne-Franche-Comté pour un aller acheté ;
- Un abonnement jeune -26 ans TER Bourgogne-Franche-Comté hebdomadaire sur un trajet choisi ;
- Un ticket aller gratuit pour un voyage en car Mobigo.

Ces offres sont valables une seule fois chacune.

On dénombre actuellement environ 100 000 titulaires de la carte.

Enseignement supérieur et mobilité internationale des jeunes

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient le développement cohérent et l'attractivité de l'enseignement supérieur sur l'ensemble de son territoire et de ses quatorze campus, par la mise en œuvre d'une politique

volontariste et ambitieuse. Elle a proposé en 2023 trois dispositifs à l'attention des établissements d'enseignement supérieur et du CROUS BFC : « Vie étudiante », « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » et « Equipements numériques et pédagogiques ». Les objectifs sont notamment : le développement de l'attractivité et la structuration régionale de l'enseignement supérieur, l'optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études, ou encore le soutien à l'égalité des chances et à la lutte contre la précarité.

En 2024, la démarche s'est également basée sur le nouveau Schéma Territorial de la Vie Étudiante (STVE) porté par l'Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) et le CROUS BFC et les attentes exprimées par les étudiants. Ce schéma vise à structurer une stratégie et un plan d'actions, en cohérence avec le SRESRI BFC 2019-2021 encore en vigueur, dans l'attente de l'adoption du futur SRESRI. Ses objectifs sont les suivants :

- Améliorer la performance énergétique du bâti universitaire, incluant les logements étudiants, pour contribuer aux enjeux de lutte contre le changement climatique, en s'appuyant sur le CPER 2015-2020 / 2021-2027, les contrats de développement métropolitain, le PAIR et les fonds européens ;
- Améliorer les conditions de vie des étudiants et de réussite des études, en soutenant les actions destinées aux étudiants en BFC, ou en encourageant les initiatives individuelles et associatives dans une logique d'égalité des chances ;
- Favoriser l'ouverture au monde, l'adaptabilité, les compétences linguistiques / professionnelles, ainsi que l'insertion professionnelle des lycéens, apprentis, étudiants et jeunes demandeurs d'emploi, au travers de bourses de mobilité internationale.

Dans le cadre du CPER 2021-2027, un projet de réhabilitation a vu le jour pour le Bâtiment N de l'Arsenal à Besançon dans le quartier Saint Jacques–Arsenal. Il est en cours de transformation et s'inscrit au sein du projet de « Cité des savoirs et de l'innovation » avec des objectifs de performance énergétique des bâtiments après travaux conforme au label BBC Effinergie rénovation.

Des actions sont également menées pour améliorer la santé physique et mentale des étudiants, mais aussi favoriser leur intégration sur les différents campus de même que l'égalité des chances, soutenir les emplois étudiants, et accompagner leurs activités culturelles et sportives tout en renforçant l'attractivité des établissements de la région.

La Région soutient également des initiatives des associations étudiantes, notamment en faveur de l'intégration sociale des étudiants, des activités culturelles et sportives, ainsi qu'à l'organisation d'évènements et de sorties conviviales.

Enfin, en 2023, l'ensemble des supports de communication liés aux dispositifs de mobilité internationale des jeunes ont été revus.



Affiche de promotion des dispositifs de bourses de mobilité internationale des jeunes

Quelques chiffres clés pour l'enseignement supérieur et la mobilité internationale des jeunes :

3,8 M€ CPER 2021-2027 en complément du 1^{er} volet du CPER 2015-2020 de 3,3 M€ pour la réhabilitation du Bâtiment N de l'Arsenal

11 actions destinées à l'égalité des chances pour un montant de 221 159 €

2 385 jeunes ayant bénéficié en 2023 d'une bourse de mobilité internationale pour un montant de 2 160 602 € :

- Etudiants : 1834
- Lycéens : 309
- Apprentis (post- et infra-bac) : 153
- Demandeurs d'emploi : 89

II. Accompagner l'orientation et soutenir la formation

L'année 2023 a été marquée par la révision du schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV) en articulation avec les travaux conduits dans le cadre du CPRDFOP (cf. Partie 1, page 15).

Le schéma donne le cadre stratégique de la politique d'orientation régionale pour les 5 prochaines années, entre l'État, la Région et les partenaires sociaux.

L'élaboration du schéma prévisionnel de développement du SPROTLV 2023-2028 prend appui sur l'analyse du précédent schéma 2017-2021 et s'est faite autour de 5 enjeux :

- Créer les conditions du partenariat entre acteurs ;
- Garantir la qualité et la lisibilité de l'offre de service ;
- Assoir une stratégie d'information sur les métiers et les formations ;
- Mobiliser le monde économique ;
- Coordonner en lien avec l'Etat les interventions en direction des publics en formation initiale et décrocheurs.

Le nouveau schéma a été présenté aux acteurs du SPRO lors des Assises régionales de l'orientation en décembre 2023 dans un format innovant favorisant l'échange de pratiques à Alesia Museoparc.

Accompagnement des publics dans leur orientation professionnelle

Depuis la loi du 5 septembre 2018 « liberté de choisir son avenir professionnel » la Région a conforté sa stratégie en direction de tous les publics et propose un plan d'actions permettant d'amplifier l'information sur les métiers et les formations et son accessibilité notamment pour les publics scolaires, étudiants et apprentis.

Quatre ambitions « transversales » sont poursuivies :

- Renouveler les approches pour présenter les métiers et les formations ;
- Donner les mêmes chances à tous d'observer et d'expérimenter les métiers ;
- Faciliter l'accès à l'information ;
- Valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels.

Une politique d'orientation équitable s'assure que tous les individus, indépendamment de leur genre, origine ethnique, statut économique ou situation géographique, aient accès aux outils et aux actions de l'orientation qui les aideront à trouver leur voie professionnelle. Cela réduit les inégalités sociales et économiques, un facteur clé pour l'épanouissement de tous.

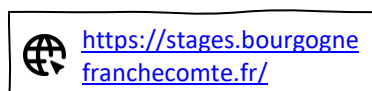
Pour cette année, plusieurs actions phares ont été réalisées :

⇒ **Lancement de la plateforme stage à la rentrée de septembre**

Pour favoriser l'immersion en entreprise tout en garantissant la qualité de l'accueil, la Région a souhaité mettre en visibilité la diversité des terrains d'observation, de découverte et de réalisation des périodes de formation en milieu professionnel grâce à la création d'une plateforme stage régionale. Cette plateforme numérique recense une diversité d'offres de stages sur tout le territoire et est accessible gratuitement aux collégiens, lycéens, étudiants et salariés en reconversion.

Depuis le lancement plusieurs évolutions ont déjà été intégrées :

- Ajout des semaines de stages obligatoires en seconde ;
- Un bouton « entreprise handi-accueillante » et un bouton « stages à l'international ».



⇒ **Constitution d'une équipe régionale des compétitions des métiers**

Composée de 64 jeunes âgés de 17 à 25 ans, 54 garçons et 10 filles, l'équipe régionale des 47^{èmes} compétitions des métiers Worldskills a été la plus importante de toutes les éditions et comprend six nouveaux métiers pour notre Région.

Les jeunes compétiteurs ont bénéficié de trois week-ends de préparation physique et mentale les 3 et 4 juin, les 8 et 9 juillet et les 26 et 27 août. Ils ont ensuite concouru à Lyon du 13 au 16 septembre 2023 lors des compétitions nationales Worldskills.

⇒ **Assises de l'orientation**

Cette rencontre annuelle de l'orientation doit permettre de valoriser les actions conduites par les acteurs du SPRO. L'objectif est également de susciter les échanges et l'essaimage des initiatives au sein du réseau.

Partenaires de l'orientation, acteurs du monde économique, agents et élus de la Région, c'est au total plus de 150 personnes qui sont venues échanger et partager grâce à un marché des pratiques inspirantes et découvrir et comprendre le nouveau schéma prévisionnel de développement du Service public régional de l'Orientation tout au long de la vie 2023-2028 mais aussi les nouveaux outils régionaux, notamment la plateforme stages Bourgogne-Franche-Comté.



La politiques « orientation » de la Région en quelques chiffres :

- Plus de 4 000 offres sur la plateforme et 2 300 personnes inscrites
- 600 personnes accueillies et renseignées sur le stand région au salon Studyrama, dont 195 accompagnants
- 106 guides « après la 3ème j'ai le choix » et 252 guides « après le bac » téléchargés pendant le salon Studyrama, contre 40 par jour habituellement
- 28 médailles pour l'équipe régionale des Worldskills aux finales nationales à Lyon dont 4 médailles d'or, 1 médaille d'argent, 3 médailles de bronze et 20 médailles d'excellence



Cérémonie de remise des prix du Concours Worldskills à Dijon en 2023
@ludovic-godard

L'échéance majeure à venir c'est « Explore les métiers » 2025. Cet événement est travaillé et préparé en grande partie en 2024 pour une réalisation en mars 2025. Adossé sur les sélections régionales des compétitions des métiers, Explore les métiers est pensé comme une manifestation d'information sur les métiers immersive et ludique. En effet, la spécificité de l'événement est de proposer à la fois des stands dédiés aux métiers de la compétition Worldskills, où des jeunes de BFC concourent, mais également des ateliers de gestes, animés par des jeunes et des professionnels de toute la Région. Ces activités proposées aux visiteurs, qu'elles soient virtuelles, manuelles ou ludiques, doivent permettre aux visiteurs de s'essayer à différents gestes métiers et ce afin de tester des matières, des environnements ou des thématiques.

Développement et sécurisation des parcours

Cette politique volontariste de la Région contribue directement à la notion de développement durable à travers 3 axes :

1. L'accompagnement des transitions professionnelles des actifs, pour :
 - Favoriser l'évolution et la sécurisation des parcours professionnels des actifs par l'animation d'une politique régionale de développement de la VAE ;
 - Favoriser les démarches de transmission des savoirs et des savoir-faire d'expérience au sein des entreprises ;
 - Permettre à chaque actif de capitaliser l'ensemble des événements qui ponctuent son parcours professionnel et extra professionnel afin de soutenir ses démarches d'orientation, de mobilité professionnelle, de Validation des Acquis de l'Expérience...
2. Le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels, afin de :
 - Favoriser la formation des salariés les plus fragiles dont les salariés les moins qualifiés, dans une logique d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques ;
 - Renforcer l'accès à l'emploi durable en accompagnant les contrats de professionnalisation à durée indéterminée et l'accompagnement des Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;
 - Développer la promotion sociale des actifs.

3. L'accompagnement via le levier formation du développement économique régional, qui vise à :
- Soutenir, par la formation des salariés, les projets porteurs d'emploi de création et de développement d'entreprises ;
 - Accompagner les mutations socio-économiques auxquelles sont confrontées les filières et les territoires ;
 - Soutenir les initiatives territoriales de réponses aux enjeux de compétences professionnelles (GPECT...). La journée régionale de rencontres des acteurs de la GPECT organisée le 15 novembre 2003 à Dole à l'initiative de la Région et de l'Etat est une illustration de cette action.

Une politique de développement des compétences et de sécurisation des parcours bien pensée permet aux travailleurs d'acquérir de nouvelles compétences et de se recycler en fonction des évolutions technologiques et des exigences du marché. Cela augmente leur adaptabilité et leur employabilité, réduisant ainsi le risque de chômage et de précarité, mais aussi leur confiance et estime de soi, facteurs clés de l'épanouissement personnel.

La politique de développement des compétences contribue également à réduire les inégalités en offrant des opportunités de formation à tous, indépendamment de leur origine sociale, économique ou géographique.

Deux actions principales ont été conduites cette année :

⇒ **Etablissement d'un cadre rénové de l'intervention régionale en faveur de l'effort de formation des entreprises**

Jusqu'à juillet 2023, trois règlements d'intervention distincts régissaient l'appui régional à l'effort de formation des entreprises (AREFE = action régionale pour la formation dans les entreprises) au bénéfice de leurs salariés :

- le soutien à la formation des salariés dans les entreprises en difficulté « former pour rebondir » ;
- le soutien à la formation des salariés dans les entreprises en développement caractérisé ;
- le soutien à la formation des salariés fragilisés par des mutations dans un secteur donné (ex : automobile, entreprises de proximité, hôtellerie-restauration...).

Afin de rendre l'intervention régionale plus lisible et plus pertinente, il a été proposé un règlement d'intervention unique qui permette aux porteurs de projet visés (opérateurs de compétences, pôles de compétitivité, ...) de soumettre des projets d'interventions répondant à un ou plusieurs des axes dans une logique collective. Celui-ci a été voté en Commission permanente de juillet 2023.

Dorénavant, l'action régionale de soutien aux programmes de développement des compétences des actifs en emploi se fait au service de deux enjeux, cumulables :

- Pallier la pénurie de main d'œuvre et les difficultés de recrutement ;
- Anticiper et accompagner les mutations économiques, technologies, sociales et environnementales.

⇒ **Relance d'un marché renouvelé en faveur de la formation des créateurs d'entreprise pour 2024-2028**

Les formations déployées dans le cadre du programme Entreprendre en BFC visent à permettre aux porteurs/porteuses de projet :

- De construire concrètement leurs projets tant dans la forme que dans le contenu grâce à l'acquisition de connaissances directement applicables à leurs projets ;
- D'utiliser les outils nécessaires à la création/reprise ;
- D'acquérir les compétences nécessaires à la bonne gestion et à la pérennité de la future entreprise ;
- De présenter leurs business plans devant un jury final de fin de formation.

En 2023, deux accords AREFE ont été signés dans les secteurs des entreprises de proximité et du commerce, pour un total d'engagement Région de 867 420 €.

En 2024, quatre accords AREFE dans les secteurs des entreprises d'insertion, de l'agro-alimentaire, de l'inter-industries, de la santé et sur le sujet spécifique de la transmission des savoirs dans les entreprises de proximité, ont été signés, pour un total d'engagement Région de 1 210 127 €.

La politique développement et sécurisation des parcours permet :

- D'accompagner entre 600 et 700 contrats de professionnalisation en CDI par an en moyenne
- La formation de 1 285 personnes via le programme Création reprise d'entreprise 2021-2023. Plus de 41% d'entre eux ont créé leur entreprise.

L'offre de formations en faveur des créateurs d'entreprise a été renouvelée pour 2024-2028 et vise la formation de 650 personnes par an sur l'ensemble du territoire, grâce une offre proposée par 8 prestataires de formation, plus de 40 sessions de formation en présentiel de 180 h auxquelles d'ajoutent des temps de démarches personnelles et la possibilité de se former en complément, à distance sur des modules spécifiques .

Sur les transitions professionnelles, la Région adapte en 2024 et 2025 sa politique d'information-conseil sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) au regard de la réforme nationale de la VAE de façon à conserver la proximité (8 opérateurs points relais conseil présents sur l'ensemble du territoire), l'expertise (professionnalisation pour des conseils experts et qualifiés sur la VAE) et un accompagnement au plus proche des besoins des candidats dans ce contexte de réforme.

Soutien à l'apprentissage

Dans un paysage de l'apprentissage complètement renouvelé depuis 2020, caractérisé principalement par l'assouplissement des modalités de création des CFA, les entrées et sorties d'apprentis tout au long de l'année et le financement des CFA à partir de coûts contrats via les Opérateurs de compétence, les enjeux pour la Région demeurent de veiller à un aménagement du territoire équitable corrélé au développement économique et aux besoins de formation. Il s'agit pour la collectivité de :

- Veiller à un aménagement du territoire garantissant une offre de formation répartie sur toute la Région et adaptée aux besoins en compétences des différents bassins économiques et bassins de vie ;
- Soutenir les formations essentielles au tissu économique régional via la majoration des coûts contrat ;
- Accompagner les projets d'investissement des CFA afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement des jeunes.

Une politique d'apprentissage efficace favorise le développement des compétences nécessaires pour s'adapter à un monde en constante évolution. En promouvant des formations professionnelles et techniques adaptées aux besoins du marché du travail, la politique d'apprentissage contribue à l'employabilité et à la sécurité économique des individus, éléments essentiels à leur épanouissement personnel et professionnel. Par ailleurs, l'investissement dans les CFA ne se fait que sous réserve du respect des critères d'éco conditionnalité, critères favorables au développement durable.

En 2023, le règlement d'intervention investissement a été révisé pour répondre encore plus fortement aux priorités régionales en matière de transition énergétique dans un cadre budgétaire contraint. L'intervention régionale a été réorientée vers des opérations répondant à des critères d'éco-conditionnalité plus précis et plus ambitieux.

L'appel à projet apprentissage a été reconduit sur 2024 : le volet 2 de l'appel à projets vise à soutenir des actions des centres de formation qui développent des pratiques éco-citoyennes. Les projets proposés doivent permettre d'impulser de nouvelles dynamiques dans le développement de pratiques éco-citoyennes au sein des CFA et à destination des apprentis, ainsi que dans la mise en œuvre de pédagogies nouvelles ou de modules de formation liées aux démarches environnementales et de développement durable.

Six mois après leur sortie de formation en Bourgogne-Franche-Comté, 64 % des apprentis sont en emploi. Ce taux passe à 71 %, douze mois après leur sortie de formation. Plus le niveau du diplôme préparé est élevé, plus le taux d'emploi progresse.

En 2023, 1 479 contrats d'apprentissage ont été majorés et 10 dossiers de promotion de l'apprentissage ont été soutenus pour un montant total de plus de 2 400 000 €.

Côté investissement, plus de 10 113 000 € ont été affectés, répartis de la manière suivante : 40 % pour les équipements, 36 % pour la rénovation et 24 % pour la construction.

En 2025, sous réserve du renouvellement de la convention de partenariat liant la Région à France-compétences, l'enjeu portera sur la mise en œuvre pleine et entière du règlement d'intervention rénové en faveur de l'investissement des CFA. Les écoconditions de ce RI ont en effet été pleinement renforcées.

Réaffirmation des aides régionales aux stagiaires de la formation professionnelle

La Région accompagne les demandeurs d'emploi pour accéder à une formation professionnelle à travers son Service Public Régional de la Formation (SPRF).

L'objectif est de viser prioritairement les publics les plus vulnérables, pour qu'ils puissent accéder à un premier niveau de qualification permettant un retour à l'emploi durable et dans le même temps répondre aux besoins en compétences des entreprises et des territoires de notre région.

La prise en charge des coûts de formation est assurée intégralement par la Région sur les formations de son Service public régional. Les stagiaires peuvent également bénéficier d'une rémunération et prétendre à des aides financières pour le transport et l'hébergement selon certaines conditions, dans le cadre de la réglementation Code du travail.

Dans le cadre de l'élaboration de son Pacte Formation 2024-2027 signé avec l'État, il a été décidé de conforter ces aides régionales (barèmes de rémunération au-delà de la grille nationale, triplement des aides à la mobilité, aide complémentaire de 200 € pour pallier les premiers frais – mobilité, garde d'enfants...).

En 2023 :

- 9 700 stagiaires ont pu bénéficier d'une rémunération de la Région
- 13 700 aides complémentaires ont été versées

Engagement pour les formations Sanitaires et sociales

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), annexée au CPRDFOP et en connexion avec le SPRO, a été voté le 15 décembre 2023, avec une élaboration qui a inclus une importante concertation. Quatre ambitions ont été identifiées, déclinées en 13 mesures :

- Gouvernance et observatoire sanitaire et social ;
- Attractivité des formations : informer, valoriser pour mieux orienter ;
- Sécurisation des parcours et développement de l'apprentissage ;
- Innovation et expérimentation.

La 2^{ème} ambition fait d'ores et déjà l'objet d'une action sous la forme de supports promotionnels mettant en scène des visites d'écoles / instituts par des binômes d'étudiantes et étudiants avec des parcours diversifiés. Une carte interactive couvrant tout le territoire est désormais en ligne, notamment sur le site internet de la Région (<https://www.bourgognefranchecomte.fr/sanitaire-et-social-une-vaste-offre-regionale>). Par ailleurs, 8 journées d'immersion dans le métier d'aide-soignant.e ont été organisées entre mars et avril 2024, dans chacun des départements de BFC. Elles ont accueilli plus de 500 lycéennes et lycéens en bac pro SAPAT (services aux personnes et aux territoires) et ASSP (accompagnement, soins et services à la personne) issues de 33 lycées.

#4

RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS

La Bourgogne-Franche-Comté peut s'enorgueillir de la richesse et de la variété de ses territoires. L'objectif de renforcement des équilibres entre zones rurales, métropoles, quartiers politiques de la ville est un axe majeur du mandat 2022-2027. Cela se traduit notamment par l'introduction de principes de différenciation dans les politiques publiques régionales. La Région vise la solidarité entre les territoires mais également la solidarité en direction de toutes celles et ceux que la vie fragilise.

Cet engagement se traduit par des politiques d'aménagement qui favorisent un accès aux services publics, à l'emploi, à la mobilité, au numérique, à une offre de soin et de commerce de proximité pour tous. Il passe par la mise en œuvre de dispositifs agissant en faveur des luttes contre les discriminations et les inégalités.

I. Mener des politiques de cohésion territoriale

Les politiques territoriales portées par la Direction de l'Aménagement du Territoire s'inscrivent pleinement dans les orientations du SRADDET, qu'elles contribuent directement à mettre en œuvre. Les politiques territoriales régionales prennent en compte l'ensemble des territoires et s'articulent autour de quatre piliers : les territoires de projet (comprenant les contrats et les Parcs naturels régionaux), les petites centralités, les ruralités, et les quartiers urbains prioritaires. Les interventions en matière de développement local et d'aménagement du territoire se combinent également avec des interventions dans le domaine de la santé, pour favoriser l'accès aux soins de l'ensemble de la population régionale.

Le cadre de politiques territoriales défini pour la période 2022-2028 est fondé sur les principes suivants :

- Equilibre et cohésion du territoire régional ;
- Subsidiarité et concertation ;
- Différenciation et solidarité territoriale ;
- Collaboration et coopération.

La politique territoriale régionale vise à accompagner les territoires dans la prise en compte des grands enjeux régionaux dans le respect de leurs spécificités.

Renouvellement du Fonds d'aide aux projets dans les quartiers « politique de la ville »

La Région Bourgogne-Franche-Comté compte près de 150 000 habitants en quartiers politique de la ville (QPV), représentant près de 5,3 % de la population régionale. Ces territoires se caractérisent par un fort décrochage en termes de revenus, d'accès à l'emploi, d'accès à la culture ou encore de réussite scolaire et éducative ; certaines de ces difficultés ayant été renforcées par l'effet de la crise sanitaire de 2020 et 2021.

La Région Bourgogne-Franche-Comté agit sur ces territoires urbains afin d'améliorer le cadre de vie et les trajectoires des habitants de ces quartiers.

Elle intervient sur deux volets : le développement urbain, en finançant des projets de renouvellement urbain dans les quartiers, et le développement humain, en soutenant – via le Fonds d'aide aux projets (FAP) – des actions et projets d'animation et de formation.

Les projets soutenus à travers le FAP permettent d'améliorer l'accès à l'insertion, à la formation et à l'emploi (ateliers d'insertion, formations linguistique, salons de l'emploi, ...), de faciliter l'accès à la santé (ex : ateliers santé et alimentation), la gestion des déchets, l'animation de jardins partagés, etc.



Après 6 mois de concertation dont 9 visites de quartiers politique de la ville et 250 personnes rencontrées, le « nouveau » FAP a été lancé en 2023.

En 2023, ce sont 230 projets qui ont été financés pour 1,1 M€ de budget.

Les concertations dans les quartiers se poursuivent en 2024.

Accompagnement des acteurs ruraux pour promouvoir une ruralité dynamique et positive

Avec près des deux tiers de la population résidant à la campagne, la ruralité est un marqueur fort de l'identité régionale, recouvrant des réalités et enjeux divers.

Avec le dispositif « Espaces Nouveaux, Villages Innovants » (ENVI), la Région accompagne les communes rurales de moins de 2 000 habitants à imaginer et à mettre en œuvre avec leurs habitants des projets dynamisant leur territoire et favorisant le vivre-ensemble.

Le dispositif, réactivé en avril 2024, s'adresse également aux collectivités territoriales et leurs groupements, aux associations et aux structures coopératives. Il vise à accompagner et soutenir des projets :

- à l'initiative ou issus d'une co-construction avec la population locale, favorisant le vivre-ensemble, l'inclusion et la cohésion sociale et territoriale ;
- en lien avec les transitions, relevant notamment des thématiques suivantes : mobilités douces et durables du quotidien, adaptation au changement climatique, gestion économe de l'espace et alimentation de proximité.

En 2024, la Région programme dans son budget 1,5 million d'euros en investissement et 50 000 euros en fonctionnement dans le cadre de ce dispositif de soutien aux ruralités.

Soutien à la ruralité par le programme européen LEADER

LEADER est un acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre de projets territorialisés, intégrés et innovants, adaptés aux besoins des territoires ruraux, en réponse à une stratégie locale de développement, définie localement par un ensemble de partenaires publics et privés.

Les programmes LEADER 2023-2027 soutiennent des projets de développement du territoire et de transition énergétique et écologique. Ces projets nécessitent une animation dédiée, portée notamment par une ingénierie territoriale, également financée par LEADER. Ils s'inscrivent dans les objectifs de la Politique Agricole Commune et du SRADDET. Un axe obligatoire pour les programmes LEADER 2023-2027 est l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires.

Les Groupes d'Action Locale (GAL), territoires portant les programmes LEADER, sont incités à développer des modes de développement de leur territoire plus économes et résilients, en préservant leurs ressources et en diminuant leurs émissions de gaz à effet de serre.

Des thématiques complémentaires sont également proposées (au choix) pour les stratégies LEADER : les services aux citoyens, l'urbanisme durable, la préservation et la valorisation des ressources naturelles et paysagères, l'économie de proximité, la culture, le sport pour tous, et les loisirs ou l'éco-tourisme.

22 territoires de projets (GAL) ont été retenus pour porter un programme LEADER 23-27.

39,85 M€ de FEADER et 7 M€ de crédits régionaux (en contrepartie automatique sur les projets) ont été accordés pour financer les programmes LEADER 2023-2027.

Exemples de projets LEADER soutenus dans le cadre de la programmation 2014-2022 :

Acquisition de voitures électriques :

Face aux enjeux de changement climatique, le Grand Chalon a souhaité inscrire durablement son action en faveur de la transition énergétique et écologique du territoire et a porté différents investissements en faveur des mobilités douces à l'échelle de l'agglomération. Il a opéré une transition vers une mobilité plus durable, plus sobre et plus propre, en s'engageant dans le développement de la mobilité électrique et en remplaçant progressivement la flotte de véhicules légers du Grand Chalon par des véhicules électriques. L'aide attribuée en 2022 s'élève à 105 000 € (paiement en 2024).

Soutien à des postes de conseiller en énergie partagé (CEP) :

Depuis 2007, le SICECO a développé la mission de Conseil en Energie Partagé en partenariat avec l'Ademe, l'ex-région Bourgogne et les 3 syndicats d'énergie bourguignons. L'objectif est d'accompagner les communes et EPCI dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. 29 communes et une communauté de communes de Seine et Tille ont déjà bénéficié de l'accompagnement du SICECO. Pour l'année 2021, une partie du poste a été financé en 2021 par LEADER (13 077,77€ d'aide, paiement en 2023).



Publication d'études pour une meilleure connaissance des territoires

La Région propose également un accompagnement aux territoires avec une ingénierie dédiée, notamment à travers la parution de plusieurs études réalisées par la Direction Prospective et Démarches Partenariale.

Un « atlas des armatures du quotidien » a été publié en novembre 2023. Afin de couvrir l'intégralité du périmètre régional, quand tous les territoires ne sont pas encore dotés de documents d'urbanisme (SCOT ou PLUi non couvert par un SCOT), cet atlas mesure l'évolution du poids des armatures de chaque Territoire de Sobriété Foncière (maille de territorialisation du ZAN) en utilisant les polarités recensées par l'étude « les centralités d'équipements et de services » produite par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Une étude confiée au BRGM a permis de définir un indicateur « eau » à l'échelle de l'EPCI. Le but est de déterminer la vulnérabilité quantitative de la ressource en eau sur les territoires, élément significatif à prendre en compte dans le développement socio-économique d'un territoire.

Soutien à la politique de santé régionale

La santé est l'une des priorités du projet de mandat 2021-2028 de la Région, visant un bénéfice direct des habitants. L'adoption d'une seconde feuille de route santé confirme cette ambition et vise à apporter des réponses aux principaux défis que sont la proximité et la prévention. La Région s'investit également dans le Plan régional santé environnement (PRSE), aux côtés de l'État et de l'Agence régionale de santé (ARS). Ce plan vise à déployer de nombreuses actions pour agir sur les facteurs environnementaux ayant un impact sur la santé. Il mobilise les nombreux acteurs de terrain qui agissent sur le champ de la santé environnementale.

Pour répondre aux enjeux de démographie médicale et de coordination des soins primaires, la Région accompagne depuis 2003 la création et l'extension des maisons de santé pluriprofessionnelles et apporte son soutien aux équipes de soins primaires. Il s'agit de favoriser les conditions d'implantation de nouveaux professionnels, de faciliter les conditions de travail des professionnels existants et de développer une offre plus efficace pour les habitants.

La qualité des soins passe par des formations adaptées et de qualité. A travers le Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028, la Région définit la carte des formations en autorisant l'ouverture des instituts de formation sanitaire et sociale. Elle répartit les quotas d'entrée en formation des étudiants et définit également leurs capacités d'accueil, au regard des besoins en professionnels de santé et en travail social. Elle assure enfin le fonctionnement de ces organismes de formation.

Ainsi, sur la période, la Région a agréé 40 établissements dispensant des formations paramédicales et médicales dont deux écoles de sage-femmes, 17 Instituts de formation en soins infirmiers et 25 Instituts de Formation d'aide-soignant(e), rattachés à des centres hospitaliers ou des établissements gestionnaires privés. Les effectifs des instituts de formation paramédicale et de sage-femmes en Bourgogne-Franche-Comté représentent près de 6 500 personnes (jeunes en poursuite d'étude, demandeurs d'emploi et salariés).

La Région porte de nombreux projets d'éducation et de sensibilisation dans les lycées, dans différents domaines (culture, littérature, médias...). La santé fait partie des projets sur lesquels les jeunes peuvent être amenés à réfléchir et travailler, notamment dans le cadre du dispositif EVEIL - Enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens.

Enfin, la Région s'engage dans le développement de la e-santé pour améliorer l'accès aux soins et faciliter le maintien à domicile, grâce à des objets connectés. Elle encourage la recherche publique en santé notamment

sur les biothérapies, finance des équipements technologiques et soutient des initiatives telles que le Pôle de Gériatrie et d'Innovation, pour répondre aux besoins des seniors.

II. Agir en faveur d'une mobilité pour tous

La Région mène une politique forte pour améliorer les transports collectifs, tant pour faciliter les échanges extérieurs de la Bourgogne-Franche-Comté que pour améliorer les dessertes internes. L'objectif est notamment de développer l'utilisation des TER et des CARS régionaux et d'en faciliter l'usage et de créer donc un véritable réseau régional de transport multimodes : Mobigo.

Mobigo c'est aussi un système d'information multimodale (composé d'une plateforme numérique et d'une centrale d'appel) qui doit permettre à l'utilisateur d'appréhender l'ensemble de sa chaîne de déplacement en « porte à porte » grâce au regroupement des informations de transports publics, actifs et alternatifs existant sur le territoire et l'acquisition des titres de transport. Ce système constitue la pierre angulaire de l'intermodalité sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Coopération entre les acteurs de la mobilité et communication autour des mobilités

Suite à la promulgation de la loi d'orientation des mobilités en décembre 2019, la Région s'est vue confier le rôle de cheffe de file de l'intermodalité. Dans ce cadre, elle doit notamment mettre en œuvre des contrats opérationnels de mobilités (COM) avec les 35 bassins de mobilité de la région ainsi que des plans de mobilité solidaires et instaurer des instances de concertations. L'objectif premier de la Région est le « porter à connaissance » de l'existant et le renfort des actions de communication et d'animation.

L'objectif est de mieux faire connaître les offres de transports alternatives à la voiture existante sur le territoire régional et de créer des dynamiques locales (en entreprises notamment) afin d'encourager au recours de ces modes.

Ainsi, en novembre 2023 et mai 2024, 16 contrats opérationnels de mobilités ont été présentés en commission permanente.

Un important travail a également été fait cette année pour établir un guide de la mobilité dont la diffusion a débuté en juin 2024. C'est un document présentant les offres et les outils mis à disposition en faveur des mobilités à l'échelle régionale. Il est prévu que ce guide soit décliné en fiches locales.

Par ailleurs, une animatrice dédiée au covoiturage en entreprises et auprès des territoires a été recrutée en janvier 2024.



Challenge de la mobilité

En 2023, ce sont 34 territoires, près de 267 établissements employeurs et 5 900 participants qui ont relevé le défi. Au total, près de 44 000 trajets alternatifs ont déjà été réalisés depuis la 1^{ère} édition.

Développement de l'usage des transports en commun par une tarification incitative

Depuis 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comté applique sa propre gamme tarifaire en matière de transports (trains et cars) dans le cadre de l'instauration de la liberté tarifaire.

L'application d'une gamme tarifaire régionale, permet de proposer des produits correspondant à chaque type de voyageurs, selon la fréquence de ses déplacements mais aussi de ses moyens. La Région est décisionnaire des tarifs appliqués sur son territoire.

Ainsi, l'objectif est d'une part de favoriser les déplacements en limitant les dépenses pour les usagers du territoire, mais également de limiter l'usage de véhicule personnel et de favoriser la décarbonation des déplacements.

En 2023, les abonnements des moins de 26 ans ont été réduits : - 50 % par rapport à la courbe tarifaire « tout public » et un travail a été mené avec les Régions limitrophes afin de favoriser les déplacements interrégionaux.

Les ventes d'abonnements jeunes mensuel ont connu une hausse de 23 % par rapport à 2022. Et les ventes d'abonnements jeunes illimités ont connu une hausse de 10 % par rapport à 2022.

Depuis le 1^{er} avril 2024, des évolutions tarifaires sont intervenues : 1€ d'augmentation de tous les paliers, excepté le 2^{ème} palier.

Paliers kilométriques régional BFC en Plein tarif						
0-35 km	36-70 km	71-100 km	101-135 km	136-165 km	166-200 km	+200 km
5€ ⇒ 6€	12€	17€ ⇒ 18€	22€ ⇒ 23€	28€ ⇒ 29€	33€ ⇒ 34€	37€ ⇒ 38€

L'enjeu pour l'avenir est de répondre aux besoins des usagers et de s'adapter au fil de l'eau car ces besoins évoluent avec les pratiques.

Enrichissement du dispositif billettique régional existant

Face aux enjeux environnementaux actuels, les transports en commun sont une des solutions qui permettent de lutter contre l'autosolisme et donc contre la pollution de l'air, l'encombrement des villes, etc. Il est donc primordial d'amener les usagers (existants et potentiels) à utiliser ces services, c'est pourquoi le système billettique doit présenter des solutions innovantes mais également pratiques, faciles et complémentaires. La Région a mis en place l'Open paiement – solution innovante – qui permet aux usagers en BFC de voyager avec leur carte bancaire. Il est également possible de voyager avec une carte sans contact billettique qui peut être achetée en agence et rechargée à bord. Pour les voyageurs dotés de Smartphone, l'Appli Mobigo permet l'achat de titres routiers et ferrés. Et il reste possible d'acheter son titre à bord directement auprès du conducteur (pour les usagers n'ayant ni carte bancaire, ni Smartphone, ou pour des raisons de praticité). Dans le cadre de ce projet, les solutions billettiques proposées aux usagers permettent de répondre aux différents profils et s'adaptent aux attentes de chacun en vue de participer à cette transformation d'usage du transport individuel vers le transport collectif.



Ainsi, du 8 au 28 avril 2024, le déploiement de l'Open Paiement s'est fait sur sept lignes pilotes, puis le système a été mis en œuvre sur l'ensemble du réseau routier régional Mobigo à partir du 29 avril. Une campagne de communication à destination du grand public avait été lancée dès le début du mois d'avril afin de promouvoir ce nouveau dispositif de vente et un événement d'inauguration de l'Open Paiement à Chalon-sur-Saône par le Premier Vice-Président de la Région BFC a eu lieu le 11 juin.



Le déploiement de cette offre Open Paiement représente :

- 38 k € TTC de dépenses d'investissement pour 2024
- 67 k € TTC de dépenses de fonctionnement pour 2024
- 88 lignes régulières et 11 lignes de transport à la demande
- 7 552 « taps » avec la Carte Bancaire dès le premier mois de lancement

La multi validation est à l'étude afin de permettre à plusieurs usagers de valider leur trajet avec une même carte bancaire lors d'un même trajet. Les recettes annuelles attendues sont estimées entre 120 K € et 150 K € pour ce service.

Accessibilité et attractivité des gares et points d'arrêts routiers

La mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmé dans les gares et sur les points d'arrêt routier se poursuit en 2024. Ces schémas visent à la fois la mise en accessibilité des gares (bâtiment voyageurs, accès aux quais, hauteur des quais) et des points d'arrêts des cars.

Par ailleurs, le travail pour l'amélioration de l'attractivité des gares selon le référentiel de services voté en 2023 est maintenu afin de favoriser le confort, l'information, la sécurité, la sûreté des voyageurs, l'intermodalité, le patrimoine et la valorisation des gares. Cette action vise notamment l'équipement de quais et les travaux en gare.

Cette action contribue à permettre l'accès au train et au car à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.



En 2023-2024, des travaux de mise en accessibilité des quais des gares ont été effectués à Besançon Viotte, Vesoul, Pontarlier, Décize et St Jean de Losne. Par ailleurs ce sont 30 arrêts de car du réseau routier Mobigo qui ont été rendus accessibles.

En 2024 et 2025, des travaux d'accessibilité des gares de Chalons-sur-Saône, Macon et Nevers seront engagés.

Remplacement du matériel roulant ferroviaire

Il est indispensable de remplacer du matériel ferroviaire ancien de plus de 40 ans, aux portes étroites et avec des marches intérieures, par des véhicules aux portes larges, automatiques, avec un niveau de plancher du véhicule de 55 centimètres, soit la hauteur normative des gares ayant subi une rénovation récente dans le cadre du schéma de mise en accessibilité des gares.

Cette action participe au développement de la fréquentation des transports en commun plus vertueux que la voiture individuelle. Cela contribue également à permettre l'accès au train à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Enfin cela facilite l'accès au train pour les personnes emportant une trottinette ou un vélo.

Fin octobre 2023 des rames « Alstom Régionalis 6 caisses » ont été livrées : ce sont des rames électriques de 355 places assises, d'un coût unitaire de 12 millions (24 rames acquises).



Nouveau matériel Régionalis 6 caisses – crédit photo Alstom

III. Accompagner la transformation numérique du territoire

La SCORAN BFC, adoptée en 2019 visait trois objectifs :

- Couvrir 100% du territoire en très haut débit fixe et mobile ;
- Accompagner, faciliter, accélérer le déploiement et le développement des usages et leur appropriation par tous les acteurs ;
- Faire émerger des leaders nationaux dans le domaine des services numériques.

Maîtriser et valoriser la donnée est fondamental pour piloter les politiques publiques, générer des services (efficacité énergétique des bâtiments, des territoires, transports intelligents, éclairage, stationnements, gestion

des déchets, etc.) et assurer les missions d'intérêt général en évitant les phénomènes de spoliation de la donnée. Maîtriser la donnée est un enjeu important au niveau juridique, économique et éthique.

La question des infrastructures n'est pas épuisée, les défis technologiques des 10 ans à venir, notamment la multiplication des objets connectés, va accentuer les déséquilibres territoriaux. La gestion des données la nécessité de multiplier les data center, la couverture des territoires en réseau bas débit (type Lora) et en Ultra Haut Débit (5G) conduiront à adapter les infrastructures et à réaliser de lourds investissements publics. La maîtrise des usages constitue un défi essentiel de la prochaine décennie.

La Région a fait de la question des usages, la priorité des enjeux numériques de la décennie 2020/2030 en adoptant sa Politique Publique des Usages Numériques (PPUN) le 9 octobre 2020. La PPUN fixe la feuille de route opérationnelle de la Région. Partant du constat que la numérisation de l'économie, de la société et des territoires est porteuse d'opportunités (nouveaux services, développement économique, emploi, dynamique rurale, environnement), et de risques (sécurité individuelle et collective, souveraineté, mutations économiques, impact énergétique, inégalités sociales ou territoriales...) ce document accompagne l'impact de l'essor du numérique sur la vie des habitants (activité professionnelle, loisirs, vie citoyenne...) pour que la Bourgogne Franche-Comté en tire les plus grands avantages.

La politique publique des usages numériques respecte les trois principes de la SCORAN BFC :

- ⇒ Être éthique : responsabilité, engagement et intégrité, un préalable à la création de nouveaux usages et services numériques.
- ⇒ Être Inclusive : accompagner les citoyens en difficulté et leur garantir un égal accès pour un numérique inclusif.
- ⇒ Être responsable : La transition énergétique vers une économie décarbonée. L'innovation numérique représente une opportunité pour la région de tendre vers un développement durable et une meilleure gestion des ressources.

Au niveau local, trois enjeux stratégiques cadrent l'action des partenaires régionaux : accélérer le déploiement des infrastructures, engager la transformation numérique de la région et innover par la donnée. Les objectifs visés sont de permettre aux habitants, aux collectivités et aux entreprises d'accélérer et de donner à tous les citoyens les moyens de bénéficier de la transition numérique.

La Région intervient principalement dans trois domaines :

- L'accélération du déploiement des infrastructures numériques ;
- L'accompagnement à la transformation numérique du territoire (via le règlement d'intervention « usages innovants du numérique ») ;
- La structuration d'une démarche de territoire intelligent et durable.

En plus de ce cadre régional et toujours pour répondre aux enjeux identifiés dans la Scoran BFC, la Région est partenaire du **projet Interreg Europe du Nord-Ouest Beproact** dont l'objectif est de construire une démarche européenne commune en matière de maintenance prédictive des infrastructures telles que les bâtiments, les ponts, les routes et les systèmes d'eau, en utilisant la collecte et l'analyse de données en temps réel. Au niveau de la Région, ce projet se traduira par une transformation du nouveau bâtiment de la Région (Viotte) en bâtiment intelligent afin d'améliorer la maintenance proactive du bâtiment et des infrastructures et d'optimiser le fonctionnement du bâtiment.

Cet investissement au niveau européen permet d'avoir une approche globale et ambitieuse pour répondre aux enjeux de la transition environnementale aux côtés des partenaires internationaux.

Soutien aux usages innovants du numérique

Le RI Usages innovants du numérique finance des projets qui favorisent l'accompagnement du citoyen et le développement d'usages numériques (santé, éducation, culture, modes de travail, tourisme...) :

- Favoriser le développement d'initiatives permettant d'acculturer la population au numérique ;
- Favoriser l'accès à la santé grâce au numérique ;
- Favoriser l'accès à la culture grâce au numérique ;
- Développer les tiers-lieux : lutter contre l'illectronisme, favoriser l'émergence de projets innovants et faciliter l'accessibilité des usages numériques pour tous ;
- Animation de l'écosystème du numérique.

En facilitant le développement d'initiatives :

- ⇒ Qui mettent le numérique au service du bien-être des citoyens ;
- ⇒ Qui utilisent le numérique pour permettre un meilleur service de santé (télémédecine) ;
- ⇒ Qui facilitent le développement de lieux dédiés à l'inclusion et la médiation numérique par les usages (tiers lieux, fabs labs).

En 2023, ont été financés dans ce cadre :

- 3 projets de médiation numérique
- 3 fabs labs / tiers lieux
- 2 projets e-santé

Des actions d'animation de l'écosystème sont prévues pour faire remonter des projets, elles permettront aussi de continuer à sensibiliser les porteurs aux impacts du numérique.

IV. Encourager la solidarité et l'égalité

Coopération et solidarité internationale

La politique internationale de la Région contribue au développement, au rayonnement et à l'attractivité du territoire en offrant des opportunités économiques, sociales et environnementales aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités. Cette politique transversale s'adosse aux compétences régionales et s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Les finalités de l'action internationale en Bourgogne-Franche-Comté sont :

- D'accompagner les acteurs du territoire dans leur ouverture internationale et leur donner les outils pour mieux agir au regard des enjeux européens et mondiaux ;
- De valoriser l'excellence et les savoir-faire de la région et renforcer les capacités et compétences des Bourguignons-Franc-Comtois (avec une priorité donnée à la mobilité des jeunes).

L'action internationale de la Région s'organise suivant deux axes.

Le soutien à la coopération internationale, transfrontalière et au rayonnement :

La coopération internationale s'appuie sur des accords politiques conclus avec 5 Régions étrangères : le Land de Rhénanie-Palatinat (Allemagne) depuis 1962, la Voïvodie d'Opole (Pologne) depuis 2003, la Région de Bohême centrale (République tchèque) depuis 2001, la Région du Maule (Chili) depuis 2009 et la Province du Cap occidental (Afrique du Sud) depuis 2002.

La Région partage par ailleurs 230 km de frontière avec la Suisse. Dans ce contexte, le Conseil régional et ses partenaires déploient la stratégie de coopération de l'Arc jurassien franco-suisse dans le cadre du partenariat Arcjurassien.org.

Enfin, la Région est impliquée dans les travaux de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région Alpine (SUERA), espace de concertation politique et de collaboration qui rassemble 7 Etats et 48 Régions (pour la France les Régions AURA, BFC et Sud PACA) autour de problématiques spécifiques à l'espace alpin.

Mission « Transition énergétique » en Rhénanie-Palatinat, les 18 et 19 octobre 2023 :

Les 18 et 19 octobre, sous la conduite de Stéphanie MODDE, Vice-présidente de la Région en charge de la transition écologique, une délégation de représentants de collectivités et structures locales engagées dans la transition énergétique s'est rendue en Rhénanie-Palatinat.

L'objectif était d'échanger avec des homologues allemands autour des questions de conception et de mise en œuvre de stratégies locales de transition énergétique, avec un point d'intérêt tout particulier sur les modalités de la participation citoyenne.

Ce déplacement s'inscrivait dans le contexte de six années d'échanges entre les deux territoires sur les enjeux de la transition énergétique et qui mobilisent un nombre croissant d'élus locaux, d'experts et de techniciens de Bourgogne-Franche-Comté et de Rhénanie-Palatinat.

Durant deux journées intenses, la délégation a été accueillie à Mayence, à la Chancellerie du Land par le Secrétaire d'Etat au ministère de la protection du climat, de l'environnement et de l'énergie, et de la mobilité,

M. Dr. Erwin Manz. Elle s'est aussi rendue à Saulheim, membre de la communauté de communes de Wörrstadt qui a mis en œuvre un « concept intégré de protection du climat ».

La délégation a également pu échanger avec des représentants de Vlexx, société de mobilité ferroviaire de passagers et qui a travaillé en lien avec la coopérative énergétique Ur-Strom pour équiper ses ateliers de panneaux solaires.

Dernière étape à Marienthal, dans la vallée de l'Ahr, où Astrid Schmitt, Vice-présidente du Landtag, a accueilli les représentants de BFC, au côté du maire de Marienthal. Dramatiquement touché par les inondations meurtrières de juillet 2021, le village s'est engagé depuis dans la transition énergétique, au côté de la coopérative citoyenne d'énergie, EEGON.



Journée Forêt et changement climatique, le 7/11/2023, dans le cadre de la coopération transfrontalière :

L'organisme de coopération transfrontalière Arcjurassien.org, animé par la Région et ses partenaires, a réuni mardi 7 novembre à Bois-d'Amont (39) une centaine de représentants des administrations et organismes spécialisés pour échanger sur l'avenir de la forêt sur le territoire transfrontalier.

Afin de réfléchir ensemble aux réponses à apporter aux problématiques communes dans une perspective transfrontalière, les participants ont assisté aux présentations du matin (ONF, DRAAF, Région, cantons...) portant sur la situation sanitaire des forêts et leur évolution, les crises et risques actuels ainsi que les stratégies d'adaptation et projets développés pour répondre aux défis posés par le changement climatique



L'après-midi s'est déroulé sous forme d'ateliers collaboratifs, pour réfléchir à de nouvelles coopérations transfrontalières permettant de mener des actions concrètes sur le territoire.

Le soutien à la solidarité internationale :

Le contexte de réchauffement climatique, d'afflux de réfugiés, les inégalités Nord-Sud nécessitent une prise de conscience et une mobilisation citoyenne autour des enjeux du développement. La Région offre aux acteurs locaux divers outils méthodologiques et/ou financiers, pour s'acculturer et contribuer, par leurs projets, aux initiatives internationales (Objectifs de Développement Durable) et nationales (Festival des Solidarités anciennement Semaine de la Solidarité internationale).

Assises régionales de la coopération et de la solidarité internationale, 5 décembre 2023 :



Les 18^{èmes} Assises régionales de la coopération et de la solidarité internationale avaient pour thématique « La coopération internationale, pour aller vers des modes de production et de consommation plus responsables dans le domaine de l'agriculture ».

Rassemblant une centaine de participants, issus de structures régionales engagées dans des projets internationaux, la manifestation a permis un échange sur les enjeux, ici et « là-bas », ainsi que sur des bonnes pratiques à diffuser, en termes de coopération. Nicolas BRICAS, chercheur au Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) et titulaire de la Chaire Unesco Alimentations du Monde, était le Grand témoin de cette journée.

Ainsi, la politique internationale s'inscrit pleinement dans l'agenda 2030 des Nations Unies et contribue, par ses différentes composantes, à chacune des finalités du Développement durable, en favorisant l'échange et la coopération sur des thématiques souvent liées à des questions environnementales, sociales et économiques (au sens d'une économie responsable).

La politique internationale de la Région en quelques chiffres :

- 86 projets soutenus pour un montant total de 423 704 €, dans le cadre des Règlements d'intervention « solidarité internationale » (163 212 €), « solidarité internationale – eau et assainissement conjoint avec les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Seine Normandie (137 345 €), « Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale – ECSI » conjoint avec l'Agence Française de Développement (AFD) (102 147 €), dont 42 tandems solidaires (21 000 € en AE)
- 25 dossiers « Jeunes citoyens du Monde » soutenus (11 900 € en AE)
- 15 projets soutenus dans le cadre du règlement d'intervention « Coopération internationale » (178 343 € en AE)

Les initiatives menées directement par la Région dans le cadre des 5 partenariats institutionnels devraient se poursuivre avec les perspectives suivantes :

- Poursuite, à l'automne 2024, des échanges de terrain sur la transition énergétique avec des acteurs rhéno-palatins ;
- Accueil (2^{ème} semestre 2024) d'une délégation d'experts allemands, polonais et tchèques sur le thème de la gestion territoriale du programme Natura 2000 ;
- Échanges à distance entre laboratoires de BFC et de la Région du Maule (Chili) sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques ;
- Échanges avec les partenaires sud-africains du Cap Occidental sur l'adaptation des politiques agricoles aux changements climatiques.

Engagement pour le printemps de l'égalité

Un évènement phare de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes a été créé en 2019 : le Printemps de l'égalité en Bourgogne-Franche-Comté.

Programme 2024

<https://sway.cloud.microsoft/HBGaWwXvZ39QHG1C?ref=Link>



Lancé le 8 mars à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'objectif est, chaque année et durant tout un trimestre, de mettre en valeur des initiatives participant à la déconstruction des stéréotypes et la diffusion de l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques. Et à travers des actions conduites par la Région et ses partenaires, de donner à voir que l'égalité de genre peut se déployer partout et toute l'année.

Quelques évènements clés de cette édition 2024 :

- 8 mars 2024 : Coup d'envoi du « Printemps de l'égalité » au lycée Olivier de Serres à Quetigny (21) par les vice-présidentes de la Région, Laëtitia Martinez et Océane Godard.
- 14 mai 2024 : Visite de l'entreprise nivernaise Eurosit, récompensée par un Trophée RSE de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour son engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- 13 juin 2024 : Clôture du Printemps de l'égalité. Table ronde avec 4 associations : FR CIDFF, FETE, Halte discriminations et Initiative Doubs Territoire de Belfort autour de 2 axes : « Femmes et emploi » et « Entreprises inclusives ».



Visite d'Eurosit



Clôture en juin

En 2025, la 7^{ème} édition sera toujours sur le thème de l'égalité professionnelle.

#5

SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'accompagnement des mutations et des transitions est au cœur des préoccupations de l'axe économique du projet de mandat et élevé au rang de ses priorités. La Région, à travers ses compétences et son chef de filât économique, accompagne l'ensemble des secteurs de développement économique, leur évolution de modes de production et de consommation plus responsables. Elle favorise le développement d'une économie moins carbonée, plus respectueuse des ressources naturelles et de l'humain.

Cela se traduit par des politiques publiques de la formation, de la recherche et de l'innovation, par un encouragement des entreprises à s'engager dans les transitions grâce à de nombreux dispositifs, mais aussi par un accompagnement dédié de certaines filières clés comme l'automobile ou l'agriculture.

I. Utiliser la formation, la recherche et l'innovation comme vecteurs de transition

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi est une compétence obligatoire forte des Régions depuis les Lois de 1983. La politique régionale de formation des demandeurs d'emploi joue un rôle crucial dans l'économie et l'emploi du territoire, pour permettre de réduire le chômage tout en permettant aux employeurs de recruter du personnel qualifié, en fort partenariat avec France Travail.

Complémentaire à la carte des formations initiales et aux plans de formation des salariés, la politique régionale de formation des demandeurs d'emploi dont notamment le Service régional public de formations, s'inscrit stratégiquement dans une triple priorité :

- ⇒ L'offre régionale de formations doit viser les publics les plus vulnérables (peu qualifiés, bénéficiaires du RSA, Travailleurs Handicapés, seniors, jeunes...), pour qu'ils puissent accéder à un premier niveau de qualification permettant un retour à l'emploi durable ;
- ⇒ L'offre régionale de formation doit s'adapter en contenu et en volume, aux besoins en compétences et en emploi des différents employeurs et secteurs d'activité, en relevant d'une part le défi des mutations économiques, numériques, énergétiques et environnementales en les transformant en opportunité de développement via la formation. Et d'autre part, en ciblant prioritairement les métiers en tension et les secteurs d'avenir ;
- ⇒ L'offre régionale de formation doit s'adapter aux projets et besoins des territoires pour accompagner leur déploiement.

Promotion des enjeux de transition dans les achats de formation

L'objectif est de promouvoir davantage les enjeux liés à la transition énergétique et à la préservation de la biodiversité dans les achats de formation. Cela s'est notamment traduit en 2023 par :

- L'achat de formations spécifiques liées aux enjeux de transition écologique (technicien supérieur d'études en optimisation énergétique du bâtiment ; BPJEPS spécialité animateur mention éducation à l'environnement vers un développement durable ; maintenance photovoltaïque ; maintenance éolienne, chef de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement...) ;
- L'intégration de contenus liés aux à la transition environnementale, au sein même des formations régionales (via des modules hydrogène /sensibilisation au développement durable, aux écogestes ; organisation en chantiers éco-responsables ; recours à l'utilisation de produits d'entretien éco labélisés dans les formations...);
- Un volet axé sur la sobriété numérique. Ainsi, le contenu de chaque formation régionale devra tenir compte de la dimension digitale et éco-digitale du métier ciblé. Cette culture numérique prévoit de traiter, notamment en fonction des spécialités des formations, les éléments suivants : les impacts environnementaux du numérique et les enjeux globaux d'un numérique écoresponsable en s'appuyant sur les travaux de la mission interministérielle numérique écoresponsable (MiNumEco).

Grâce à ces actions, plus de 14 000 stagiaires ont réalisé le module de « sensibilisation au développement durable » en 2023.

Illustration d'une démarche DD au sein d'une action de formation en Saône et Loire

Lors de l'élection des délégués de stage en début de formation, les stagiaires désignent un « délégué Développement Durable » du groupe, dans le même temps que l'élection des délégués des stagiaires.

Ce délégué aura pour mission d'animer des actions de promotion et de sensibilisation aux gestes et pratiques durables (exemple : économie du papier, organisation du co-voiturage, réduction de la consommation d'énergie, égalité/diversité au sein du groupes, règles de vie incluant la mixité, la diversité, l'égalité des droits, mise en place de la démocratie participative...).

Par ailleurs, dans le cadre de l'apprentissage des techniques du métier, le formateur aborde la RSE appliquée au secteur professionnel ainsi que la notion de verdissement des métiers.

Aussi, dans le cadre du module dédié, les stagiaires se questionnent sur l'économie circulaire, la sobriété numérique et énergétique, la réduction/le tri des déchets...

Il est enfin attendu des formateurs qu'ils aient, eux-mêmes dans leur pratique professionnelle, un rôle d'exemplarité : limiter les impressions de documents pédagogiques, veiller à la régulation du chauffage, etc...

Déploiement de « plateformes métiers BTP »

Le déploiement de « plateformes métiers BTP » s'appuie sur un partenariat fort avec le Pôle Energie et l'ADEME. Ces formations sont réalisées sur la base de titres/blocs de compétences et modules complémentaire notamment liés à la transition énergétique et donnant lieu à des certifications attendues par les professionnels (FEEBat Renov, QualiPV,RGE). Cinq filières sont proposées : travaux publics, gros œuvre, second œuvre, électricité, sanitaire et thermique.

En 2023, on dénombrait 1 092 entrées sur ce programme BTP qui sera à l'œuvre jusqu'en 2027.

Soutien à la recherche et l'innovation

La Région développe une forte politique d'accompagnement de projets de recherche publique, dans une logique de structuration, attractivité, rayonnement et compétitivité du territoire. Son intervention se concentre sur des facteurs tels que l'excellence, l'interdisciplinarité, le capital humain, la notoriété internationale, l'amorçage de nouvelles idées, de même que la constitution de nouvelles équipes.

Elle finance également la valorisation des résultats de cette recherche au bénéfice de la sphère socio-économique, en particulier les PME régionales (le transfert de technologie) et auprès du grand public (la culture scientifique, technique et industrielle - CSTI). En 2023-2024, parmi les filières régionales prioritaires, un fort accent a été porté sur le secteur des biothérapies. Il a débouché sur l'élaboration collective d'une feuille de route portée au titre de la politique régionale de développement économique.

La diffusion du savoir issu des laboratoires de recherche a été déclinée notamment au travers du projet de CSTI « Science Avec et Pour la Société – SAPS », labellisé en 2022 par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et coconstruit avec l'Université Bourgogne Franche-Comté et le Pavillon des Sciences.

La politique régionale de Recherche et Innovation se décline à partir des orientations du SRESRI 2019-2021 (Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) encore en vigueur, dans l'attente de l'adoption du futur SRESRI fin 2024.

En 2023-2024, la Région a financé des projets proposés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes nationaux de recherche implantés en région, qui élargissent à plusieurs des 5 finalités en matière de DD. L'ensemble des dispositifs régionaux de soutien à la recherche et à l'innovation sont concernés, principalement :

- Le soutien aux 3 « Graduate Schools » (GS) EIPHI, TRANSBIO et INTHERAPI (projets du PIA) qui relient formation (master, doctorat) et recherche ;
- L'accompagnement de projets de recherche d'envergure ou en amorçage, de colloques scientifiques internationaux, de nouvelles équipes de recherche et de bourses de thèse et de post-doctorat ;
- L'encouragement à l'émergence et au développement d'entreprises à forte valeur ajoutée sur le territoire régional : la maturation de projets de recherche à fort potentiel d'innovation, les projets de

l'incubateur régional DECA-BFC et de FC'INNOV, de même qu'un parcours ICE (Itinéraire chercheur entrepreneur) combinant une thèse ou un post-doctorat et une formation à l'entrepreneuriat / management ;

- La promotion de la CSTI via des actions de sensibilisation des citoyens bourguignon-franc-comtois (en particulier jeunes) aux enjeux de la science, aux atouts régionaux en la matière et au potentiel des filières scientifiques en termes de carrière, d'insertion professionnelle et de diversité et qualité des métiers.

Sur la période mi-2023 à mi-2024, la Région a financé des programmes de recherche notamment sur :

- La transition énergétique : plus de 1,7 M€ pour 15 projets de recherche et de transfert de technologie
- La biodiversité : 202 583 € engagés pour 2 projets de recherche
- L'agro-alimentaire : plus de 1,4 M€ pour 13 projets de recherche et de transfert de technologie

Déploiement d'appels à projets de recherche, expérimentation et diffusion pour les filières agricoles

Dans le milieu agricole la recherche et l'innovation est également soutenue. L'objectif général de cette politique est de mettre au point des techniques, des pratiques et des formes d'organisation directement opérationnelles pour la production et la transformation des produits agricoles sur le territoire et d'apporter des références adaptées au niveau local, dans un contexte de production durable et de dérèglement climatique.

Cela se traduit par la mise en place de trois appels à projets :

- ⇒ « **Partenariat Européen d'Innovation** » (PEI), cofinancé par le FEADER, qui a pour finalité de trouver des solutions innovantes et concrètes en réponse aux besoins des acteurs de terrain en prenant en compte les besoins et les savoirs des acteurs économiques, en premier lieu les agriculteurs et les forestiers. Il s'agit de collectifs d'acteurs à l'échelle locale (agriculteurs, chercheurs, conseillers techniques, entreprises...) qui réunissent leurs forces autour d'une problématique concrète de développement et qui élaborent un projet pour répondre à la question posée de façon innovante et durable.
- ⇒ « **Recherche-expérimentation-diffusion** » (RED) qui vise à soutenir les travaux qui permettront de produire des connaissances et techniques nouvelles, qui auront vocation à être valorisées et diffusées de manière efficace aux actifs des secteurs agricoles pour leur permettre d'accroître leur niveau de compétences.
- ⇒ « **Diffusion innovante d'informations et pratiques nouvelles** » (DINOV) vise quant à lui à induire des modes de diffusion d'informations et techniques nouveaux à destination des acteurs du monde agricole, avec pour objectif final d'initier des changements de pratiques et la création de valeur ajoutée.

PEI 2023 : 9 projets innovants sélectionnés pour plus de 2 millions d'euros de subvention Région et FEADER

RED 2023 : 5 projets sélectionnés pour environ 500 000 € de subvention Région

DINOV 2023 : 6 projets sélectionnés pour environ 150 000 € de subvention Région

L'enjeu est d'accélérer l'évolution des systèmes agricoles et forestiers, vers davantage de résilience, tout en renforçant la préservation des ressources naturelles. Cela nécessite de renforcer le partage des connaissances et la mise en réseau des acteurs aux échelles régionale, nationale et européenne, notamment via le PEI.



The screenshot shows the AGRO DISTRIBUTION website. The header includes a search bar, the logo 'AGRO DISTRIBUTION', and navigation links: ACTUALITÉS, COOP-NÉGOGES, APPROX, DÉBOUCHÉS, RESSOURCES HUMAINES. The main content area features an article titled 'Le colloque au champ « Objectif cultures propres », organisé jeudi 11 mai dans la plaine dijonnaise, et auquel ont participé de nombreux distributeurs actifs dans la région, a présenté les solutions alternatives pour maîtriser le salissement des parcelles.' The article text discusses the challenges of weed management and the need for alternative solutions. Below the text is a photograph of a group of people standing in a field, some holding umbrellas, suggesting an outdoor event. A caption below the photo reads: '© A. Bréhier - « Le désherbage devenant de plus en plus difficile, activer et combiner d'autres leviers agronomiques est indispensable », souligne Jérôme Fabre, directeur de la région Est chez Arvalis.'

II. Encourager la transition du monde économique

Intégration des enjeux de RSE pour les entreprises de la région

La politique RSE permet d'aider les entreprises à faire évoluer leur modèle stratégique en intégrant les préoccupations environnementales et sociales dans l'objectif de préserver la société dans son ensemble. C'est une politique volontariste du SRDEII BFC 2016 puis 2022 sur l'axe « accompagner les entreprises dans toutes leur transition ».

Les 8 programmes d'action RSE permettent d'accompagner les entreprises dans une transition écologique et sociétale et dans une conduite de changement responsable et durable en intégrant les enjeux des 7 questions centrales de la norme Iso RSE 26 000 : gouvernance, respect des droits humains, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, développement local.

Les programmes d'action ont permis l'accompagnement de 239 entreprises adhérentes de différentes filières professionnelles (agro-alimentaire, automobile, travaux publics...) pour les aider à structurer une démarche RSE suivant les 7 questions centrales de la norme Iso 26 000 et selon les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

La politique RSE a également permis de contribuer aux enjeux sociaux et sociétaux :

- 39 entreprises ont été accompagnées dans la mise en œuvre de leurs accords égalité FH ou la prise en compte de l'égalité FH dans leur stratégie grâce à la structure « Femmes Egalité Emploi » FETE ;
- 57 entreprises ont été accompagnées sur différents sujets sociaux : innovation sociale, nouvelles formes d'organisations du travail, qualité de vie au travail ou dialogue social grâce à l'accompagnement de l'Aract ;
- Plus de 2 500 acteurs économiques et citoyen.nes ont été informés des enjeux de l'inclusion et de l'importance de prendre en compte la diversité humaine dans les organisations car elle est source de performance économique et sociale (Tour Emploi&Inclusion de l'association Halte-Discriminations et actions du Pôle ressources d'insertion par l'activité économique) ;
- Enfin, plus de 100 entreprises ont été accompagnées sur les enjeux de la biodiversité via la Ligue pour la Protection des Oiseaux.



Trophées RSE 2023 / Crédit : Région BFC

En 2023, les Trophées RSE 2023 (FQP) ont permis de primer 8 entreprises.

La rencontre de l'innovation sociale 2023 (ARACT) a permis de mettre en lumière des nouvelles formes de gouvernance d'entreprises participatives et coopératives et enfin le forum Emploi & Inclusion 2023 (Halte-Discriminations) a permis de fédérer les acteurs de l'emploi, de la formation, de la création avec les citoyen.nes en recherche de conseils en formation création et de perspectives professionnelles.

Réseau de la Transition écologique et économique (RT2E BFC)

L'urgence du changement climatique et la pression sur les ressources impactent directement les entreprises sur leurs approvisionnements en énergie et en matières premières et elles doivent anticiper et s'adapter pour faire face à ce contexte.

La Région et l'ADEME unissent leurs moyens pour encourager les acteurs économiques à avancer sur l'efficacité des modèles de production, tournés vers une sobriété de la matière et de l'énergie, sur des produits et des services éco conçus, sur la réduction et la valorisation de leurs déchets d'activités économiques, sur l'utilisation privilégiée des ressources locales et renouvelables pour permettre aux entreprises de se développer durablement.

Les membres du réseau RT2E



bpifrance



Elles soutiennent financièrement et animent un réseau Régional de la Transition Ecologique et Economique (RT2E), rassemblant une trentaine de conseillers de proximité qui accompagnent les entreprises de la région quelle que soit leur taille et leur activité.

Les conseillers de proximité du RT2E accompagnent les entreprises dans l'accélération de la prise en compte des enjeux de TEE : des premiers questionnements au passage à l'action.

Eco-conception / Economie de la fonctionnalité et de la coopération

En 2023, le cumul de visites pour analyser et suivre des projets d'entreprises ou de porteurs de projets s'élève à 145. 60 projets d'entreprises (41 %) ont fait l'objet d'un financement d'eco-innovation et/ou d'un suivi technique approfondi permettant ainsi à l'entreprise de capitaliser sur les échanges et les contacts.

109 des 145 contacts d'entreprises (75 %) sont de nouveaux prospects pour la « mission Eco-innovez en BFC » !

La fiche REX de Flex-N-Gate illustre parfaitement cet engagement en faveur de l'environnement et de l'innovation responsable. L'équipe Transition Énergétique et Économie Durable de l'AER BFC a accompagné Flex-N-Gate à chaque étape de leur projet d'eco-conception, depuis l'élaboration de la demande de financement jusqu'au suivi technique.

<https://aer-bfc.com/wp-content/uploads/2024/05/fiche-rex-flex-n-gate.pdf>

Vidéo explicative de l'accompagnement éco-conception d'une entreprise par l'AER BFC :

<https://www.youtube.com/watch?v=q67h59CMIJc&t=132s>

FICHE REX éco-conception

Flex-N-Gate, Audincourt (25)

FLEX|N|GATE

L'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté accompagne les entreprises dans leurs projets en éco-conception, démarche qui vise à diminuer les impacts environnementaux d'un produit tout en gardant une qualité d'usage similaire ou supérieure.

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Flex-N-Gate est l'un des principaux équipementiers automobiles mondial fournissant des technologies dans plusieurs domaines d'expertises : Plastiques Extérieurs – Métal – Systèmes d'Éclairage – Assemblages Mécaniques. Fondée en 1956, Flex-N-Gate emploie aujourd'hui 27 000 personnes dans 76 usines à travers le monde avec un chiffre d'affaires annuel de 7 milliards de dollars US. « Notre ADN est de fournir des partenariats durables avec nos clients et d'anticiper leurs besoins ainsi que ceux des consommateurs grâce à des technologies innovantes tout en œuvrant pour la protection de l'environnement. »

LA DÉMARCHE VERTUEUSE DE L'ENTREPRISE

Engagé depuis plusieurs années en termes de management environnemental via la certification ISO 14001, Flex-N-Gate poursuit sa démarche pour diminuer ses impacts environnementaux et son empreinte carbone. Dans ce contexte, Flex-N-Gate déploie son plan de convergence de réduction des émissions CO₂ au sein de l'entreprise, de sa chaîne de valeur et de ses produits.

LE DÉCLENCHEMENT

Flex-N-Gate a souhaité se lancer dans une démarche d'eco-conception pour plusieurs raisons :

- Le lien avec sa démarche RSE
- L'anticipation des demandes clients sur la réduction de l'impact des véhicules au kilomètre « zéro ».

LE PRODUIT CONCERNÉ

La première démarche d'eco-conception de l'entreprise a été réalisée sur l'un des produits les plus complexes de la société, un pare-choc avant d'un SUV haut de gamme. L'objectif était d'être accompagné sur un projet difficile afin de dupliquer le plus facilement possible nos connaissances acquises sur l'ensemble des produits Flex-N-Gate.

TÉMOIGNAGE

Michael VERMOT, Directeur Ingénierie Europe

« L'ACV (Analyse de cycle de vie) est aujourd'hui un incontournable dans les réponses aux appels d'offre. Nos différents clients nous fournissent par ailleurs des objectifs à atteindre en phase d'appels d'offre. Afin d'obtenir des marchés, cette phase d'analyse des impacts environnementaux est obligatoire. »

Journées Nationales de la Réparation (JNR) - Octobre 2023 – CMAR BFC

Organiser des débats et informer sur les enjeux de la réparation, sensibiliser autour du sujet de la réparation, tels sont les objectifs des premières JNR qui se sont tenues en BFC. Pour l'Artisanat, le label Répar'acteur a bénéficié de cette opportunité pour participer à des manifestations :



JNR 71 - Ecuries Saint Hugues (Clunys)

Porté par le Sirtom, les particuliers ont pu apporter leurs objets à des professionnels de la réparation : des couturières-créatrices, des réparateurs d'électroménagers, un cordonnier, des luthiers, des réparateurs de vélos... Etaient également présents : le repair café du Mâconnais Val de Saône, les « Macgyvers » du territoire et la Ressourcerie Eco'Solle Pont ainsi qu'une ressourcerie éphémère.

Photo : Marouchka Couture et Créations / Crédit CMAR BFC

90 – La journée de la réparation des objets du quotidien (Giromagny)

Organisée en partenariat avec le Centre socioculturel de la Haute Savoie avec des professionnels (en informatique, cycles, téléphonie mobile, motoculture, horlogerie, affuteur, couturière ...) qui ont eu fort à faire. Une centaine de visiteurs sont repartis avec 258 kg d'objets réparés !

Photo : GIROBIKE / Crédit CMAR BFC



En 2023, le RT2E BFC a permis une sensibilisation de 3 206 entreprises et l'accompagnement de 973 entreprises (dont 39 % de projets liés à la transition énergétique et 30 % à l'économie circulaire).

A noter que 83 entreprises se sont engagées dans un diagnostic BPI & ADEME en 2023 via des diagnostics décarbon'ation, écoflux (énergie, eau, matières, déchets) ou encore éco-conception (produit, service, procédé).

Décarbonation des industries

L'objectif du dispositif « décarbonation des industries » est d'accompagner la décarbonation du tissu industriel de Bourgogne-Franche-Comté. En effet, la question des sources d'énergie utilisées par nos industries interroge aujourd'hui, à la fois pour leur contribution aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) mais aussi au regard de notre dépendance et des augmentations des coûts de l'énergie depuis fin 2021, accentué par le conflit en Ukraine.

Ce dispositif vise donc l'amplification de la décarbonation des industries :

- sur la base des principaux leviers identifiés dans la stratégie de décarbonation de la Région (projets d'éco-conception, d'économie circulaire, d'économie de la fonctionnalité, de recyclage, d'amélioration de l'efficacité énergétique, de mobilisation de la chaleur fatale et de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables) ;
- en cohérence et complémentarité avec les dispositifs mis en place par l'Etat et l'ADEME ;
- en mobilisant les accompagnements collectifs ou individuels proposés dans le cadre des programmes d'actions portés par les filières et les partenaires du Réseau de la Transition Ecologique et Economique (RT2E).

Galvanoplast à Seloncourt (25) (à la suite d'un accompagnement du RT2E / CCI)

L'entreprise est spécialisée dans le traitement et le revêtement de surface des métaux par divers procédés techniques. À la suite d'un audit énergétique réalisé par un cabinet, l'entreprise a décidé d'acquérir 6 fours d'étuvage pour réduire sa consommation énergétique. Ces fours d'étuvage visent à améliorer la performance énergétique du process de production. Galvanoplast a été accompagné financièrement dans le cadre du dispositif Performance environnementale de la Région BFC (subvention de 72 910 € sur un montant total de 364 550 €).

Toutherm (89) (à la suite d'un accompagnement du RT2E / AER)

Créée en 2000 en région parisienne, avec une activité de thermoformage sur mesure, l'entreprise est spécialisée dans la création et la fabrication de calages pour la parfumerie, les vins et spiritueux, l'agroalimentaire et également l'industrie automobile. Elle s'est installée à Joigny en 2001 et n'a cessé de se développer depuis.

Elle a mis en place une stratégie environnementale avec plusieurs axes de travail : conception des pièces, matières premières, emballages, gestion des déchets, transport. De plus, sur chaque offre de prix, elle est en mesure de communiquer l'empreinte carbone d'un calage thermoformé grâce à un logiciel, développé en interne, qui prend en compte toutes les données allant de la matière première jusqu'à l'expédition du produit.

Dans le cadre de cette démarche, elle a développé un projet, déposé au titre de l'accélérateur à projet économie circulaire ADEME/Région, suivi et validé dans le cadre de la mission Eco-conception de l'AER. Il vise l'intégration d'une unité de broyage de chutes de thermoformage afin de créer une circularité avec les fournisseurs de matières premières et d'un atelier de reprise (nettoyage par soufflage, aspiration et ionisation) des plateaux thermoformés utilisés pour le transport chez les clients finaux. Le projet a été accompagné financièrement dans le cadre du dispositif décarbonation des industries de la Région BFC (subvention de 101 622 € sur un montant total de 290 349 €).

Lien vers le guide des aides de la Région BFC :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/3332>



Coopération pour des modes de développement plus résilients et durables

Le modèle économique dominant qui incite les entreprises à produire et vendre toujours plus en volume, conduit à puiser de plus en plus dans les ressources naturelles, à favoriser l'obsolescence des produits et générer plus de déchets. Dans un contexte de raréfaction des matières premières, ayant pour conséquence une augmentation des coûts de revient, ce modèle pèse également sur les résultats des entreprises.

Il est aujourd'hui nécessaire de questionner ce modèle économique et d'inventer de nouvelles formes de coopération, d'envisager un changement de paradigme économique favorable à la transition socio-économique, en s'appuyant par exemple sur la vision du référentiel de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC).

L'économie de la fonctionnalité et de la coopération est une innovation stratégique de rupture en matière de modèle économique qui apparaît comme une voie prometteuse pour concilier enjeux écologiques et développement des activités économiques. Elle se révèle comme particulièrement pertinente pour compléter une démarche d'éco-conception déjà engagée.

Pour travailler sur cet enjeu en Bourgogne-Franche-Comté, deux collectifs ont vu le jour :

- l'un constitué de chargés de missions d'institutions régionales (ADEME / REGION / AER / France Active Franche-Comté au titre du Générateur BFC) ;
- l'autre composé de dirigeants d'entreprises-pilotes et de Structures d'Insertion par l'Activité Economique. Ces derniers expérimentent le changement de leurs pratiques de travail (avec les clients, les fournisseurs et dans leur organisation interne) à des fins de changement de modèle économique. Et ensemble, ils ont constitué en juillet 2022 une association d'intérêt général, dénommée ACTES (Appui à la Coopération pour la Transition par une Economie Servicielle).



Bourgogne-Franche-Comté

ACTES s'intègre pleinement dans l'écosystème régional et travaille d'ores-et-déjà avec le Générateur BFC (GBFC) et plus particulièrement France Active Franche-Comté (FAFC) qui mène, en tant que coordinateur du GBFC, un travail de réflexion sur l'adaptation de ses méthodes d'accompagnement en intégrant le prisme de l'EFC dans sa pratique. Son action est également congruente avec celle de l'AER, qui assure l'interface avec les entreprises.

ACTES a bénéficié d'un fonds de confiance¹, sur la période d'octobre 2022 à juin 2023, dont l'objectif était de travailler sur la structuration de l'association et la consolidation de son modèle économique (proposition de valeur, revenus, gouvernance). La Région, aux côtés de l'ADEME, soutient financièrement ACTES pour son programme d'actions 2024.

Par ailleurs, le GBFC a fait évoluer ses méthodes d'accompagnement en développant de nouvelles compétences pour ses équipes autour notamment de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, en s'appuyant sur ACTES.

Le GBFC a poursuivi son travail avec un accent sur l'EFC : 28 territoires accompagnés (sortis de l'accompagnement) dont 18 avec un projet, 26 territoires en cours d'accompagnement et 16 territoires prospectés accompagnés - 14,3 ETP mobilisés au sein des 6 structures membres du GBFC.

¹ Le Fonds de confiance est un dispositif de co-financement d'études de faisabilité, sur 6 à 9 mois, permettant le développement d'une nouvelle activité au sein d'une structure ESS existante ou l'essaimage d'une nouvelle structure / entreprise sur le territoire – piloté par France Active et financé par la Région et la Banque des Territoires.



Les 3 et 4 avril 2024, au Carré des Docks au Havre s'est déroulé le Grand Défi Ecologique. Deux journées riches en témoignages, partages d'expériences et rencontres, suivies par plus de 1 300 participants. La Région BFC a été mise en lumière en coanimant un atelier avec différents partenaires (ADEME, AER, France Active, ACTES).

Photo : L'équipe de la Région au Grand Défi Ecologique

Liens utiles :

<https://www.actes-bfc.com/> 

<https://www.generateurbfc.fr/>

<https://aer-bfc.com/transformez-votre-modele-economique-avec-lefc/>

Intégration de l'enjeu du foncier économique

A travers le SRDEII 2022-2028, la Région a confirmé le choix volontariste d'appuyer les intercommunalités sur l'immobilier économique, avec une prise en compte des enjeux de transition énergétique et dans une logique de mutualisation des moyens par des outils partagés.

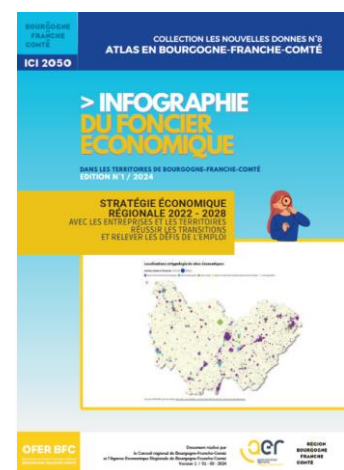
Le nouveau contexte de sobriété foncière imposé par la loi impose de nouveaux modèles de développement et d'aménagement. Face à ce changement de paradigme, la Région a fait le choix d'appuyer également les intercommunalités sur leur compétence en matière de foncier économique, pour garantir l'optimisation des conditions d'accueil des entreprises en région, notamment pour l'industrie.

Ces enjeux sur la sobriété foncière, les économies d'énergie ou sur le foncier commercial ouvrent de nouvelles perspectives de partenariat.

Cette politique répond à l'atteinte de l'objectif ZAN 2050, la loi Climat et Résilience qui a instauré un nouveau contexte de sobriété foncière qui demande de nouveaux arbitrages stratégiques concernant la mobilisation et l'usage de la ressource foncière. Par ailleurs, les éco-conditions régionales sont appliquées sur le volet travaux afin de soutenir les projets qui affichent des performances énergétiques exigeantes et qui mettent en œuvre une utilisation raisonnée du foncier impactant le moins possible les écosystèmes.

Afin d'accompagner la mise en œuvre par les territoires de projets de renouvellement urbain pour le développement d'une offre foncière adaptées aux industries, la Région dans son rôle d'incitativité et de coordination, a mis à disposition :

- ⇒ L'Observatoire du Foncier Economique Régional (OFER) porté par l'AER et financé par la Région qui a pour objet l'observation des sites à vocation ou destination économique à travers une connaissance fine de leur foncier, en vue de produire des indicateurs et de la connaissance pour accompagner la prise de décision en matière d'aménagement économique, et d'allier poursuite du développement économique et objectifs de sobriété foncière.
- ⇒ L'Atlas économique régional, produit par les services de la Région à partir des données d'OFER-BFC, cet atlas permet de disposer d'un portrait du foncier économique de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour appréhender les caractéristiques de l'offre existante et prévue, de son usage et du type d'entreprises accueillies



III. Accompagner des filières dans leur transition

Déploiement de la filière hydrogène en BFC

L'hydrogène décarboné fait partie des filières prioritaires identifiées au niveau européen, national et régional dans le Schéma Régional de Développement Economique.

L'année 2023 a permis la consolidation de l'émergence d'une filière régionale avec une centaine d'entreprises se consacrant ou diversifiant leurs activités dans l'hydrogène, amenant à créer 1 200 emplois, la phase d'industrialisation s'engage et aujourd'hui se sont 3 gigafactories qui ont choisi la Bourgogne-Franche-Comté pour industrialiser leurs produits.

La filière hydrogène décarbonée répond au double objectif de décarboner l'économie d'une part et accélérer la transition énergétique d'autre part, là où ce vecteur énergétique apparaît comme une solution pertinente. La politique économique régionale et en particulier les politiques de recherche et d'innovation sont mobilisées à cet effet.

Faits marquants 2023-2024 :

3 projets de BFC lauréats du PIIEC h2 (première vague) sur les 15 projets retenus au plan national : FORVIA, ALSTOM, Mc Phy.

Forum Hydrogen Business For Climate à Belfort

Organisé les 3 et 4 octobre 2023 à Belfort, cette troisième édition a réuni 400 participants. L'occasion pour l'écosystème régional d'échanger et d'accueillir des entreprises nationales. Mais également l'occasion de présenter les actualités internationales et européennes de la filière hydrogène : industrialisation, souveraineté, importation, hydrogène vert, écosystèmes, passage à l'échelle, réglementation, mobilité et infrastructures, stockage, distribution, formation, coût et financement.

Implantation de gigafactories telles que Mc Phy, Gen Hy et Inocel

Focus sur l'implantation d'Inocel : Acteur majeur de la décarbonation avec sa pile à combustible forte puissance, Inocel a choisi la Bourgogne-Franche-Comté pour l'implantation de son usine de production grand volume. L'objectif est de produire dès 2024 la pile à combustible basse température la plus puissante, compacte et performante du marché mondial (300 kW), et atteindre la production de dizaine de milliers d'unités par an à horizon 2030. Le choix d'implantation de sa gigafactory s'est porté vers Belfort, territoire connu pour être précurseur dans le domaine de l'hydrogène et à l'écosystème industriel fort.



Pavillon Bourgogne-Franche-Comté au salon Hyvolution à Paris les 30, 31 et 1^{er} février 2024

La présence et la visibilité de la Région BFC sur le salon Hyvolution ont été renforcées, la dynamique de la filière se confirmant. Le salon a accueilli plus de 7 800 visiteurs et 400 exposants.

Six entreprises et le FCLab, ainsi que l'AER, la CCIR et la Région étaient présentes sur le salon pour représenter la dynamique de la filière hydrogène en BFC. La Présidente de Région a inauguré le stand le 31 janvier, l'écosystème régional a été présenté par Nicolas SORET, l'annonce des Journées Nationales Hydrogène dans les territoires à Dijon en 2024 a été faite sur le stand de France Hydrogène.

Organisation de la 11^{ème} édition des Journées Hydrogène dans les territoires – du 25 au 27 juin 2024 à Dijon

France Hydrogène, la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole ont organisé les Journées Hydrogène dans les Territoires sur la thématique « Quand décarbonation rime avec réindustrialisation ».

Avec plus de 700 participants venus de toute la France et 65 exposants, ces trois journées riches de rencontres et d'échanges ont atteint leur objectif : faciliter les mises en relation et créer des opportunités entre industriels, élus, techniciens des collectivités et experts de la filière.

L'événement s'est illustré par la qualité des conférences, des échanges, du partage d'expérience et de bonnes pratiques en ateliers et en plénières. Mettant en avant les projets de territoires et d'industriels dans toute la France et plus particulièrement le développement d'écosystèmes de mobilité hydrogène et de projets d'innovations industrielles de la Bourgogne-Franche-Comté, l'évènement a également fait l'actualité avec l'inauguration officielle d'un projet phare pour la filière : la station de production-distribution d'hydrogène qui alimentera une partie de la flotte de bennes à ordures ménagères et de bus de la métropole de Dijon.



En 2023, la filière Hydrogène en BFC c'est :

- 3,142 millions d'euros d'aides Etat-Région pour les entreprises de la filière
- 87 entreprises qui ont rejoint le Club Hydrogène porté par le Pôle Véhicule du Futur
- 8 entreprises accompagnées par l'AER en vue d'une implantation

Décarbonation de la filière automobile - DECARB'FIL AUTO - ELECTRIFIED PVF

L'industrie représente 20 % des émissions directes de CO₂ dont plus de 50 % lié aux énergies, la neutralité carbone prend de plus en plus d'importance pour les entreprises industrielles et dans les exigences demandées par leurs donneurs d'ordre.

La feuille de route pour la filière automobile, votée lors de l'Assemblée plénière des 26 et 27 janvier 2022, prévoit d'aider les entreprises à rester compétitives en agissant sur les leviers d'amélioration de leur performance industrielle intégrant, notamment, les enjeux de la transition écologique et énergétique. Cette politique permet aux entreprises d'être soutenues pour entrer dans une démarche de décarbonation et réaliser leur bilan carbone.

Le Pôle Véhicule du Futur (PVF) accompagne les entreprises de la filière automobile dans leur démarche de décarbonation en proposant l'action DECARB'FILAUTO (analyser, comprendre et réduire son empreinte carbone pour 15 TPE/PME, via un bilan carbone ou une analyse de cycle de vie d'un produit). L'action se déroule sur 3 ans (mi 2022 – mi 2025).

Le plan Fit for 55 vise une réduction de 55 % des émissions de CO₂ sur le mix véhicules neufs vendus d'ici 2030 pour arriver à la fin des véhicules émettant du CO₂ en 2035, en Europe. Pour répondre à ces exigences, le Pôle Véhicule du Futur accompagne les entreprises de la filière automobile en proposant l'action ELECTRIFIED BFC avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il s'agit d'un programme visant à accompagner les entreprises automobiles régionales vers les marchés de l'électromobilité en déployant des actions collectives et individuelles. L'action se déroule sur deux ans (2023-2024).

Rencontre annuelle du PVF le 8 novembre 2023 à Supmicrotech à Besançon

Cette rencontre a permis de réunir 33 participants pour exposer aux acteurs de la filière automobile l'évolution des composants nécessaires pour la fabrication de véhicules électriques, et l'impact que cela aura sur les attentes du marché et leurs processus de production à travers 6 ateliers (par exemple : bornes de recharge électriques, poids lourds et transport de marchandises).

Photo : TECH DAY ELECTRIFIED BFC 8.11.23 / Crédit PVF



DECARBFILAUTO : 9 entreprises ont déjà conventionné avec le PVF pour bénéficier de cet accompagnement

ELECTRIFIED : 10 entreprises ont déjà conventionné avec le PVF pour bénéficier de cet accompagnement

Nouveau pôle de compétitivité INFRA 2050

Dans le cadre de la phase V 2023-2026, le projet Infra 2050 a obtenu le label « pôle de compétitivité » pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2023.



Il s'agit de la première fois que la filière des travaux publics (TP) propose un pôle avec un consensus de ses acteurs (INDURA en région AURA, ECORSE TP en région BFC et le laboratoire IREX en région IDF) pour faire rayonner la filière et l'innovation dans les TP.

Les missions d'Infra2050 visent à la décarbonation des infrastructures et des usages dans les Travaux Publics.

Il faut noter que ce pôle Infra 2050 comptabilise à ce jour 243 adhérents. Avec 73 start-up et PME, 54 laboratoires et centres de recherche, 64 ETI et grandes entreprises, 13 maîtres d'ouvrage, 20 établissements de formation et d'enseignement et 19 syndicats de spécialités et autres partenaires, Infra2050 souhaite être à la genèse de nombreux projets de recherche et d'innovation. L'objectif d'Infra 2050 est d'atteindre 300 adhérents en 2026.

A destination et avec l'ensemble des acteurs de la filière entreprises, maîtres d'ouvrage, industriels, centres de recherches, universités... les actions du pôle visent à accélérer les transitions autour de quatre enjeux majeurs :

- ⇒ Concevoir, construire et exploiter des infrastructures bas carbone afin de réduire les émissions directes de CO₂ du secteur, mais également restaurer les milieux naturels et mettre fin à l'artificialisation des sols ;
- ⇒ Penser et adapter les infrastructures pour un usage décarboné ;
- ⇒ Faire évoluer les infrastructures pour assurer la résilience des territoires : le changement climatique impacte fortement l'ensemble des usages et contribue à dégrader les patrimoines. Pour garantir une vie acceptable à la population, les infrastructures doivent anticiper et se préparer aux changements de l'environnement qui s'opèrent ;
- ⇒ Intégrer le numérique pour des infrastructures connectées et apprenantes.



Evènement de lancement d'Infra2050 - Le pôle de compétitivité des infrastructures et de l'aménagement des territoires - Jeudi 8 février 2024 à Lyon : Intervention de Nicolas SORET - Vice-président en charge des finances, du développement économique, de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi Région BFC / CREDIT REGION BFC

Engagement de la filière du Tourisme

L'action de la Région s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023-2028 (SRDTL), qui a été adopté le 15 décembre 2023. Le tourisme responsable a été placé au cœur du SRDTL et devient le fil rouge de l'action régionale.

Les 10 engagements pour un tourisme responsable en Bourgogne-Franche-Comté qui ont été rédigés apportent du contenu et une tonalité durable à l'ensemble des 24 chantiers qui constituent le plan d'actions du SRDTL.

De nouveaux dispositifs ont été adoptés par l'assemblée régionale le 11 avril 2024 :

- Développement du tourisme de savoir-faire (en partenariat avec l'Etat),
- Développement des activités oenotouristiques,
- Aide à l'hôtellerie indépendante,
- Soutien aux petits campings,
- Aide à la reprise : hôtellerie et hôtellerie de plein air.

Pour 2024, un appel à projet a par ailleurs été lancé en vue du développement touristique structurant des sites patrimoniaux régionaux.

Le SRDTL a également pour objectif de poursuivre le développement de l'attractivité des destinations et des territoires régionaux, via notamment le programme d'actions du comité régional du tourisme.

Parallèlement à l'adoption du SRDTL, une convention-cadre a été élaborée entre la Région et le CRT qui constitue le socle de son programme d'actions annuel. Celui-ci vise essentiellement le développement de la notoriété et de l'image touristique de la région.

Outre la promotion touristique qui constitue sa mission principale (mission de droit prévue par le code du tourisme), le CRT anime et déploie une plateforme de services portée par le site pro : le système d'information touristique Décibelles Data, la médiathèque partagée, l'observatoire régional du tourisme, la fabrique à sites, les labels, les formations booster, les webinaires pour les professionnels. Son plan d'actions s'articule autour de deux catégories d'actions :

- des actions transversales qui ont vocation à bénéficier à tous les acteurs,
- des actions au bénéfice de chacune des marques de destinations/signatures et filières.

BFC Tourisme s'efforce d'intégrer une démarche de tourisme responsable au sein de ses propres activités en installant une écologie du quotidien pour les équipes et propose divers outils pour accompagner les professionnels dans cette transition.

Parmi ces outils, la plateforme de tourisme durable propose aux professionnels un ensemble de ressources et d'informations pratiques pour les aider à adopter des pratiques plus responsables, à valoriser leurs engagements et à se connecter avec d'autres acteurs partageant les mêmes valeurs.

Dans le cadre de sa mission de promotion des marques de destination, BFC Tourisme est amené à réaliser et imprimer des brochures, des magazines ou des dossiers de presse. Depuis plusieurs années, ces réalisations prennent en compte la préservation de l'environnement avec une sélection rigoureuse des imprimeurs attributaires d'une part et une optimisation des cahiers des charges de chaque document d'autre part.

Dans son fonctionnement également, BFC Tourisme veille à encourager des actions individuelles et collectives durable, comme : encourager l'utilisation des transports en commun et modes actifs pour ses salariés, agir en faveur du tri des déchets ou encore réduire le chauffage dans les bureaux.

Accompagnement de la profession agricole

Directement impactée par le changement climatique, la filière agricole nécessite une attention particulière de la part des pouvoirs publics. C'est pourquoi la Région s'engage pour accompagner les agriculteurs dans leur adaptation au changement climatique et au développement de nouvelles pratiques à travers différentes actions.

Structuration des filières

Pour répondre à un défi de compétitivité ou de résilience, les stratégies collectives sont le plus souvent un facteur déterminant de la réussite d'un secteur économique. Cette réalité vaut aussi pour l'agriculture que ce soit dans des démarches collectives entre producteurs sur des enjeux de pratiques ou dans la structuration de relations avec les acteurs aval de la transformation et/ou de la distribution.

L'organisation d'événements d'envergure régionale a continué à être soutenue dans ce programme via le dispositif « **Promotion des produits agricoles** ». Il cible les événements d'impact régional et est plafonné à 7 000 € d'intervention. La promotion collective est soutenue par l'accompagnement au fonctionnement du comité « gastronomie et promotion des produits gourmands de Bourgogne-Franche-Comté » (GPPR).

Pour les « petites » filières (regroupant un faible nombre d'exploitations) ou filières émergentes (ex : maraichage, apiculture...), le soutien à l'animation et à des actions de structuration est assuré via le règlement d'intervention : « **Soutien aux filières agricoles émergentes** ».

Au-delà de ces partenariats stratégiques avec des filières prioritaires, la Région a mis en place des appels à projets permettant d'accompagner toutes les filières pour répondre à des enjeux plus thématiques :

- « **Adaptation des filières face aux enjeux du changement climatique : de la stratégie à l'action** » pour soutenir les filières dans leur projet d'élaboration de leur stratégie d'adaptation au changement climatique sur le long terme, et accompagner les projets opérationnels d'adaptation des filières via l'étude et la mise en œuvre de solutions partenariales et innovantes.
- « **Coopération et création de valeur ajoutée dans les filières agricoles** » pour augmenter la valeur ajoutée locale par la diversification et la structuration des productions régionales. Une bonification vise les filières viande bovine et lait standard, considérées comme stratégiques en région.

396 437 € ont été attribués à 5 projets lauréats de l'AAP « Adaptation des filières face aux enjeux du changement climatique » en 2023.

18 projets ont été sélectionnés pour environ 700 000 € de subvention Région sur l'AAP « Coopération et création de valeur ajoutée au sein des filières agricoles »

Les dispositifs « Soutien aux filières émergentes et biologiques », « Coopération et création de valeur ajoutée » et « Adaptation des filières face aux enjeux du changement climatique » devraient être reconduits en 2025, sous réserve du vote du budget.

Le RI « Promotion des produits agricoles », bien que déjà révisé en 2022 avec des critères exigeants sur l'impact des événements (envergure régionale, nombre de participants, nombre d'exposants), nécessitera certainement une seconde révision pour cibler les événements les plus en demande d'aide.

Conseil et accompagnement

L'objectif est de proposer un accompagnement personnalisé aux exploitants agricoles souhaitant s'engager dans une démarche d'évolution de leurs systèmes de productions agricoles. Ainsi, 4 accompagnements différents sont proposés :

- ⇒ **Conseil stratégique PerformanceS** : diagnostic technico-économique des exploitations, débouchant sur un plan d'actions visant notamment à permettre aux exploitations une meilleure adaptation au changement climatique avec un volet sensibilisation à la préservation de la biodiversité.
- ⇒ **Conseil stratégique TransitionS** : accompagnement qui vise à permettre aux exploitants de s'engager sereinement aujourd'hui dans des projets de transition qui seront viables à l'horizon de 5 à 10 ans.
- ⇒ **Conseil stratégique conversion bio** : élaboration d'un diagnostic agroécologique qui doit servir de base pour définir un parcours de conversion, qui comprendra des actions permettant l'obtention de la certification « Agriculture Biologique », tout en visant l'adaptation de l'exploitation face au changement climatique.
- ⇒ **Conseil stratégique bas carbone** : accompagnement des projets de transformation du système de production qui engagent l'exploitation dans une trajectoire de réduction de son empreinte carbone à horizon 5 ans.

Ces accompagnements sont assurés par des organismes de conseil sélectionnés sur la base d'un cahier des charges établi par la Région.

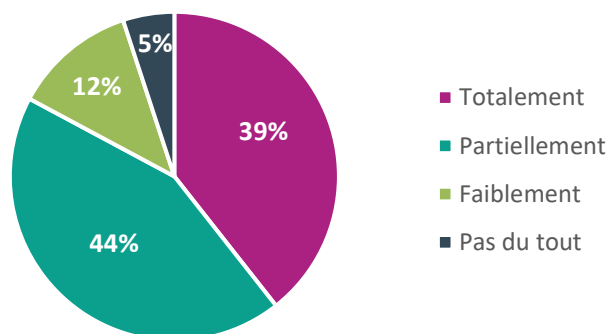
Les conseils stratégiques sont au cœur des nouveaux dispositifs d'investissement lancés en 2023 par la Région dans le cadre de la nouvelle programmation FEADER. Le but est d'encourager les exploitants à solliciter un audit et un accompagnement en amont de tout projet d'investissement.

En 2023, sur le volet conseil, on dénombrait :

- PerformanceS : 11 organismes habilités, 131 conseils prévisionnels, soit 222 700 € de subvention potentielle
- TransitionS : 9 organismes habilités, 135 conseils prévisionnels, soit 256 500 € de subvention potentielle
- Conversion bio : 9 organismes habilités, 114 conseils prévisionnels, soit 216 600 € de subvention potentielle
- Bas carbone : 22 organismes habilités, 428 conseils prévisionnels, soit 813 200 € de subvention potentielle

Evaluation du dispositif de conseils :

Diriez-vous que le dispositif déployé par la Région répond à vos besoins ?



Investissements

Différentes aides à l'investissement sont déployées par la Région :

- ⇒ **Aide aux investissements dans les petits équipements en agriculture** : ce dispositif, ouvert depuis mai 2024 et cofinancé par certains départements, aide les exploitants dans leurs investissements de faible montant mais qui apportent une plus-value à leur activité culturale ou d'élevage selon les 3 thématiques suivantes : amélioration du niveau global des résultats et de la viabilité de l'exploitation, économie et protection des ressources, lutte contre les aléas climatiques.
- ⇒ **Aide à l'investissement de projets collectifs pour la logistique en circuits courts des produits agricoles alimentaires régionaux** : la Région encourage la mise en place et le déploiement d'outils partagés optimisés, permettant de renforcer et structurer la logistique en circuits courts des denrées agricoles alimentaires. L'objectif de ce dispositif est de permettre une meilleure circulation et valorisation des produits agricoles alimentaires sur le territoire régional, sans être source d'une augmentation des prix de vente des produits ni une croissance de charge de travail pour les producteurs. Cette aide soutient l'acquisition d'équipements mutualisés entre agriculteurs, pour leur permettre de préparer, conditionner et stocker les produits, de gérer en commun les commandes et de favoriser des livraisons groupées.
- ⇒ **Aide aux investissements pour le soutien du pastoralisme sur le Massif du Jura** : un appel à projet a été lancé entre avril et juillet 2024. Il a reçu 6 dossiers relatifs d'une part au remplacement d'équipements défectueux (clôtures et passages canadiens) pour maintenir une activité pastorale et d'autre part, à la récupération des eaux de pluies dans les alpages afin de réduire la consommation en eau potable ou souterraine pour l'abreuvement.
- ⇒ **Investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles** (cofinancé par le FEADER) : l'AAP contribue à favoriser la création de valeur ajoutée au profit des exploitations agricoles et la diversification de leurs revenus. Au niveau régional, il répond au besoin de soutenir à la diversification agricole des activités et de contribuer à l'autosuffisance alimentaire du territoire régional en favorisant l'émergence de circuits courts.
- ⇒ **Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique** (cofinancé par le FEADER) : ce dispositif vise à accompagner les transitions des exploitations d'élevage pour s'adapter au dérèglement climatique, préserver l'environnement et renforcer leur compétitivité. Un premier appel à projet a été lancé en 2023. Il ciblait les investissements portés par des jeunes agriculteurs et essentiels à la viabilité de leur exploitation. 72 projets avaient été sélectionnés et recevront plus de 5,2M€ de subvention dont 1M€ de crédits régionaux et 3M€ de FEADER. Un second AAP a été lancé s'est clos en février 2024, plus de 600 dossiers sont en cours d'instruction.
- ⇒ **Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales** (cofinancé par le FEADER) : dispositif qui vise à encourager l'investissement dans des matériels et équipements permettant une gestion efficace des ressources indispensables à l'agriculture (eau, sol, air), avec une meilleure maîtrise de l'impact environnemental des pratiques. Une enveloppe de 3,8M€ de FEADER est dédiée à cet appel à projets et 413 pré-demandes ont été réceptionnées en 2023 et sont en cours d'instruction.

Animation et coordination des espaces-tests agricoles

Un espace-test agricole (ETA) permet à un porteur de projet de développer une activité agricole sur un ou plusieurs lieux dans un cadre qui limite les risques pour les moyens humains et matériels. La politique de soutien à la mise en réseau des structures porteuses d'ETA en Bourgogne-Franche-Comté vise à s'assurer que le territoire dispose d'une offre suffisante (maillage et état de l'art) et de la promotion des dispositifs.

Cette action permet d'apporter une réponse diversifiée aux besoins alimentaires locaux et de faciliter le développement de circuits courts alimentaires grâce à la dimension collective du projet qui garantit son adéquation à la zone locale. Il permet également d'encourager le renouvellement des générations en agriculture en proposant un instrument catalyseur pour l'installation d'une partie de nouveaux profils en phase avec les mutations de carrières observées ces dernières années.

En 2023, 5 nouveaux lieux tests ont été créés et un parcours d'accompagnement-type a été formalisé.

On dénombre aujourd'hui :

- 16 lieux-tests opérationnels
- 32 porteurs de projets en cours de parcours dans un ETA
- 93% sont non issus du milieu agricole

L'objectif est de poursuivre les démarches auprès des territoires pour faire émerger des lieux-tests supplémentaires, compléter l'offre avec la définition d'actions de formation en situation de travail et réussir à réunir les moyens nécessaires pour augmenter les tutorats d'ores et déjà favorisés sur les lieux-tests.

Soutien à l'agriculture biologique

La Région a voté en avril 2023 une nouvelle convention d'objectifs avec les acteurs de l'agriculture biologique. Elle précise et valorise l'engagement des parties concernées en faveur d'actions correspondant aux actions prioritaires suivantes :

- Structuration et coopération au sein des filières ;
- Appui au maintien et au développement de la production ;
- Renforcement de la recherche, diffusion et adaptation au changement climatique ;
- Développement de la consommation en AB et opportunité de marchés.

Le contexte de l'agriculture biologique a évolué depuis le précédent mandat. Les surfaces et le nombre d'exploitation ont augmenté (fin 2021, les surfaces en bio et en conversion représentent 9,6 % de la Surface Agricole Utile régionale), mais les marchés, moins rémunérateurs, parfois saturés, fragilisent la viabilité de certaines exploitations. En 2023 et 2024 la priorité des actions de la convention d'objectifs porte ainsi sur la structuration des filières et la promotion de la bio (pour relancer la consommation). La convention permet de mobiliser les acteurs de l'agriculture biologique et de favoriser la concertation entre les chambres d'agriculture et Bio BFC. Un travail d'indicateurs commun est en cours de réalisation.

Le soutien de la Région pour l'agriculture biologique prend plusieurs formes et s'élève à plus d'un million par an.

- ⇒ Pour conforter les exploitations dans leur transition, la Région prend en charge une grande partie du coût de la certification en AB pour les exploitants entrant dans une démarche de conversion, ou des coûts générés par l'engagement de l'exploitant certifié qui a accepté les visites annuelles de contrôle. Cette aide vise les « petites filières diversifiées » (légumes, petits fruits, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, fruits à pépins et à noyau, fruits à coque comestibles, apiculture et transformation à la ferme (hors vin)).
- ⇒ Elle encourage également les exploitations à recourir à un accompagnement personnalisé. Neuf organismes de conseils sont habilités à la réalisation de conseils conversion BIO depuis le 1^{er} janvier 2024 dont Bio BFC.
- ⇒ Au titre de la politique « Développement des filières agricoles » le soutien à la structuration et l'accompagnement des filières biologiques est intégré au règlement d'intervention « Soutien aux filières émergentes et biologiques ». La filière bio est l'une des plus importantes bénéficiaires de ce dispositif.
- ⇒ Au titre de la politique « Alimentation de proximité », Bio BFC est soutenu depuis 2019 pour la mise en œuvre d'actions auprès des agriculteurs et futurs agriculteurs, de sensibilisation et d'accompagnement au développement de débouchés en vente directe et circuits courts. Ses interventions à destination de la restauration collective se sont également renforcées pour favoriser l'introduction de produits bio et locaux dans les assiettes des lycéens. En parallèle, la Région finance la plateforme de mutualisation logistique et de négoce commercial Manger Bio BFC, qui distribue à la restauration collective en région.
- ⇒ Aides directes aux exploitations via le Plan Stratégique National. Dans les dispositifs financés par le FEADER qui soutiennent la modernisation, la diversification et la transition agroécologique des exploitations, les exploitations en AB bénéficient de conditions d'accès et de taux d'aide plus favorables.

Entre juillet 2023 et juin 2024, la Région a accordé une aide à 400 exploitations agricoles pour un montant total de subvention de 175 454 € concernant l'aide à la qualification en AB.

La Région poursuivra son action pour structurer la filière biologique de la production à la transformation afin de sécuriser les débouchés.

Déploiement du Programme Régional pour une Alimentation de Proximité (PRAP)

L'objectif affiché dans la stratégie de mandat est d'atteindre 75 % d'achats bio et locaux d'ici à la fin de la mandature. Pour atteindre cet objectif ambitieux, le PRAP propose des actions en faveur de la structuration de petites filières agricoles régionales et du développement de l'approvisionnement en produits durables des restaurants des lycées de la région. L'objectif est de préserver la valeur ajoutée au niveau local tout en contribuant à la résilience alimentaire du territoire.

Le soutien accordé aux producteurs régionaux leur permet de bénéficier d'un accompagnement dans leurs projets de diversification, et aux collectivités d'agir pour la sécurité alimentaire de leurs habitants.

Depuis 2021, les programmes en faveur de l'alimentation de proximité ont évolué avec la moitié des actions qui sont maintenant à destination des acteurs de l'aval, à savoir les équipes de restauration collective.

En activité depuis 2021, la plateforme Manger Bio BFC, outil de négoce commercial détenu majoritairement par des exploitants agricoles de la région, est soutenue pour le développement de son activité de distribution de produits bio locaux à destination de la restauration collective régionale.

Des interventions en classe et auprès des convives sont également organisées pour sensibiliser à une alimentation durable (enjeux d'une consommation responsable, fraîcheur et respect de la saisonnalité, retour des produits bruts ou peu transformés, réduction du gaspillage alimentaire...).

En 2023, quelques actions phares ont été conduites :

Accompagnement de la filière œufs pour approvisionner la restauration collective (réintroduction des œufs coquille) : état des lieux des producteurs et des centres d'emballage d'œufs en région, de leurs débouchés, visites d'exploitations et de cuisines pour une mise en relation des producteurs avec des établissements de restauration collective, expérimentation et communication dans les réseaux.

Accompagnement spécifique de la Région dans le cadre du projet RADA (approvisionnement local des restaurants des lycées) : aide au sourcing, développement d'une méthode d'accompagnement des producteurs à la réponse aux appels d'offres...

Annuaire des ateliers de transformation en région (zoom sur les légumeries), fiches d'identité/fermoscopies.

Augmentation des références bio locales de Manger Bio BFC, développement de l'activité commerciale – changement d'entrepôt et recrutement d'un ETP logisticien

Environ 100 accompagnements de producteurs (individuels ou groupements) ont été réalisés via le Point Accueil Diversification des Chambres d'agriculture.

La plateforme Manger Bio BFC a engendré une augmentation de + 38 % (par rapport à 2022) de CA pour (soit 1 406 809 €).

9 lycées ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé

L'alimentation de proximité doit intégrer de plus en plus les enjeux de « juste » rémunération des producteurs, par le soutien au développement d'outils logistiques en commun/ mutualisés et maîtrisés par les producteurs eux-mêmes (outil de stockage, de découpe et transformation, de distribution), et par l'assurance d'une contractualisation à travers la création de marchés publics pour la restauration collective notamment.

Soutien à la filière forêt-bois

Cette année encore, l'impact des changements climatiques sur les forêts est préoccupant (crise des résineux dans le Jura) et la problématique de défense des forêts contre les incendies (DFCI) s'est renforcée. La filière forêt-bois est donc soutenue par la Région à travers différentes actions autour de la filière et de la gestion forestière.

Ilots d'avenir en forêt

Depuis 2020, la Région finance la plantation expérimentale in situ et dans un contexte de gestion courante de nouvelles essences ou provenances forestières présentant un intérêt pour l'adaptation des forêts de Bourgogne-Franche-Comté aux changements climatiques. L'installation de mélanges expérimentaux d'essences variées est également aidée. La subvention représente 80 % des dépenses liées à l'installation des îlots d'avenir : le taux d'aide très élevé est à mettre en relation avec les risques pris par les propriétaires lors de l'implantation d'essences ou provenance dont on ne connaît pas l'adaptation au climat et aux sols régionaux.

Au total, 55 îlots d'avenir ont été installés depuis 2020, dont 7 en 2023, ainsi que 4 plantations mélangées expérimentales.

Aides aux entreprises

La Région accompagne les entreprises de la filière avec :

- ⇒ Une **aide aux entrepreneurs de travaux forestiers** : la Région accompagne les entrepreneurs dans leurs investissements respectueux des sols et en particulier le débardage à cheval à la fois sur la prise en charge du surcout des chantiers mais aussi l'équipement des entreprises de débardage à cheval.
- ⇒ Le **financement des investissements dans les scieries** : qui permet de garder des outils de transformation en local, de maintenir des emplois, et d'éviter que les bois ne soient exportés pour être transformés.

Animation de la filière forêt bois

La Bourgogne-Franche-Comté est la région française où la filière forêt-bois pèse le plus dans l'économie régionale. Chaque année, la Région soutient financièrement une vingtaine de programmes d'actions collectives contribuant à l'atteinte des objectifs du Contrat Forêt Bois, pour un montant total d'1 M€. Parmi ces programmes d'actions on peut notamment citer :

- La stratégie d'implantation des nouvelles essences (îlots d'avenir) (12 000 € attribués au CNPF) ;
- Abstrafour : mise au point de traitement par autoclave des bois de sapin pour obtenir la classe d'emploi 4 (6 000 € d'aide attribués au FCBA). Cela permet d'éviter l'utilisation en extérieur de bois exotiques ou d'autres matériaux moins durables que le bois ;
- L'expérimentation Sylv'acces (10 000 € d'aide attribués à l'association Sylv'acces) : pour accompagner les prioritaires dans la gestion durable de leurs forêts et faire face aux dépérissements croissants des peuplements.

975 k€ d'aides ont été attribués à des actions collectives visant à soutenir la gestion durable des forêts et la valorisation locale des produits bois

La Région est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de modes de gestion forestière responsables répondant à la fois aux objectifs économiques, environnementaux et de multifonctionnalité. Ces modes et pratiques de régénération naturelle seront vivement encouragés avec à la clé des engagements de ne porter atteinte ni aux paysages ni aux milieux forestiers (coupes rases ...). Par ailleurs, la Région souhaite engager une politique de préservation des forêts à fort potentiel écologique (essences, espèces, biodiversité...). Pour ce faire, plusieurs leviers pourront être utilisés et une étude sera menée en 2024 pour identifier les leviers les plus pertinents.

La réponse de la Région aux impacts du changement climatique s'inscrira à la fois en réactivité sur le court terme court terme et dans l'adaptation à plus long terme. L'accompagnement de l'adaptation au changement climatique sera amplifié y compris en termes de recherche, pour tenir compte du dépérissement au travers notamment de l'expérimentation de nouvelles essences et variétés forestières mais également de la survenue de nouveaux risques (sanitaire, incendie, tempête...). Les prochains appels à projets en matière de desserte forestière à venir en 2024 intégreront ainsi des critères permettant l'utilisation des routes et pistes financées par les pompiers en cas d'incendie de forêt.

Bois construction

Les forêts et la construction bois jouent un rôle significatif dans l'atténuation du changement climatique, par les volumes de carbone stocké et les faibles émissions de GES liées à l'utilisation du bois matériau (notamment local) par rapport aux autres matériaux de construction. Ainsi, l'utilisation du bois local en construction répond parfaitement aux attentes sociétales et aux enjeux du changement climatique.

Le Contrat forêt bois régional identifie d'ailleurs comme enjeu majeur le développement des usages du bois. Ainsi, l'objectif opérationnel 3.4 « Favoriser le bois dans l'achat public en privilégiant le bois régional » identifie plus particulièrement les maîtres d'ouvrages publics comme pouvant jouer un rôle important dans le développement de la filière, notamment en favorisant l'utilisation des ressources et productions locales.

Pour répondre à cet objectif, la réalisation de bâtiments à maîtrise d'ouvrage publique réalisés avec des bois locaux fait l'objet d'un accompagnement financier par la Région depuis de nombreuses années dans le cadre du règlement d'intervention « Bâtiments bois ».

Le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) a largement renforcé cette politique régionale en faveur du bois construction avec la mesure 45 « Aide à la construction bois exemplaire dans les bâtiments notamment publics », qui a depuis été reprise sur crédits régionaux.

La filière bois construction constitue une filière de valorisation du bois à fort potentiel de développement tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par captation.

Dans le prolongement du plan d'accélération, la Région donnera l'exemple dans son patrimoine et intensifiera son appui aux projets utilisant du bois dans la construction à des fins de démonstration, de massification et d'appropriation par les divers intervenants du secteur de la construction.

**PARTIE 3
UNE INSTITUTION
ENGAGÉE**

A travers ses ambitions politiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté invite et accompagne la mutation de ses partenaires et de l'ensemble des acteurs publics et privés régionaux vers un développement plus durable mais elle se doit d'appliquer aussi pour elle-même ces grands principes et tendre à être exemplaire. Ainsi, en tant qu'employeur majeur du territoire régional et propriétaire immobilier important, la Région s'organise pour mieux prendre en compte chaque année les cinq finalités du développement durable.

C'est pourquoi elle a, dans la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier ainsi que dans son fonctionnement, mis en place diverses actions. La Région agit au quotidien :

- Sur l'ensemble de son patrimoine immobilier (siège et lycées) ainsi que sur ses équipements (informatique, véhicules, mobilier etc.) ;
- En faveur du développement personnel de ses agent-es et pour limiter leur impact sur l'environnement ;
- Pour embarquer avec elle ses partenaires et les acteurs locaux notamment grâce à la commande publique.

LES ACTIONS SUR LE PATRIMOINE DE LA REGION POUR LIMITER SON IMPACT

I. Rénovation énergétique et production d'énergie pour le patrimoine immobilier des lycées et du siège

La Région, du fait de son large périmètre et de ses compétences dispose d'un patrimoine immobilier important. En effet, elle possède 30 bâtiments, pour une surface totale d'environ 70 000 m², qui hébergent les bureaux des agents de la collectivité et les activités mises en œuvre ou soutenues par cette dernière. Elle occupe également 15 bâtiments à titre de locataire pour une surface totale d'environ 10 000 m². C'est la direction des moyens généraux (DMG) qui gère ce patrimoine. D'autre part, le patrimoine des lycées représente 129 lycées, 224 sites, 1 400 bâtiments, sur une superficie de 2,3 millions de mètres carrés, ce qui fait de la Région l'un des plus grands propriétaires de bâtiments tertiaires. Le patrimoine des lycées est géré par la Direction Patrimoine et Gestion immobilière (DPGI). L'ensemble de ces patrimoines doit permettre l'accueil de tous les usagers en sécurité, il doit être accessible, sobre sur le plan énergétique et adapté aux usages qui en sont faits (bureaux, enseignement, etc.).

Côté patrimoine immobilier du siège, la DMG poursuit la mise en œuvre de son schéma directeur immobilier et environnemental du patrimoine administratif conformément au PPI. Elle inscrit ainsi toutes ses décisions patrimoniales dans une vision d'ensemble autour de quatre grandes stratégies :

- ⇒ Patrimoniale : reposant sur la transformation des locations en actifs immobiliers ;
- ⇒ Regroupement des agents : en réduisant le nombre de sites en regroupant des agents dans des bâtiments plus importants, permettant ainsi une organisation du travail en mode hybride plus fluide et transversale ;
- ⇒ Rénovation des bâtiments : pour améliorer la performance énergétique du bâti ;
- ⇒ Unité : en organisant le transfert des bâtiments qui ne font pas partie du cœur des compétences de la Région.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 ainsi que la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique -ELAN) du 23 novembre 2018 impactent la stratégie patrimoniale car elle impose des objectifs ambitieux sur la diminution des consommations d'énergie finale (EF), la réduction des émissions de gaz à effet de serres (GES) , la réduction des consommations d'énergie primaire d'origine fossile ainsi que l'intégration des énergies renouvelables dans la consommation finale des bâtiments existants à l'horizon 2030 et 2050 à savoir :

- ⇒ 32 % toutes énergies confondues,
- ⇒ 40 % dans l'électricité,
- ⇒ 38 % dans la chaleur,
- ⇒ 10 % dans le gaz.

Depuis le décret tertiaire de juillet 2019 le seuil de la surface plancher des bâtiments assujettis est de 1 000 m² soumettant donc à ce décret la majorité des bâtiments à gérer, sans changer les objectifs de réduction de consommation d'énergie précités.

En adoptant le « Schéma opérationnel de la transition énergétique » lors de l'Assemblée plénière du 12 décembre 2017, la Région s'est engagée à devenir un territoire à énergie positive et bas carbone d'ici 2050. Parmi les actions retenues figure l'objectif de « rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf ». La Région, gestionnaire d'un parc immobilier important, se doit donc d'être exemplaire.

Objectifs Loi ELAN (23/11/2018)		
Objectifs d'économies d'énergie	Année de référence	Objectifs 2030
Consommation à DJU constant (MWh EF)	2012	-40%
Objectifs Loi TECV (17/08/2015)		
Objectifs de production d'énergies renouvelables (EnR)	Année de référence	Objectifs 2030
Productions EnR dans la consommation finale brute :		32%
✔ dont Part EnR dans l'électricité		40%
✔ dont Part EnR dans la chaleur		38%
✔ dont Part EnR dans le gaz		10%
Objectifs de réduction de l'empreinte environnementale	Année de référence	Objectifs 2030
Emissions Gaz à Effet de Serre (GES)	2012	-40%
Consommations Energie Primaire (EP) fossile	2012	-30%

Par la suite, le 24 juin 2022, la Région a voté la « feuille de route pour la transition énergétique » avec un plan de 10 actions en matière de sobriété et d'efficacité énergétique dans le domaine de la gestion patrimoniale. Dans ce cadre, l'une des priorités de mandat est d'investir massivement pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter notamment les lycées aux besoins des usagers.

Pour y parvenir, tous les leviers d'actions pour les lycées sont explorés : réduction des surfaces à chauffer, exigence d'un niveau de performance énergétique dans toutes les opérations, développement de chaufferies bois, raccordement des établissements aux réseaux de chaleur urbains, investissement sur des productions en propre (centrales panneaux photovoltaïques, chaufferies bois), recours à l'achat d'énergie renouvelable auprès des fournisseurs, etc.

Pour le siège, le regroupement des agents sur le site de Viotte permet l'installation des agents dans un bâtiment performant énergétiquement. Les actions combinées au niveau de l'immobilier et des travaux énergétiques pour les bâtiments administratifs ont permis entre 2016 et 2020 de réduire le budget de fonctionnement des moyens généraux de la Région d'environ 700 000 € (-15 % de baisse) à périmètre constant.

En dehors des obligations réglementaires rappelées précédemment, l'inflation du prix de l'énergie invite à trouver des solutions alternatives pour stabiliser la facture énergétique.

Déploiement des énergies renouvelables dans les lycées

La Région s'est engagée dans son plan de mandat à développer le photovoltaïque par l'implantation de panneaux solaires en toiture, d'ombrières de piscicultures, de champs en panneaux photovoltaïques, d'ombrières de parking ou de préaux.

Un programme de solarisation financé dans le cadre du Plan d'accélération d'investissement Régional (PAIR) a été élaboré et se poursuit dans le cadre de la Feuille de route de la transition énergétique. Ce plan de déploiement de l'utilisation de l'énergie solaire entre progressivement dans sa phase opérationnelle après la réalisation des études de faisabilité engagées depuis 2021, les supports privilégiés à ce stade pour installer du PV étant les ombrières et les toitures représentant un productible de 4 GWh soit 5 % de la consommation finale d'électricité.

La stratégie de déploiement se traduit donc en 2 axes d'intervention :

- Plan de solarisation sur les toitures et parkings existants (PAIR solaire) ;
- Intégration de centrales photovoltaïques par opportunité dans les programmes de construction, rénovation globale ou partielle de toitures.

Le principe retenu est de favoriser l'autoconsommation et de vendre le surplus. Une attention particulière est portée à la qualité des installations afin d'en pérenniser le fonctionnement.

Parallèlement à la solarisation, la Région déploie les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire grâce à ses lycées au travers de trois autres axes d'intervention :

- Le développement des chaufferies biomasse ;
- Le raccordement des réseaux de chaleur urbains ;

- L'étude des opportunités d'achat d'électricité « verte » (gaz, électricité, chaleur).

Ainsi, l'achat public d'énergie constitue un levier important de soutien aux filières renouvelables puisque les établissements lycéens représentent un des plus grands consommateurs de la Région dans le domaine du tertiaire.

Quelques faits marquants de 2023 :

- Réception de la chaufferie BIOMASSE construite dans le lycée LEGTA de Nevers Cosne-Plagny à Challuy (58) pour un montant de 2 325 000 €.
- Raccordement au réseau de chaleur urbain (RCU) des deux lycées Carraz à Chenôve et Berard à Morez.
- Livraison en chantier solaire en 2023 du lycée Clos Maire à Beaune et au lycée Olivier de Serres à Quetigny.

En 2023, ce sont :

- 22 opérations pour montant total de 15 M € TDC
- Une surface globale de 16 800 m² de panneaux sur toiture ou ombrières pour une production d'environ 3,4 GWh annuel, soit l'équivalent de la consommation de 6 lycées de la Région.
- 6 chaufferies sur 7 sites construites et mises en service pour un montant de 14 M€
- 7 lycées volontaires sur l'achat d'énergie dans le cadre du Certificat d'Economie d'Energie (CEE)

L'objectif pour la fin 2024 et 2025 est de renforcer l'utilisation des énergies renouvelables avec :

- Le lancement des marchés pour la pose de panneaux photovoltaïques sur 18 projets (ombrières + toitures) ;
- La poursuite des projets des raccordements à des réseaux de chauffage urbain : à ce jour, 55 sites sont raccordés à un réseau urbain, 15 en étude de faisabilité, 11 en étude de raccordement dans lesquels la Région use de son pouvoir d'invitation pour initier des projets collectifs ;
- L'achat d'énergie renouvelable (chaleur, électricité à Haute Valeur Environnementale c'est-à-dire issue d'une production locale et renouvelable, biogaz).

Par ailleurs, d'ici 2027, près de 50 % des chaudières gaz seront à remplacer car elles auront atteint leur fin de vie. Une investigation est prévue sur des sites pour les opportunités de créer des chaufferies biomasses, 14 établissements sont équipés d'une chaufferie bois, soit au total 16 sites.

Production d'électricité par panneaux photovoltaïques sur les bâtiments des services administratifs

La promotion et la mise en œuvre de panneaux solaires photovoltaïques permettent d'aller vers une autonomie en matière d'énergie sur les bâtiments administratifs également.

Des panneaux photovoltaïques sont déjà présents depuis plusieurs années sur les bâtiments de Bregille et du FRAC à Besançon et sur la tour Elithis à Dijon. Dans le cadre du PAIR, une opération d'installation de panneaux photovoltaïques a été réalisée sur les bâtiments 16 et 17 du boulevard de la Trémouille. Des travaux de réfection de la toiture terrasse du 17, en faveur d'une résistance thermique élevée, ont été réalisés en 2022 en amont de l'installation des panneaux dans le but d'abord d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment. En 2023, les panneaux ont été installés sur ces deux bâtiments, permettant ainsi de couvrir environ 25 % des consommations électriques du site Trémouille et de faire environ 10 000 € d'économies par an.

Ces éléments seront complétés en 2024 par une ombrière photovoltaïque installée en terrasse du R+1 du 17 Trémouille, et représentant environ 20 % de la consommation d'électricité du bâtiment.



Panneaux sur les toits des bâtiments du 16 et du 17 Trémouille à Dijon

Les actions combinées au niveau de l'immobilier et des travaux énergétiques auront permis sur la période 2016 à 2023, de réduire le budget des moyens généraux d'environ 1,3 M €/an soit environ 25 % de baisse. Le nombre de bâtiments économes en énergie approche les 70 % depuis l'emménagement des agents à Viotte.

Intégration de la performance énergétique dans les programmes des opérations de travaux

Les opérations de travaux comportant des constructions neuves intègrent dès 2017 un objectif d'atteinte des performances définies par le cadre Effinergie et d'autres projets spécifiques sont identifiés pour rechercher les performances des bâtiments à Energie Positive (BEPOS) - bâtiments positifs qui consomment moins d'énergie qu'ils n'en produisent.

Si les bâtiments deviennent plus économes en énergie, ils deviennent également plus complexes et donc plus coûteux en exploitation. Afin de limiter les dépenses de maintenance et garantir un niveau de performance optimal dans le temps, il est impératif d'intégrer de la sobriété technologique dans les projets de rénovation et de construction.

L'effort de rénovation et de construction doit donc être poursuivi devant l'urgence d'investir dans les économies d'énergie pour atteindre le décret tertiaire d'où la présente action.

L'objectif de cette action est d'améliorer la performance des bâtiments à savoir :

- Bâtiments neufs : objectif réglementaire RE 2020 ;
- Bâtiments existants, en rénovation globale : objectif décret Tertiaire 2050, soit – 60 % de consommation finale. Les approches de type BBC Rénovation Effinergie et Effilogis sont donc à privilégier pour parvenir à cet objectif ;
- Bâtiments existants, en rénovation partielle : niveau de performance fixé « élément par élément » à partir des critères utilisés en rénovation basse d'énergie, les niveaux de type réglementaires (RT existante) et CEE restant des garde-fous.

Afin de favoriser la performance, la rénovation globale est privilégiée à la rénovation partielle.

Côté lycées, au regard de la baisse progressive enregistrée ces dernières années et des prévisions d'évolution démographique à horizon 2038, le parc apparaît aujourd'hui surdimensionné, malgré quelques fusions et rationalisations de sites qui ont diminué le nombre de lycées sans réduire la surface utilisée. Tout en assurant la continuité et l'exécution des travaux, l'année 2023 a permis de poursuivre la réflexion sur la programmation des futurs besoins et la rationalisation du patrimoine qui est devenu un impératif, eu égard aux objectifs forts de la transition énergétique et de la recherche d'économie d'énergie mais aussi aux évolutions constatées et prévues des effectifs.

En 2023 :

- 14 grosses opérations de restructuration et de réhabilitation de son parc immobilier scolaire ont vu leurs travaux s'achever dont l'amélioration thermique des bâtiments restauration-externat-logement-externat au lycée les Marcs d'Or à Dijon (4,6 M €) ou le rapatriement des ateliers au lycée Paul Emile Victor à Champagnole (7,7 M €) ;
- 18 opérations PRRL (programme de restructuration et de réhabilitation lourde) d'envergure pour lesquelles l'efficacité énergétique est une préoccupation majeure ont été conduites.

De nouvelles opérations ont été mises à l'étude dans le cadre du PPI 2024-2030. Seront privilégiées des rénovations plus globales sur :

- Les bâtiments vétustes et particulièrement énergivores ;
- Les demi-pensions dont les dysfonctionnements ne peuvent plus trouver de réponse dans des réparations ponctuelles et nécessitent à présent un traitement plus global.

L'objectif à poursuivre est de saisir toute opportunité de gestion patrimoniale susceptible de conduire à une diminution des surfaces exploitées. En effet, le patrimoine bâti est très important au regard des effectifs accueillis et cette tendance s'amplifiera dans les années à venir. Il s'agira :

- D'identifier, sur les sites impactés fortement par la baisse des publics recueillis, les locaux sous utilisés ;
- De définir les travaux nécessaires à la réduction du chauffage de ces locaux sous-utilisés.

Lycées : optimisation de la conduite et la maintenance des installations climatiques par une gestion rationnelle de l'exploitation-maintenance (GEREMY)

Les installations techniques dans les lycées se complexifient en même temps que les contraintes règlementaires et environnementales. En 2018, la loi ELAN obligeait propriétaires et occupants de bâtiments tertiaires à réduire leurs consommations énergétiques de – 40 % d'ici 2030. Une partie de cet objectif peut être atteint en améliorant le pilotage des installations techniques. La gestion des installations techniques étant une compétence partagée entre la Région et les établissements, il est nécessaire d'agir collectivement ; d'où la mise en place du programme GEREMY (Gestion Rationnelle de l'Exploitation-Maintenance dans les lycées).

Lors de la précédente stratégie, un contrat d'exploitation-maintenance unique avait déjà été mis en place sur 47 lycées et une démarche d'accompagnement avait été lancée sur 20 lycées afin d'optimiser le fonctionnement des installations techniques (programme ENERGO). Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, ces actions sont fusionnées et déployées sur l'ensemble du patrimoine des lycées.

Trois leviers ont été identifiés pour réaliser des économies d'énergie : améliorer la gestion technique, rénover et optimiser les installations techniques, rénover globalement les bâtiments.

La mise en œuvre de ce programme GEREMY est prévue comme une véritable démarche d'accompagnement unifiée sur l'ensemble des lycées (formation des agents et gestionnaires, amélioration de la connaissance du patrimoine, amélioration du fonctionnement des installations, financement des travaux ou d'une partie du contrat de maintenance...).

Le dispositif a été présenté aux lycées et le recueil des adhésions s'est opéré dès 2022. Un contrat d'exploitation-maintenance est en place depuis septembre 2022 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois sur une même durée. Le contrat d'exploitation-maintenance et de fourniture d'énergie, d'entretien des installations et du renouvellement du matériel des chaufferies biomasse a été mis en place au cours du second trimestre 2023.

Le 14 septembre 2023, une rencontre a été organisée au lycée H. Fontaine à Dijon entre les agents de maintenance pour améliorer les connaissances de chacun en Gestion Technique Centralisée (GTC) afin d'optimiser le confort et l'efficacité énergétique des bâtiments et recenser les problèmes récurrents sur la maintenance.

Aujourd'hui, ce sont :

- 101 établissements mobilisés (pour 195 sites) qui ont adhéré massivement au programme et ont souscrit au nouveau contrat de maintenance
- 2 500 000 € de dotation spécifique pour accompagner les lycées sur la maintenance pour les réseaux de chaleur urbains

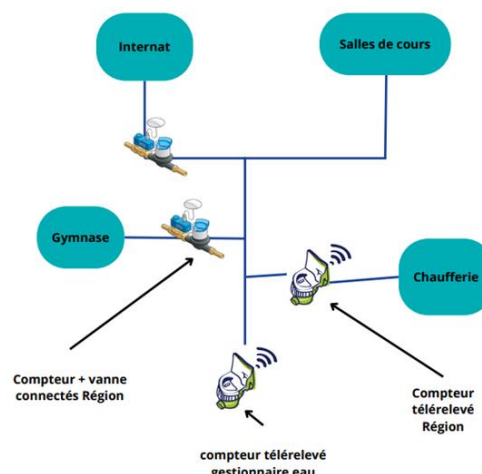
Le déploiement du programme va se poursuivre pour les lycées qui ont adhéré à ce programme avec :

- La réalisation des premiers travaux d'optimisation au fur et à mesure des préconisations AMO à désigner ultérieurement et dans le respect de l'enveloppe budgétaire disponible sur 2024 ;
- La mise en place d'un réseau des agents des lycées en charge de la maintenance des installations de CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation) ;
- Une rencontre le 2 juillet 2024 entre le service Energie et les agents lycées volontaires sur les retours GTC ainsi qu'une formation sur un marché test de quelques lycées.

Expérimentation de suivi de la consommation d'eau des lycées

Afin d'agir en faveur de la préservation de la ressource en eau, une expérimentation de suivi de la consommation d'eau dans les lycées a été menée. Elle a également permis une sensibilisation à la gestion de la consommation d'eau et une réduction des coûts (facture d'eau, dégâts des fuites, optimisation des opérations de maintenance sur les réseaux).

Ce projet utilise différentes technologies et data pour suivre la consommation d'eau des lycées afin de détecter des anomalies éventuelles :



- Données de consommation eau déjà existantes d'une centaine de compteurs généraux (API compteurs d'eau, télérelevés délégataire) ;
- Données issues de compteurs eau divisionnaires connectés (propriété Région) pour suivre la répartition des consommations d'eau dans les établissements et mieux localiser les anomalies ;
- Utilisation de vannes hydrauliques connectées (propriété Région) pour éviter les dégâts générés lors de gros incidents et pour isoler en eau des bâtiments sur certaines périodes de non-utilisation.

Pour cette expérimentation lancée en 2023, trois lycées ont été équipés de compteurs et de vannes intelligentes et une plateforme de supervision pour détecter les anomalies de consommation, avoir des alertes et programmer les vannes a été mise en place.

A partir de données collectées dans le projet mais également de données complémentaires il est envisagé d'intégrer de l'IA pour optimiser la détection d'anomalies de consommation d'eau et également établir des modèles prédictifs de consommation eau et de maintenance sur réseau hydraulique.

Châteauneuf : métamorphose de son accueil et rénovations historiques

L'opération de construction et de rénovation sur le site du château de Châteauneuf a débuté en mai 2022 et s'est terminé en avril 2024.

Les rénovations des tours, de la passerelle d'accès, de la charpente de couverture de la tour de la Porte sont autant de faits marquants notamment par la qualité de la réalisation par des artisans compagnons au plus proche de leur art.



Le bâtiment du nouvel accueil jouit maintenant d'une qualité environnementale exemplaire (toiture terrasse végétalisée, structure en matériaux biosourcés, besoins en énergie réduits à leur strict nécessaire, etc.).

L'ensemble de cette opération de travaux a été réalisée avec l'objectif de la performance énergétique.

Accueil de Châteauneuf après travaux – Crédit Région

II. Application du principe de sobriété pour les usages et équipements numériques des lycées et du siège

Stratégie numérique responsable

Au sein de la Région, l'enjeu du numérique responsable a été identifié dès le début du mandat. Le point 1.7 « Les enjeux de la transformation numérique » identifie et adresse toutes les dimensions du numérique responsable : l'inclusion numérique, l'éthique au travers de la maîtrise de la donnée, le numérique au service du bien commun par l'optimisation des systèmes énergétiques, alimentaires et de mobilités, et le numérique sobre.

Dans cet objectif, la Région a initié le processus de mise en place d'une feuille de route numérique responsable en 2023. Il s'agit de rédiger un document cadre permettant de répondre aux enjeux de réduction de l'impact environnemental, social et sociétal du numérique qui s'articule autour de 4 piliers :

- Numérique sobre : des terminaux qui durent, des usages adaptés, une gestion des D3E (déchets des équipements électriques et électroniques), éco-conception de logiciels, communication...
- Numérique au service du bien commun : aide à la décision, suivi des consommations, des fuites, gestion du trafic...
- Numérique éthique : gouvernance, transparence, questionnement des nouvelles technologies, cybersécurité...
- Numérique inclusif : prise en compte de tous les usagers, un numérique à portée de toutes et tous, éducation au numérique...

Elle aura pour objectif d'identifier les actions existantes qui répondent aux enjeux de ces 4 piliers, et des actions leviers à mettre en place pour diminuer l'impact du numérique de la Région et en région. Sur le volet environnemental il s'agit par exemple de calculer puis diminuer le bilan carbone du parc informatique.

Cela s'appuie notamment sur le développement d'une filière locale de gestion des D3E, un calcul de l'empreinte carbone des systèmes d'information de la Région (matériels et usages).

Afin de d'enclencher la démarche autour de la feuille de route, un calcul de l'empreinte carbone du SI de la Région et des lycées a été réalisé et un groupe de travail transversal a été constitué.

La feuille de route numérique responsable, qui contiendra un chapeau stratégique et des fiches actions, est en cours de rédaction au second semestre 2024, son adoption est prévue pour 2025.

Dématérialisation des téléphones fixes des agents du siège

Afin de faire des économies d'énergie, et ainsi de réduire la facture énergétique de la Région tant sur le plan carbone que sur le plan financier, il a été fait le choix de supprimer les téléphones de bureau au profit d'une solution logicielle intégrée aux ordinateurs des agent-es, Alcatel Rainbow.

Pour 1 300 téléphones supprimés qui sont branchés 24/24h et qui consomment en moyenne 2 watts / heure, on estime une économie de 23 000 kwh/an soit environ la consommation de trois maisons BBC de 120 m² construites à Dijon.

Fin 2023, 80 % des postes étaient dématérialisés, en 2024, la généralisation de la solution logicielle se poursuit.

Mise en œuvre d'une solution centrale d'impression

Dans un objectif de réduction des impressions (économie d'énergie, de papier et de coûts), la Région a fait le choix de mettre en place une solution centrale d'impression via MyQ. C'est une solution sécurisée d'impression et de numérisation qui permet de récupérer les impressions et de scanner des documents en toute confidentialité et sur n'importe quel copieur de la Région.

Cela permet une baisse sensible du nombre d'impression, et donc de la consommation de papier : 10 à 20 % de pages imprimées en moins. On estime environ 4 000 000 pages imprimées par an au siège, le système MyQ permet donc d'économiser environ 400 000 feuilles de papier.

Acquisition et installation des équipements informatiques

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Peillon, la responsabilité de l'acquisition et du bon fonctionnement des équipements informatiques des EPLE est confiée à la Région. À ce titre la Région assure l'exploitation, l'administration et la gestion courante des systèmes d'information des lycées (le parc informatique des lycées est constitué de plus de 40 000 ordinateurs).

Face à la nécessaire disponibilité et sécurisation des services offerts dans les lycées par les systèmes informatiques, tant sur le domaine de la pédagogie que de l'administratif, la Région s'attache tout particulièrement à la pérennisation des infrastructures informatiques des lycées, et à leur maintien en fonctionnement. La Région veille à cibler les équipements les plus appropriés en fonction de chaque situation. À cet effet, elle procède à l'acquisition et à l'installation de divers matériels informatiques.

Afin de participer à la diminution de la consommation énergétique, de l'utilisation de produits dangereux, électriques et électroniques, des critères d'éco-conditionnalités ont été ajoutés aux marchés d'acquisition d'équipements informatiques :

- Conformité aux labels et normes en matière d'économie d'énergie ;
- Niveau de labellisation environnementale des matériels proposés par rapport aux éco labels ;
- Conformité aux normes en matière de produit dangereux (absence de substances chimiques dangereuses pour l'utilisateur final ;
- Conformité à la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) ;
- Empreinte Carbone ;
- Utilisation de matériaux recyclables et de matériaux recyclés dans les équipements informatiques et les emballages.

Par ailleurs, un critère de sélection des candidats a été ajouté dans le dernier accord cadre lancé afin d'apprécier la qualité environnementale des équipements appréciée au regard des normes du domaine informatique.

Enfin, la Région a signé un contrat relatif à la prise en charge des DEEE des lycées et services administratifs et s'inscrit ainsi en faveur de l'économie sociale et solidaire.

En 2023, la direction du numérique éducatif, la direction des lycées et la direction du patrimoine et de la gestion immobilière, ont élaboré ensemble un guide « Actions de sobriété énergétique dans les lycées » qui liste des actions pouvant être mises en œuvre dans les établissements. Ce guide préconise par exemple :

- L'extinction programmée des postes de travail des établissements. Pour ce faire, les chefs d'établissement déterminent les plages horaires souhaitées ;
- La mise en place d'écogestes : stocker les données sur un espace unique et partagé si nécessaire, supprimer les photos, les vidéos et autres documents inutiles, alléger les mails en triant sa messagerie, en limitant le nombre de destinataires ainsi que le poids des pièces jointes, économiser la bande passante en limitant la vidéo en ligne ainsi que la qualité de l'image, diminuer la luminosité de l'écran, etc.

Le renouvellement du matériel des établissements (postes informatiques, serveurs, équipement réseau) va se poursuivre en prenant en compte une politique d'équipement sur le long terme, le cycle de renouvellement général et les contraintes liées à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à « la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire » et son décret d'application n°2021-254 du 9 mars 2021 relatif à « l'obligation d'acquisition, par la commande publique, de biens issus du réemploi ou de la réutilisation en intégrant des matières recyclées ».

Traitement des DEEE et marchés de reconditionnement

Un marché de destruction des DEEE non récupérables est en cours avec l'éco-organisme généraliste national ECOLOGIC dans l'objectif de « tracer » la destruction des données et traiter dans une filière adaptée le recyclage des métaux et plastiques.

Par ailleurs, la Région a mis en place des marchés réservés avec 5 structures locales labellisées ORDI 3.E : il s'agit d'entreprises ou d'associations qui organisent la collecte, la réparation, le reconditionnement, le stockage et la livraison d'équipements informatiques, électroniques, électriques de toute nature pour leur assurer un deuxième cycle de vie « social » et « solidaire » avant leur fin de vie auprès des éco organismes agréés.

Ainsi, en 2023 :

- 48 tonnes de DEE ont été déstockées dans les 2 sites du siège et quelques lycées en lien avec l'éco-organisme ECOLOGIC
- Le réseau ORDI 3.E a été structuré pour mettre en place une offre en marchés réservés sur des possibles équipements en seconde vie (marchés de reconditionnement PC/écrans/imprimantes...)

A venir, le lancement du marché réservé sur les achats de matériels reconditionnés.

UN FONCTIONNEMENT EN ACCORD AVEC LES ENJEUX SUR LES PLANS HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX

I. Des évolutions dans le fonctionnement de l'institution pour réduire son impact

Expérimentation, validation et déploiement du plan de sobriété énergétique

Dans le cadre des politiques régionales relatives aux transitions écologiques et énergétiques et à l'adaptation au changement climatique, le plan de sobriété énergétique (PSE) a été expérimenté entre janvier et août 2023 avec la fermeture des bâtiments Lafayette et 16 Trémouille certaines journées, avec schémas de regroupement des agents mobiles sur d'autres bâtiments. Les économies constatées en janvier et février ont été calculées par rapport à un mois normalisé d'hiver avec des bâtiments ouverts sur tout le mois, en fonctionnement plein.

L'estimation des économies est de 50 000 € à l'année pour la fermeture de deux bâtiments à la suite de l'expérimentation et de l'analyse des données chiffrées, soit entre 25 % et 45 % d'économies d'énergie.

Pour compléter ces indicateurs, un sondage en ligne a également été proposé aux agents mobiles comme accueillants pour qu'ils s'expriment sur leur retour d'expérience. 40 % des agents directement concernés ont ainsi répondu. Il est ressorti notamment que 82 % ont fait un retour globalement positif de cette expérimentation et 73 % se sont déclarés prêts à poursuivre les mesures expérimentées.

L'évaluation ayant été concluante, le PSE a été déployé durant toute l'année 2023 avec une fermeture sur la moitié des petites vacances et tous les vendredis ainsi qu'une semaine en août avec également la fermeture de deux bâtiments supplémentaires à Dijon.

Le Plan de Sobriété Énergétique de la collectivité, s'est déployé également sur le bâtiment Viotte à Besançon en avril 2024 pour participer à l'effort national de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. L'application BURODISPO permettant de réserver son bureau accueillant a été déployée avec la DSI à partir de janvier 2024.

Le PSE permet :

- Entre 25 % et 45 % d'économies d'énergie sur les bâtiments fermés (analyse expérimentation 2023)
- Une économie d'énergie prévisionnelle de 54 MWh, soit -20,8 % pour 2024 sur ces bâtiments
- Cette économie représente 7,94 tonnes de CO₂ non rejetées dans l'atmosphère

Poursuite du télétravail

Au-delà du PSE, et dans un objectif complémentaire d'équilibre vie professionnelle – vie personnelle, le télétravail a largement été déployé pour les services du siège de la Région. Le plafond maximum du nombre de jours de télétravail par an est de 85 jours. Un forfait supplémentaire de 15 jours de télétravail a été accordé dans le cadre du plan de sobriété énergétique que les agents peuvent utiliser les jours de fermeture des bâtiments.

En 2023, les télétravailleurs représentent 86 % de l'effectif du siège, agents permanents et agents non permanents, en stabilité depuis 2021, après son déploiement depuis 2018.

Nombre de télétravailleurs par catégorie et par sexe au 31 décembre 2023 :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total	% F par rapport effectif tot F	% H par rapport effectif tot H	% tot par rapport effectif total
Catégorie A	376	221	597	95%	87%	92%
Catégorie B	265	90	355	98%	72%	90%
Catégorie C	164	48	212	82%	50%	71%
Apprentis	5	2	7	56%	22%	39%
Total agents	810	361	1171	93%	75%	86%

Au-delà du nombre de télétravailleurs, ce qui est intéressant de constater désormais c'est le nombre de jours de télétravail pris par les agents.

Moyenne de jours de télétravail :

Catégorie	Femmes	Hommes	Moyenne jours
Catégorie A	59,2	52,4	56,7
Catégorie B	64,3	59,1	63,0
Catégorie C	76,4	38,3	67,8
Apprentis	16,1	7,0	13,5
Moyenne jours	64,1	51,9	60,3

Le télétravail comporte des risques professionnels, notamment des risques physiques (musculosquelettiques, visuels, électriques...), liés à une mauvaise ergonomie ou à une installation défectueuse.

La Région a donc souhaité permettre aux agents télétravaillant, d'acquiescer un fauteuil ergonomique et/ou un écran avec câble HDMI (matériels neufs ou reconditionnés), en remboursant la somme maximum de 200 €. Ce dispositif a été mis en place en 2022.

En 2023, 116 agents ont bénéficié de cette mesure, soit 10 % des télétravailleurs, pour un montant total de 20 692 €, soit 178 € en moyenne par agent.

Aides en faveur des mobilités durables

La Région soutient également l'usage des modes actifs et des transports en commun pour les trajets domicile-travail grâce à deux dispositifs :

- La prise en charge de 75 % du coût des abonnements mensuels de transports en commun ;
- Le forfait « mobilité durable » qui offre jusqu'à 300 € pour venir au travail en vélo, en engin de déplacement personnel motorisés, ou en covoiturage.

En effet, conformément à la réglementation en vigueur, la Région a l'obligation de prendre en charge une partie des coûts d'abonnements de transports en commun pour les agent-es qui les utilisent pour les trajets domicile-travail. Auparavant la prise en charge était de 50 %, mais elle est passée à 75 % au 1^{er} septembre 2023.

En 2023, 568 agent-es ont bénéficié de cette mesure pour un montant de 142 316 €.

Également prévu par les textes règlementaires, le forfait mobilités durables vise à favoriser les déplacements domicile travail sans voiture à usage individuelle. Ainsi, avec un montant allant de 100 à 300 € par an, le forfait mobilités durables indemnise l'utilisation, durant au moins 30 jours par an, du vélo, de la trottinette, ou du covoiturage (comme passager ou conducteur) pour les trajets domicile-travail.

La Région a versé ce forfait pour la première fois en 2022 au titre de l'année 2021, puis les conditions ont été assouplies en 2022.

En 2023, 384 agents ont perçu ce forfait pour un montant de 104 984 € (contre 153 agents pour un montant de 28 880 € en 2022).

Multiplication des réunions des commissions thématiques en visioconférence

L'article 14 du règlement intérieur du conseil régional, adopté par l'assemblée plénière du 24 septembre 2021, modifié par l'assemblée plénière des 25-26 janvier et celle du 20 octobre 2023, offre la possibilité de réunir les commissions thématiques qui réunit les élus régionaux soit en présentiel soit en visioconférence.

La tenue des réunions en visioconférence évite ainsi les déplacements des 99 élus à Dijon pour assister aux commissions ce qui permet de contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, 65 commissions thématiques se sont réunies et plus de la moitié de ces réunions étaient en distanciel : 57 % des réunions en visioconférence, 32,30 % en hybride et seulement 9,2 % en présentiel.

Modernisation et dématérialisation des processus RH

La collectivité doit s'adapter aux technologies numériques qui ont bouleversé les modes de travail, les pratiques managériales et les attentes des agents. Les RH doivent en conséquence se doter d'outils adaptés pour gérer et sécuriser les données toujours plus nombreuses, automatiser les tâches et faciliter la communication. Cela nécessite de repenser les différents processus afin de rendre les flux de travail plus efficaces et pertinents. Moderniser les processus RH, c'est chercher à simplifier la gestion administrative des équipes qui peuvent ainsi se concentrer davantage sur les tâches à plus forte valeur ajoutée.

Très concrètement, différents chantiers de dématérialisation ont été menés ces dernières années : entretiens professionnels, campagnes de CIA, d'avancement de grade et de promotion interne, procédures de recrutement, demandes de formations, etc.

En dématérialisation petit à petit ses processus, la DRH réduit ses documents papiers et donc l'usage de consommables.

En 2024, la DRH a continué à travailler sur la dématérialisation en mettant en place le coffre-fort électronique afin de dématérialiser les bulletins de paie des agents. Par ailleurs, elle poursuit sa démarche sur la dématérialisation du dossier individuel agent.

Recyclage du papier issus des archives

La Direction des Affaires juridiques et archives fait également sa part en matière de développement durable. En effet, elle stocke un grand nombre de dossier d'archives papiers, et se débarrasse régulièrement des dossiers dont les délais de conservations sont dépassés. Ainsi, tous ces dossiers sont envoyés dans la filière papier de l'entreprise PAPREC contribuant ainsi au recyclage dans une filière locale.

En 2023, ce sont 15 tonnes de dossiers d'archives qui ont été envoyés au recyclage.

Poursuite du programme Ecolycées

Côté lycées, au-delà des actions menées au titre des compétences transférées en matière de patrimoine et de restauration, la Région propose depuis 2011 aux établissements d'entrer dans la démarche « Ecolycée » pour les encourager à se mobiliser pour construire leur dynamique propre de développement durable.

De son côté, l'Etat a progressivement structuré et accompagné une démarche d'accompagnement autour du label académique « E3D » (Etablissement en démarche de développement durable) qui vise un objectif semblable, davantage tourné vers la dimension pédagogique.

La Région propose la signature d'une charte aux lycées qui s'engagent à faire évoluer les comportements des lycéennes et lycéens et de l'ensemble des membres de la communauté éducative vers un fonctionnement écoresponsable de leur gestion. La charte permet d'initier ou de confirmer leur démarche. Elle est structurée autour de quatre axes d'intervention :

- l'eau et les énergies ;
- les espaces naturels et la biodiversité ;
- les déchets ;
- la lutte contre les inégalités, les droits et les solidarités.

Elle est basée sur l'octroi d'un label qui permet de reconnaître et valoriser cet engagement. Pour obtenir le label « Ecolycée », les établissements doivent avoir validé les trois niveaux : engagement, approfondissement, expert, ce qui implique la mise en œuvre de plans d'actions formalisés par les établissements.

Les procédures de labellisation entre la Région (« Ecolycée ») et les autorités académiques (« E3D ») sont harmonisées depuis 2021, par le biais d'un dossier commun à compléter sur ECLAT BFC, en maintenant leurs labels respectifs « Ecolycée » et « E3D ». Cette convergence souhaitée par les établissements, permet plus de cohérence et de rationalité.

Par ailleurs, depuis septembre 2021, les lycées agricoles peuvent prétendre à l'attribution du label « E3D » en lien avec le plan « Apprendre à produire autrement » porté par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Cette démarche invite l'ensemble des élèves et des membres des communautés éducatives des établissements à définir et mettre en œuvre de bonnes pratiques individuelles et collectives.

Journée Ecolycée du 3 octobre 2023 :

Le 3 octobre 2023, s'est tenue la journée « Ecolycée » à destination des lycées du Doubs en présence de Frédéric PONCET, conseiller délégué à l'orientation et pôle emploi. Le lycée Cuvier de MONTBELIARD et le LP Louis Aragon d'HERICOURT ont accueilli 8 lycées participants (sur 12 lycées publics que compte le bassin Nord Franche-Comté). Diverses activités ont été proposées par les 2 lycées accueillants.

Au lycée Cuvier de Montbéliard, la fabrication de smoothies en pédalant sur un vélo, la fabrication de sacs avec de vieux tee-shirts, une exposition sur le recyclage, un quizz sur l'environnement, un stand animé par la LPO, et a proposé un repas végétarien.



Journée Ecolycée du 3 oct. 2023

Au LP Aragon d'HERICOURT : présentation d'une fresque du climat réalisée par les élèves, une exposition réalisée par les sections arts plastiques sur les droits des femmes, un quizz Carboniq : qui consomme le plus ? Cette journée a rencontré un vif succès : plus de 60 participants (Lycéens, Proviseurs, CPE, enseignant SVT, Représentants Rectorat, Représentants Région) réunis autour d'un programme très diversifié, spécifiquement préparés par deux lycées, un accueil chaleureux et des lycéens participants très impliqués.

En juin 2024, 113 lycées sur les 125 que compte la Région sont inscrits dans la démarche. Cinq nouveaux lycées se sont inscrits en 2024.

Une nouvelle journée « Ecolycée » est en préparation. Elle se tiendra le 7 novembre 2024 au lycée Montchapet à Dijon. Les trophées attribués au titre de l'année 2024 seront remis lors d'une cérémonie qui aura lieu l'après-midi. L'objectif est de continuer d'inciter les établissements à entrer dans la démarche et à accéder au niveau 3 et d'être ainsi labellisés « Ecolycée ».

Pour en savoir plus sur la démarche Ecolycée :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/364>



Mise en place de la bourse d'échange des équipements à destination des EPLE

Dans le cadre de sa compétence la Région dote chaque année les lycées d'équipements via le dispositif Plan Pluriannuel d'Equipements. Or, il existe des équipements encore viables qui ne sont plus utilisés mais qui peuvent connaître une seconde vie.

Dans un contexte où le développement durable et l'éco-responsabilité est primordiale, la Région a décidé de développer une nouvelle application « B2E » (Bourse d'Echange des Equipements). Ainsi désormais depuis le 8 avril 2024, les EPLE de la région disposent d'un outil dématérialisé permettant d'échanger entre eux ces équipements inutilisés. Cette application permet de déposer des annonces pour donner et transférer des équipements, mais aussi de déposer des annonces pour rechercher des équipements.

Des sessions de présentation et d'information ont été effectuées pour permettre une bonne prise en main de cet outil. Des actions de communication autour de cet outil seront reprogrammées au titre de l'année 2024-2025.

II. La formation comme outils de développement personnel et d'information des agent-es

La formation permet aux agent-es de développer des compétences nouvelles, de sécuriser leurs acquis, d'accéder à des niveaux supérieurs de qualification et de valoriser ainsi leur expérience. La formation participe donc à l'épanouissement professionnel.

En 2023, 3 160 agent-es ont suivi au moins une journée de formation (1 220 agents du siège ,1 940 agents des lycées), pour un total de 9 526 jours de formation, ce qui représente une moyenne de 3,3 jours pour les agents du siège et de 2,8 jours pour les agents des lycées.

La hausse de la formation constatée en 2022 par rapport à 2021 (suite à la baisse d'activité liée à la crise du coronavirus) se confirme en 2023.

De plus, une volonté de sensibiliser davantage le personnel Région aux enjeux du développement durable a amené la Direction générale et le service formation de la DRH à encourager spécifiquement certaines actions en matière de formation / sensibilisation.

Sensibilisation des managers et formation d'un groupe d'agents sur le changement climatique

La collectivité est pleinement engagée dans la lutte contre le changement climatique et la DRH se doit d'accompagner cet engagement en assurant la formation nécessaire des agents sur cette thématique puisque former les agents et les sensibiliser est la première étape pour qu'ils puissent agir ensuite dans leur travail et leur quotidien en faveur du développement durable.

Ainsi, deux actions majeures ont été mises en place.

1. Formation encadrant.es :

La première étape a consisté à inscrire de manière obligatoire à l'agenda de la direction générale et des directeurs / directeurs adjoint une formation à distance proposée par le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) et intitulée « le B-A-BA du climat ». Véritable formation en 5 modules sur les questions climat et biodiversité, cette séquence d'une durée totale de 7 heures se conclue par l'obtention d'un badge numérique personnel certifiant le suivi des formations.

En complément, l'ensemble de la communauté encadrante a été invité à participer à un séminaire d'une journée dédié à la sensibilisation sur les enjeux climatiques sur le territoire régional. La journée se décomposait en deux temps : un exposé de Daniel GILBERT, scientifique du laboratoire chrono-environnement de Besançon et membre du GREBE Bourgogne-Franche-Comté, et la participation à une « fresque du climat » animée par des formateurs internes volontaires et motivés (cf. point suivant).

Ainsi, ce sont près de 150 encadrant.es qui ont été sensibilisés tout au long de cette année.

2. Formation à l'animation de la fresque du climat :

L'objectif de la fresque est de reconstituer les liens de causes à effet du dérèglement climatique et discuter des pistes d'évolution. Cet atelier s'appuie sur 42 cartes issues des rapports du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernementale sur l'Evolution du Climat, créé par l'ONU) et comporte trois phases : réflexion, créativité et débrief. Après un appel à candidature, 7 agent-es de la collectivité se sont porté-es volontaires pour suivre une formation pour animer la fresque du climat, en vue du séminaire des encadrants du 14 mai 2024 mais aussi pour déployer la fresque auprès de l'ensemble des agents à partir de septembre 2024.

Ainsi, ce sont :

- 56 encadrant-es formé-es sur le B.A-BA du climat
- 2 jours de formation pour les 7 animateurs et animatrices de la fresque du climat
- 107 encadrant-es ayant suivi la journée de sensibilisation sur les enjeux climatique du 14 mai 2024

A compter de septembre 2024, les ateliers de la fresque du climat vont être déployés pour les agents du siège, et la formation B.A-BA du climat et biodiversité sera diffusée pour les agents du siège à partir de 2025.

Semaine européenne du Développement Durable

Depuis 2018, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) de nombreuses activités sont proposées aux agent-es de la Région : visites, ateliers, webinaires, temps de rencontre et d'échanges ou défis pour :

- Mettre en lumière les politiques durables de la Région ;
- Sensibiliser à des pratiques plus durables pour le quotidien de chacun.

Cet évènement qui se déroule sur trois semaines est l'occasion de prendre conscience des enjeux actuels et de montrer qu'agir de manière durable est un moyen d'améliorer les conditions de vie, en découvrant d'autres pratiques, en testant d'autres méthodes de consommation, de déplacement, de vivre en ne laissant personne de côté.



La SEDD 2023 s'est déroulée entre le 18 septembre et le 8 octobre 2023. Durant ces trois semaines d'événementiels, 75 activités ont été proposées dont un certain nombre en double pour offrir une possibilité de participer sur le site de Dijon comme de Besançon. On dénombre ainsi 46 activités différentes :

- 10 ateliers ;
- 5 jeux ;
- 7 fresques ;
- 13 visites ;
- 9 webinaires ;
- 1 challenge mobilité ;
- 1 journée Ecolycées.

Au total, on comptabilise 689 inscriptions aux activités, par 285 personnes différentes, pour 601 participations effectives. Cela représente presque un quart des effectifs du siège (hors antennes). On note une perte d'environ 12 % entre les inscriptions et les participations. Une grande majorité des agent-es participent à une, deux ou trois activités mais certains vont même jusqu'à six ou sept activités.

A la suite de la SEDD, un questionnaire de satisfaction a été envoyé aux participant-es. Environ un tiers des personnes sondées ont répondu, soit 96 répondant-es. Le niveau de satisfaction moyen est de 4,5/5.

Les participant-es saluent la qualité des intervenant-es et des interventions, apprécient ces temps de rencontres avec des collègues et l'aspect ludique de certaines activités proposées. Néanmoins, certains regrettent que le programme soit aussi dense sur une période aussi courte et donc de ne pas pouvoir participer à autant d'activités souhaitées.

Finalement, 71 % des personnes qui ont répondu au questionnaire affirment que la SEDD les a encouragés à faire de nouvelles actions en faveur du développement durable : mieux consommer, renforcer ses connaissances scientifiques, mieux trier ses déchets, réduire son impact, faire soi-même, faire plus et encourager / sensibiliser son entourage. Des retours encourageants qui nous montrent l'intérêt du personnel de la Région sur ces sujets.

En 2024, la Semaine Européenne du Développement Durable est reconduite et aura lieu du 18 septembre au 8 octobre.

III. Gestion des ressources humaines : agir pour le bien-être des agent-es

Toutes les dispositions en matière de ressources humaines s'inscrivent dans la réglementation et notamment le Code général de la Fonction publique. Les mesures nécessitant une décision de la collectivité sont discutées avec les représentants du personnel au sein d'un dialogue social construit sur plusieurs instances : comité social territorial, formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail, commission administrative paritaire, commission de dialogue social et commission de bien vivre au travail.

Aussi les documents cadres des décisions de la région en matière RH sont les suivants :

- Les lignes directrices de gestion qui visent à :
 - ↳ Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,
 - ↳ Fixer des orientations générales et transparentes en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, en remplacement des CAP (Commissions Administratives Paritaires),
 - ↳ Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les dernières lignes directrices de gestion ont été établies en 2022 pour trois ans.

- Le cadre du régime indemnitaire : nouvelle délibération adoptée les 29 et 30 juin 2023 ;
- Règlements de temps de travail : il y en a quatre pour la collectivité (agents du siège, des lycées, du CREPS et de Châteauneuf) ;
- Le règlement intérieur en santé et sécurité au travail ;
- Le plan de prévention triennal 2024-2026 ;
- Convention avec le FIPHP 2022-2024 pour l'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ;
- Le plan de formation 2022-2024 ;

- Le plan égalité femme hommes, document transversal à la collectivité qui recense un certain nombre d'actions qui sont portées par la DRH ;
- Un guide de l'action sociale qui récapitule toutes les dispositions en la matière ;
- Un guide d'accueil santé et sécurité au travail pour les nouveaux arrivants dans les lycées.

Dialogue social

Après les élections professionnelles de décembre 2022, les nouvelles instances consultatives issues de la loi portant transformation de la fonction publique 2019 se sont réunies en 2023 :

- CST : 10 réunions
- FSSCT : 5 réunions
- CAP : 7 réunions
- CDS 12 réunions
- CBVT : 4 réunions

Deux CST ne se sont pas tenus faute de quorum, le dialogue social s'étant tenu en fin d'année sur la question des remplacements. De nombreux échanges et négociations ont permis de retrouver les conditions normales de dialogue social dès le 1^{er} trimestre 2024.

Suivi des conditions de santé et de sécurité du personnel

Le service de médecine du travail a pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions de santé et de sécurité.

En 2023, 2 062 visites ont été réalisées, 297 pour les agents du siège et 1 765 pour les agents des lycées.

Les médecins ont rédigé :

- 1 126 fiches d'aptitudes,
- 828 fiches d'aptitudes avec restrictions médicales,
- 107 fiches d'inaptitudes temporaires,
- 1 fiche pour inaptitude définitive.

Par ailleurs, 66 agents ont été orientés vers un psychologue du travail (21 agents du siège et 45 des lycées). Ce chiffre est stable par rapport à 2022 (65 agents avaient été orientés vers le psychologue du travail).

Maintien des mesures d'action sociale de la Région pour ses agents

La politique d'action sociale régionale représente 2,3 % du budget des dépenses du personnel. Cette politique se traduit par différentes mesures :

- Un soutien à des prestations diverses pour la loisirs et la consommation grâce l'appui financier de la Région l'association du personnel, l'AMIBFC, et à l'adhésion de la Région au CNAS ;
- Un appui pour la protection sociale complémentaire (PSC) des agents avec une participation employeur de 20 ou 30 € /mois selon l'indice des agent-es pour le risque santé et de 20 € / mois pour le risque prévoyance ;
- Un service externalisé d'assistantes sociales qui interviennent sur l'ensemble du territoire régional et accueillent l'ensemble des agents de la collectivité. L'externalisation de ce service permet d'assurer un total anonymat aux agents qui le sollicite et qui ont besoin d'être aidés, conseillés ou accompagnés ;
- Le fonds de secours afin d'aider les agents en grande précarité ou des aides spécifiques (aide aux parents d'enfants handicapés et séjour pour enfants) ;
- La participation aux titres restaurants avec une participation de la Région à hauteur de 60 % de la valeur totale du chèque déjeuner ;
- L'attribution de cadeaux de fin d'année et de départ en retraite ;
- L'octroi d'une aide financière à la mobilité pour les agents dépendants de la voiture pour effectuer leurs déplacements domicile-travail. Des critères d'attribution de cette aide ont été établis (distance de 30

kilomètres entre le domicile et le lieu de travail de l'agent et absence d'accès à des moyens de transports publics). Son montant est de 40 € par mois depuis 2022.

En 2023, ces prestations et soutiens financiers représentaient un montant de plus de 4,6 M€ :

- La participation versée par la Région pour l'AMIBFC était de 450 000 € pour 1 847 agents adhérents, soit 45 % de l'effectif de la collectivité
- Une cotisation au CNAS à 941 036 €
- Le montant de la participation à la PSC pour le volet santé était de 380 602 € (hausse de 4 % par rapport à 2022), et pour le volet prévoyance de 399 608 € (hausse de 5 % par rapport à 2022)
- 446 agent-es ont été reçu-es par les assistantes sociales, un chiffre en augmentation par rapport à 2021. Le coût de ce marché s'élève à 263 861 € pour la Région
- Le budget des titres restaurants s'élevait à 1 881 436 € (261 100 € pour les lycées et 1 620 336 € pour le siège)
- 4 202 cartes cadeaux d'une valeur de 45 € ont été adressées aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels remplissant les conditions d'octroi pour un montant de 182 090 €
- 275 personnes ont bénéficié du ticket mobilité pour un montant total de 102 760 €

Fidélisation des agent-es et attractivité de la Région comme employeur

La Région a entrepris fin 2022 une démarche attractivité pour attirer de nouveaux talents et fidéliser les agents en poste. Elle comporte un premier qui concerne le régime indemnitaire et un second qui vise l'élaboration d'une feuille de route RH avec des actions plus qualitatives pour améliorer l'attractivité de la Région en tant qu'employeur. Cette feuille de route est en cours d'élaboration avec la participation d'agents, d'encadrants et des représentants du personnel. Elle sera présentée aux élus en février 2025.


IV. Egalité & solidarité

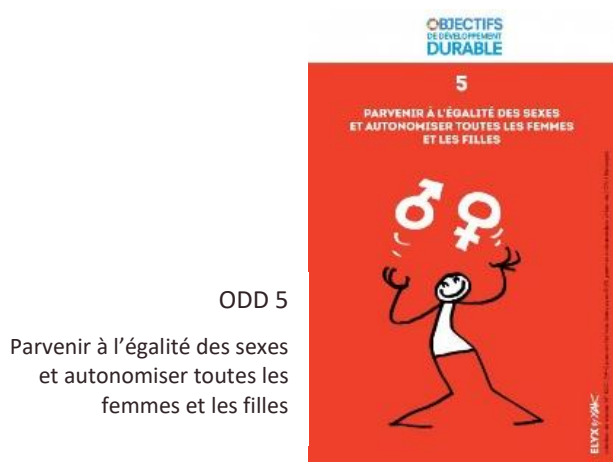
L'égalité et la solidarité sont au cœur de l'action de la Région. Elles s'incarnent notamment au travers de la lutte contre les inégalités et les discriminations, et tout particulièrement celles liées au genre et aux handicaps.

Ces deux stratégies prioritaires sont détaillées dans :

- Le **rapport annuel égalité femmes / hommes**, présenté chaque année simultanément au débat d'orientation budgétaire. Ce document, qui comporte à la fois un bilan et un plan d'actions, intègre désormais les éléments relatifs au **plan pluriannuel d'égalité professionnelle**.
- La **Feuille de route handicap**, engagement volontariste pluriannuel qui décrit les actions menées par la Région pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Lien vers la publication 2023 
<https://www.calameo.com/read/003030380f6833bc9974a>

Lien vers l'édition 2023-2025 
<https://www.calameo.com/read/00303038073a8fd2fdec7>



Suivi de l'égalité entre femmes et les hommes au sein de la Région

Dans les services administratifs

Le siège se compose de 64 % de femmes et de 36 % d'hommes.

La filière administrative regroupe 71 % des agents du siège. Les femmes appartiennent de manière très majoritaire à cette filière (86 %) les hommes sont répartis de manière plus équilibrée entre la filière technique (56 % des hommes) et administrative (43 %).

Le cadre d'emplois des attachés (32 % de l'effectif) et le grade d'attaché territorial (23 % de l'effectif) sont ceux qui sont les plus représentés au sein de la collectivité avec 35 % des femmes et 27 % des hommes.

Ce sont dans les cadres d'emplois d'attachés, de rédacteur et d'adjoints administratifs que les femmes sont le plus représentées dans la collectivité (ces cadres d'emplois représentent respectivement 32 %, 21 % et 17 % de l'effectif mais 35 %, 28 % et 22 % des femmes). Les hommes eux sont les plus représentés dans les cadres d'emplois d'ingénieurs (13 % des effectifs et 20 % des hommes), de techniciens (8 % des effectifs et 17 % des hommes) et d'agents de maîtrise (4 % des effectifs et 10 % des hommes).

Il n'y a aucune femme dans les effectifs rattachés aux grades terminaux des cadres d'emplois supérieurs (administrateurs, ingénieurs en chef et conservateurs). La répartition des attachés hors classe est plus mixte (4 femmes, 5 hommes) et les deux seules ingénieures hors classe sont des femmes.

Le sujet du temps partiel reste très genré, puisque 20 % des femmes au siège travaillent à temps partiel, contre 5 % des hommes.

Taux F/H des agents à temps partiel par catégorie :

Catégorie	% F	% H	% total
A	17%	6%	13%
B	22%	4%	16%
C	24%	5%	17%
Total	20%	5%	15%

Dans les lycées

Dans les lycées, la population se compose à 61 % de femmes et 39 % d'hommes avec une seule filière : la filière technique.

1 555 agents sont dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (55 % des effectifs) et 1 045 sont dans le cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement (37 % des effectifs).

Le cadre d'emplois des adjoints techniques représentait 47 % des effectifs en 2020 : son poids se renforce d'année en année (51 % en 2021 et 52 % en 2022).

La proportion de femmes dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise reste identique à 2021 et 2022, soit 2 % ; tout comme la représentation des hommes qui se maintient à 15 %. Le déséquilibre est aussi toujours le même entre les sexes pour le cadre d'emplois des techniciens (3 femmes et 27 hommes).

Il faut aussi constater que les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes dans le grade d'adjoint principal de 1^{ère} classe (cadre d'emplois spécifique et cadre d'emplois général) : il y a 43 % de femmes, et 41 % d'hommes titulaires d'un de ces deux grades.

Fresque du sexisme


La Région Bourgogne-Franche-Comté a placé la lutte contre les violences, les discriminations, le harcèlement et les agissements sexistes au cœur des priorités de son plan égalité professionnelle 2021-2024.

Elle a ainsi créé et déployé un dispositif de signalement pour réagir efficacement face à de tels actes et veille à former le personnel, en particulier la DRH et l'encadrement, à ces sujets. Ces actions de sensibilisation prennent des formes variées afin de toucher un public large en l'invitant à mieux observer pour mieux réagir.

Lors du Mois de l'innovation publique (MIP) de novembre 2023, la Région a organisé, en partenariat avec le CNFPT, des « Fresques du sexisme » ouvertes aux agent-es des différentes fonctions publiques. Cet atelier d'intelligence collective visait à « détricoter la mécanique sexiste et se projeter dans une société égalitaire ».



Ainsi, fin 2023, quatre sessions de fresque du sexisme ont été proposées, deux à Dijon et deux à Besançon.

Pour en savoir plus : <https://fresque-du-sexisme.org/> 

Pour poursuivre la sensibilisation des agent-es à ce sujet, de nouvelles actions de lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes et aux minorités LGBT seront proposées lors des prochains Mois de l'Innovation Publique.

Quelques photos des sessions de fin 2023 :



Et quelques verbatims : « Ce que vous avez appris ? Ce qui vous a le plus marqué-e ? »

« C'est un ressenti commun, c'est ancré dans notre quotidien bien plus qu'on ne l'imagine. »

« Ce qui m'a le plus plu était de pouvoir parler de ces sujet là au travail, avec des personnes qui partagent plus ou moins les mêmes expériences. Ça permet de se dire que ce sujet est pris au sérieux et que si on a un problème au niveau professionnel on pourra en parler. »

« Attention à la conclusion sur les punchlines qui pourrait laisser penser que c'est uniquement par l'action individuelle que l'on va changer les choses. Peut-être terminer par le temps sur les actions collectives ? »

« Ce qui m'a marquée : le fait que cette fresque soit organisée dans le cadre du MIP. Elle aurait sa place dans tout type d'organisation et toute l'année. »

Votre ressenti sur cette expérience collective ? (de 1 "vraiment pas ouf" à 4 "un sacré bon moment !")

3.6



Formation à la lutte contre les discriminations dans les recrutements

Des formations de non-discrimination à l'embauche ont été réalisées de janvier à juin 2023 à destination des agents du recrutement, des encadrants du siège et des lycées ainsi qu'aux secrétaires généraux des EPLE qui participent aux recrutements. Ce dispositif s'inscrit dans la poursuite du plan d'actions égalité femmes-hommes 2021-2023 voté en assemblée plénière du 9 avril 2021. La formation porte sur l'égalité femmes-hommes mais aussi a été élargie à toutes les formes de discriminations.

L'objectif de ces formations est de rappeler le cadre juridique d'égalité de traitement dans les recrutements, sensibiliser les personnes potentiellement membres de jurys pour éviter tout biais conscient ou inconscient pour lutter contre les discriminations.

Environ 220 encadrants ont participé à ces formations

Lutte contre les discriminations en matière de handicap

Le taux de travailleurs reconnus handicapés au sein de la collectivité est de 11 %, le même qu'en 2022, réparti de la manière suivante :

- 6 % pour le siège (4 % en 2021, 5 % en 2022),
- 13 % pour les lycées.

Ce taux est calculé sur les seuls agents permanents en activité ce qui diffère du mode de calcul effectué pour la déclaration FIPHFP. Dans cette dernière le calcul du taux intègre une partie des agents permanents et tient compte également des dépenses effectuées par la collectivité en matière de handicap.

Participation raid Handi-Forts

En 2023, la Région a reconduit sa stratégie en faveur des personnes en situation de handicap en réorganisant ses actions autour des temps de la vie quotidienne : étudier, se former, travailler, se déplacer, faire du sport, se divertir, se connecter.

Cette stratégie s'appuie sur les compétences régionales obligatoires de la Région (formation, transports, etc.) mais propose simultanément des actions volontaristes. Par exemple dans le domaine du tourisme, du sport et des loisirs ou dans le champ du numérique.

En cette année de Jeux olympiques, une équipe composée de 6 membres (2 en situation de handicap et 4 valides) a à nouveau représenté le conseil régional au Raid bisontin Handi-Forts de mai 2024. A l'issue des deux jours d'épreuves sportives et culturelles, celle-ci s'est classé au 7^{ème} rang de cette grande aventure sportive et humaine, démontrant tout l'intérêt du soutien mutuel et de l'entraide.

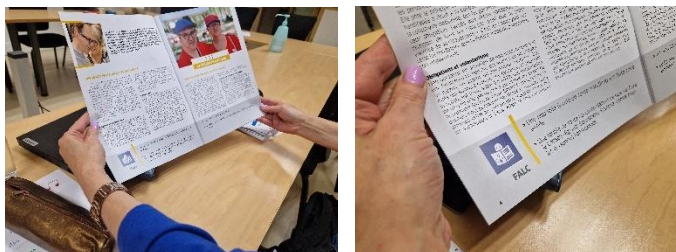


Diffusion du « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC)

Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC) est une méthode européenne permettant l'accessibilité des informations écrites aux personnes déficientes intellectuelles. Cette méthode contribue à l'inclusion de ces personnes dans la société et bénéficie par extension à toute personne ayant des difficultés de compréhension, de repérage dans le temps et dans l'espace ou des difficultés avec l'écrit : personne âgée, en situation d'illettrisme ou étrangère...

Conformément aux ambitions de sa Feuille de route handicap 2023 – 2025 et de sa démarche « Services publics + », la Région Bourgogne-Franche-Comté a poursuivi ses actions de sensibilisation au FALC (module programmé chaque semestre).

Pour la première fois, elle a organisé en mai 2024 le module de 2 jours destiné à approfondir les techniques de rédaction en FALC. L'association Droits Devant 25, association départementale d'autoreprésentation des personnes handicapées intellectuelles, était présente lors de ces formations.



Engagement pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Les ESAT sont des établissements et services d'accompagnement par le travail sont des établissements médico-sociaux de travail protégé, réservé aux personnes en situation de handicap et visant leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle.

Afin de soutenir ces démarches et permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir accès à l'emploi, la Direction des Affaires Juridique et des Archives, a engagé en 2023 une démarche de coopération avec l'ESAT Acodège pour prendre en charge la manutention et la destruction selon la norme des archives qui assure la protection et la sécurité des données (DIN 3).

LES ACTIONS DE LA REGION PERMETTENT D'EMBARQUER D'AUTRES ACTEURS

I. Le SPASER, cadre de la commande publique pour la Région

Le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER) est une obligation réglementaire régie par les dispositions de l'article L2111-3 du Code de la commande publique. Ce schéma qui doit être rendu public détermine les objectifs de politique d'achats comportant des éléments à caractère social et écologique, les modalités de leur mise en œuvre et le suivi annuel de ces objectifs. En Bourgogne-Franche-Comté, le SPASER a été adopté en séance plénière le 21 octobre 2022.

La région a décidé de s'appuyer sur ce document pour :

- D'une part, présenter ce qui est fait, car l'assemblée régionale, consciente du poids de ses achats et de leur effet levier, avait affirmé, dès 2016, dans le Guide de la Commande Publique, sa volonté de s'appuyer sur l'achat en accompagnement à ses politiques environnementales et sociétales ;
- D'autre part, d'expliquer comment la Région entend renforcer cette démarche achat, par la mise en place d'actions volontaristes et ciblées sur la durée du mandat.

Quelques chiffres clés des achats en 2023 :

Montant total notifié à fin décembre 2023 : 418 408 958 € HT

3 postes de dépenses principaux (données chiffrées issues du recensement 2023) :

- Les achats de transports scolaires et interurbains : 218 000 000 € HT
- Les achats de formation professionnelle : 116 740 000 € HT
- Les achats de travaux essentiellement pour les lycées : 8 764 000 € HT

La part des marchés contenant une clause sociale et environnementale soit dans l'expression du besoin, les critères d'attribution ou les conditions d'exécution, est stable depuis plusieurs années. Elle s'établit en moyenne à 76 % sur l'ensemble des marchés. Ainsi :

- Tous les marchés de formation professionnelle comprennent un dispositif visant à favoriser les personnes défavorisées et notamment en situation de handicap. La Région accueille entre 12 et 18 % de travailleurs en situation de handicap dans ses formations, alors que 7 % des 15/64 ans sont reconnus en situation de handicap au niveau national.
- La Région va également au-delà des exigences réglementaires pour le choix des flottes d'autocars affectées par les transporteurs. Elle impose des critères d'attribution pour disposer d'offres dotées des véhicules les plus récents ou alimentés au biogaz, à l'électricité, hybrides ou avec des carburants d'origine renouvelable.
- Pour le renouvellement du parc de véhicules, la Région dépasse aussi les exigences réglementaires avec l'achat de véhicules à faible émission qui dépasse 65 % des acquisitions de véhicules de services sur les exercices 2021, 2022 et 2023 cumulés ; ceci tout en menant une démarche de déploiement et de structuration du parc de bornes de recharges.
- Un travail très important est aussi conduit dans le cadre des opérations de travaux (cf. point III).
- Le SPASER explique enfin comment les dimensions sociales et environnementales sont intégrées dans tous les autres marchés notamment d'équipements, démontrant par-là le souci constant de la Région de s'appuyer sur l'achat, en accompagnement de ces politiques.

II. Expérimentation de relocalisation des achats de denrées alimentaires pour des lycées

Dans le cadre de son plan de mandat, la Région a décidé de s'appuyer sur les achats alimentaires des 119 unités de restauration des lycées de la Bourgogne-Franche-Comté pour accompagner la dynamique de relocalisation alimentaire. Ces achats représentent un encours global de 25 M€ annuel pour servir 10 millions de repas par an.

A l'appui d'une analyse fine et des besoins d'achats des lycées et des capacités de production en région, le service achats porte des marchés en centrale d'achats pour 21 lycées expérimentaux (10 lycées sur Dijon – 11 lycées sur Besançon).

La promotion des systèmes productifs locaux et l'écologie industrielle, la diversification des producteurs et des activités, la réduction des déchets à la source, le recours aux écolabels et à la certification environnementale contribuent à plusieurs ODD.

En 18 mois, ce sont 4 marchés qui ont été développés :

- Fruits et légumes frais bio et locaux
- Fruits et légumes mono-produits surgelés bio/HVE/conventionnels
- Produits laitiers fermiers-non-fermiers et/ou bio + conventionnels
- Produits carnés : viande bovine/porcine/volaillerie - en bio/conventionnel

La gestion des mercuriales dans le logiciel Easilys (à disposition de tous les lycées) permet une mise à jour des produits de saison, des prix, des conditionnements, des fiches produits mensuellement/trimestriellement ou semestriellement selon les marchés.

Une forte implication depuis 2 ans pour l'animation de 2 groupes de travail :

- Groupe de travail des chefs/magasiniers des lycées expérimentaux qui qualifient avec les acheteurs le besoin (BPU/DQE) et testent à l'aveugle les produits proposés dans les offres des candidats (forte mobilisation et dynamisme) ;
- Groupe de travail des gestionnaires pour les tenir informés des actions et du travail avec leurs équipes de restauration (peu de mobilisation).

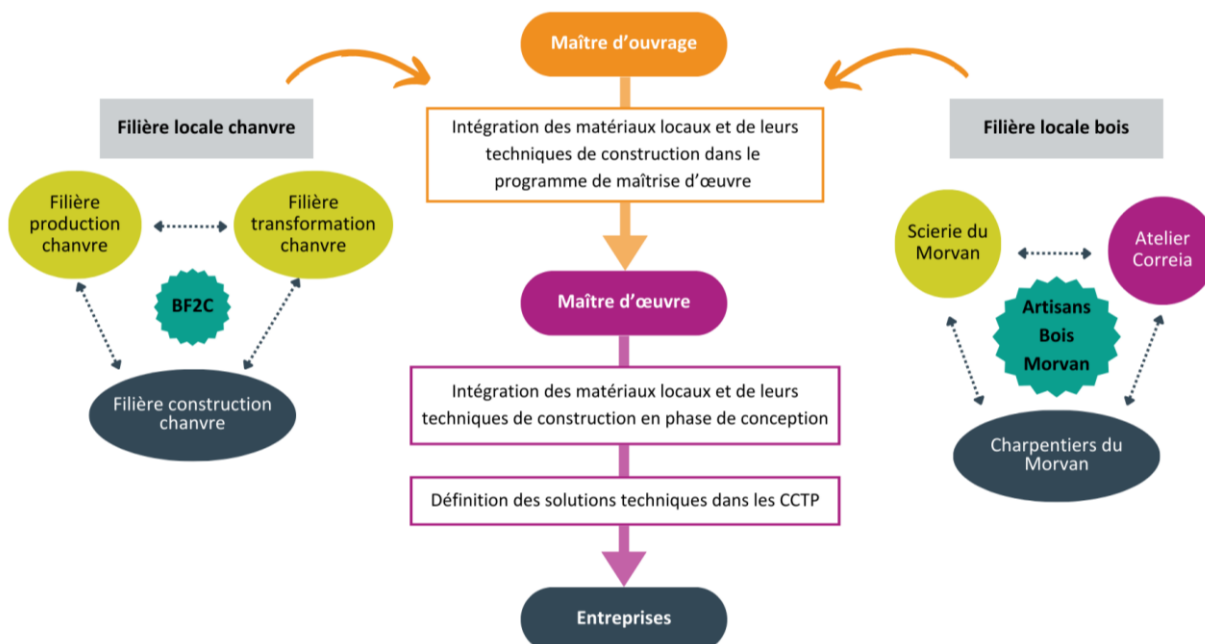
La zone expérimentale continue à renforcer ses achats bio et/ou locaux (+4 points sur 1 an), alors que le taux baisse sur les lycées hors zones expérimentales (-2 points). A noter l'écart entre zone expérimentale et lycées hors zones expérimentales qui est de 11 points.

Le déploiement éventuel de l'expérimentation était à l'étude en juillet 2024.

III. Clauses et conditions spécifiques pour la construction des bâtiments de la Région

Utilisation de matériaux biosourcés dans les programmes de construction

La collectivité, en tant que maître d'ouvrage, veut être en mesure d'orienter les choix constructifs sur son patrimoine bâti de façon à valoriser au maximum les filières locales de production et de transformation, les matériaux biosourcés (ou parfois géo-sourcés) et d'aboutir à des réponses architecturales liant ces impératifs au respect de l'architecture existante.



Des rencontres de terrain ont permis d'établir un panorama dynamique des filières (bois, chanvre...) et de leurs acteurs (publics, privés, interprofessions mixtes...) dans un environnement vivant et en perpétuelle mutation. Cette veille est donc continue.

Il s'agira ensuite de rechercher toutes les dispositions et possibilités juridiques de telle sorte que le Code de la Commande Publique ne constitue pas une contrainte mais un outil au service de la maîtrise d'ouvrage dans sa démarche.

La Région, maître d'ouvrage peut contraindre les maîtres d'œuvre à recourir à ces matériaux en les imposant dans ses programmes techniques de construction. Les maîtres d'œuvre devront les intégrer en phase conception de leurs ouvrages et les descriptifs techniques soumis aux entreprises qui devront les employer en phase réalisation.

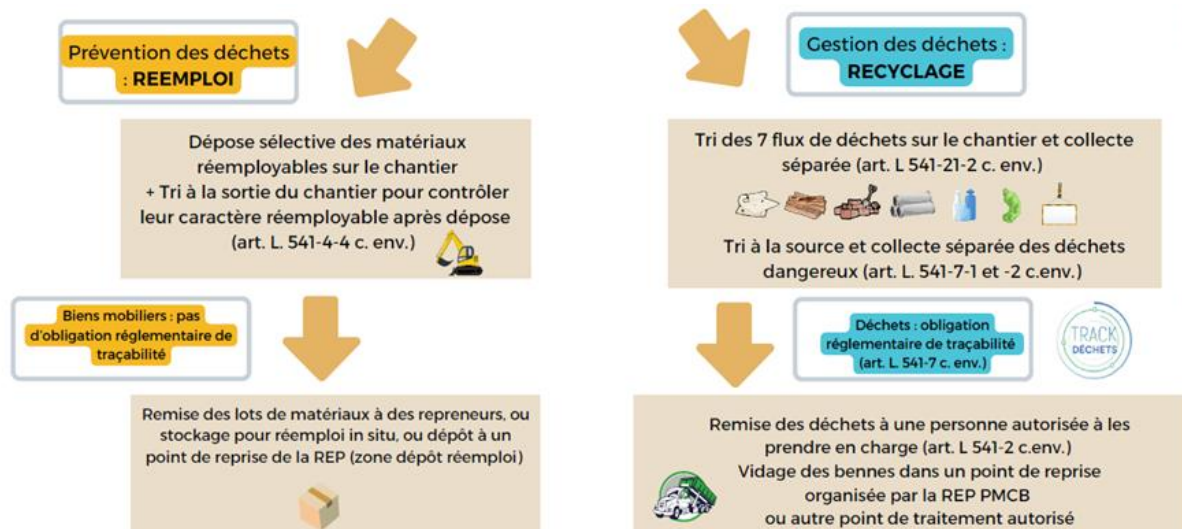
Traitement des déchets de chantier

Le maître d'ouvrage a l'obligation de prévenir ses déchets conformément au principe de proximité qui consiste à assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production et permet de répondre aux enjeux environnementaux tout en contribuant au développement de filières professionnelles locales et pérennes.

Il existe deux outils pour respecter cette obligation :

- Un outil réglementaire : le diagnostic PEMD (Produits Equipements Matériaux et Déchets), obligatoire pour les opérations de démolition ou rénovations significatives > 1 000 m² ;
- Un outil contractuel : la charte de chantier vert, si non soumis au PEMD, ou en complément du PEMD.

Les maîtres d'ouvrages ont pour obligation de privilégier le réemploi des matériaux, et lorsqu'il n'est pas possible, de recycler les matériaux issus de la déconstruction en respectant le principe de proximité et obligation de caractériser les déchets :



Ainsi, tous les marchés de travaux comprennent un critère d'attribution ciblant la gestion des déchets de chantier, valorisé entre 10 et 20 % : « Pertinence de la gestion des déchets : étude préalable de la quantité par type de déchets, formation du personnel dédié à la présente opération en faveur du tri et du respect des zones de stockage, valorisation des déchets, modes et lieux d'évacuation des déchets (BDS et dépôt en ressourcerie) ».

Ce critère permet de valoriser les candidats qui ont établi une réponse précise sur leurs modalités de gestion des déchets de chantier, aux dépens d'entreprises n'ayant pas bien appréhendées cet aspect de leur offre.

A l'avenir, il est prévu de :

- Systématiser le diagnostic réglementaire PEMD pour les opérations de démolition ou rénovations significatives > 1 000 m² et recourir davantage à la mise en place de charte contractuelle de chantier vert, avec une exigence spécifique de connaissance des filières locales de réemploi et d'évaluation de la valeur vénale des matériaux réemployés ;

- Introduire la compétence de gestion des déchets de chantier et d'économie circulaire dans les marchés de maîtrise d'œuvre concernés ;
- Continuer à expérimenter : le réemploi in situ des matériaux de déconstruction / le réemploi ex-situ dans un rayon d'action limité, des matériaux de déconstruction / le recours à des matériaux facilement réemployables ou recyclables entrant dans ses constructions.

Ajout de clauses d'insertion dans les opérations de travaux via des facilitateurs

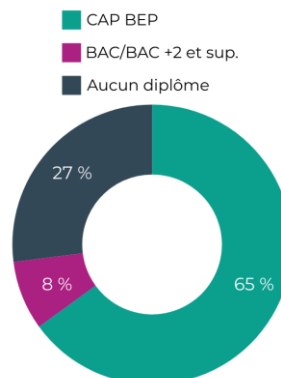
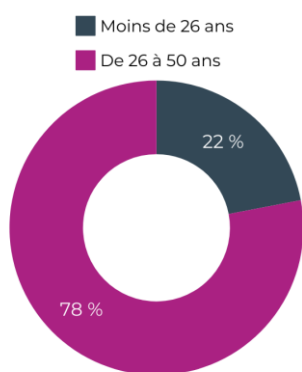
La Région a conclu le 18 novembre 2020, 25 accords-cadres de prestations de services avec différentes structures (maisons de l'emploi, associations...) qui emploient les facilitateurs, pour intégrer un dispositif d'insertion des personnes éloignées de l'emploi sur toutes les opérations de travaux - représentant 1 M € HT sur tout le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Ces accords participent au volet inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous du Développement Durable.

Parmi les participants, la clause a bénéficié à :

- 33 jeunes de moins de 26 ans ;
- 126 personnes de 26 à 50 ans.

Parmi les participants, la clause a bénéficié à :

- 67 participants n'ayant aucun diplôme ;
- 164 participants ayant un niveau CAP / BEP ;
- 21 participants avec un niveau supérieur au Bac/Bac +2.



Au total, ce sont :

- 33 opérations concernées
- 75 066 heures prévues aux contrats de travaux
- 108 621,95 heures effectivement réalisées
- 7 313 heures de formation
- 188 entreprises qui ont appliqué la clause d'insertion
- 317 personnes positionnées sur les chantiers dont 16 femmes
- 404 contrats mis en place

Sur les périodes à venir, il est prévu de :

- Abaisser à 750 000 € HT le seuil des opérations de travaux clausés. Cela pourrait concerner 13 opérations supplémentaires ;
- Clauser les contrats de concession du ferroviaire ;
- Expérimenter le lancement de marchés réservés à des personnes en insertion et en situation de handicap pour des prestations de déconstruction / gestion des déchets et nettoyage Déménagement ;
- Entretien des poteaux et abris bus (Nièvre et Saône-et-Loire) via des entreprises de l'ESS.

Liste des sigles

- AAP : Appel à Projets
- AB : Agriculture biologique
- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- AER : Agence Economique Régionale
- AERI : Affaires Européennes et Relations Internationales
- AMO : Assistance Maitrise d'Ouvrage
- AP : Assemblée Plénière
- ARB : Agence Régionale pour la Biodiversité
- AREFE : Appui Régional à la Formation des Entreprises
- ARS : Agence Régionale de Santé
- BBC : Bâtiment Basse Consommation
- BEI : Banque Européenne d'Investissement
- BEPOS : Bâtiment à énergie positive
- BFC : Bourgogne-Franche-Comté
- BPI : Banque Publique d'Investissement
- BTP : Bâtiment et Travaux Publics
- CAP : Commissions Administratives Paritaires
- CBVT : Commission Bien Vivre au Travail
- CCCB : Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité
- CCI(R) : Chambre de Commerce et de l'Industrie (Régionale)
- CDS : Commission du Dialogue Social
- CEE : Certificat d'Economie d'Energie
- CESER : Conseil Economique, Social, Environnemental Régional
- CESU : Chèque Emploi Service Universelle
- CFA : Centre de Formation des Apprentis
- CG(E)DD : Commissariat Général de (l'Environnement) et du Développement Durable
- CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- CNAS : Comité National d'Action Sociale
- COM : Contrats Opérationnels de Mobilités
- COP : Conférence des Parties
- CP : Commission Permanente
- CP(I)ER : Contrat Plan (Interrégional) Etat Région
- CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle
- CREPS : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
- CSR : Combustible Solide de Récupération
- CSTI : Culture scientifique, technique et industrielle
- CT : Comité Technique
- DAE : Déchets d'activités économiques
- DAF : Direction Agriculture et Forêt
- DAT : Direction Aménagement du Territoire
- DEP : Direction de l'évaluation et de la prospective
- DERI : Direction Europe et Relations Internationales
- DMA : Déchets ménagers et assimilés
- DMG : Direction des moyens généraux
- DMI : Direction Mobilités Infrastructures
- DPGL : Direction patrimoine et gestion immobilière
- DRAAF : Direction régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
- DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
- DRH : Direction des ressources humaines
- DSI : Direction des systèmes informatiques
- DSJ : Dialogue Structuré Jeunesse
- E3D : Etablissement en démarche de développement durable

- ECSI : Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
- EEDD : Education à l'environnement et au développement durable
- EFC : Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération
- ENR(&R) : Energie renouvelable (et de récupération)
- ENT : Environnement numérique de travail
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal
- EPLE : Etablissements Publics locaux d'Enseignement
- EPTB : Etablissements Publics Territoriaux de Bassin
- ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail
- ESS : Economie sociale et solidaire
- ESRI : Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation
- ETP : Equivalent temps plein
- FAP : Fonds d'Aide aux Projets
- FCLAB : Fédération de recherche sur les Systèmes Pile à Combustible
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEDER : Fonds européen de développement économique régional
- FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique
- FRAC : Fonds régional d'art contemporain
- FSE : Fonds Social Européen
- FSS : Formations Sanitaires et Sociales
- GES : Gaz à effet de serre
- (Bio)GNV : (Bio) Gaz naturel pour véhicule
- GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- GRACC : Groupe Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique
- GREBE : Groupe Régionale d'Experts de la Biodiversité et de l'Environnement en Bourgogne-Franche-Comté
- INM : Indice nouveau majoré
- ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux
- LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
- LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- MAPTAM : modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- NEF : Notation Extra-Financière
- NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- ODD : Objectifs de Développement Durable
- OFB : Office Français de la Biodiversité
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- ONU : Organisation des Nations Unies
- PAR : Projet d'Ambition Régionale
- PAIR : Plan d'Accélération de l'Investissement Régional
- PDR : Programme de Développement Rural
- PENE : Projets d'envergure Nationale et Européenne
- PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- PME : Petite et Moyenne Entreprises
- PMR : Personne à Mobilité Réduite
- PNR : Parc Naturel Régional
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PO : Programme Opérationnel
- POTE : Pionnier Ordinaire de la Transition Energétique
- PPA : Personnes Publiques Associées
- PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
- PPUN : Politique Publique des Usages Numériques
- PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- PSE : Plan de Sobriété Energétique
- QPV : Quartiers Prioritaires de la Ville
- R&D : Recherche et Développement

- RDD : Rapport de Développement Durable
- REPOS : Région à Energie Positive
- RI : Règlement d'Intervention
- RNR : Réserve Naturelle Régional
- RT2E : Réseau régional de la Transition Economique et Ecologique
- RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- SCORAN : Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SEDD : Semaine Européenne du Développement Durable
- SEM : Société d'Economie Mixte
- SPASER : Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Economiquement Responsables
- SPL : Sociétés Publiques Locales
- SPRO : Service Public Régional de l'Orientation
- SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- SRB : Stratégie Régional pour la Biodiversité
- SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
- SRDTL : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
- SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- SRIT : Schéma Régional de l'Itinérance Touristique
- TAD : Transport à la Demande
- TEA : Territoires en Actions
- TEE : Transition Ecologique et Energétique
- TER : Transport Express Régional
- THD : Très Haut Débit
- TID : Territoires Intelligents et Durables
- UE : Union Européenne
- VAE : Validation des Acquis de l'Expérience
- VNF : Voies Navigables de France
- ZAN : Zéro Artificialisation Nette

Annexe : Les 17 ODD à l'horizon 2030

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ce sont 17 objectifs et 169 cibles à atteindre à l'horizon 2030 pour stimuler un développement inclusif, durable et juste. Ils s'adressent à la fois aux États qui en sont redevables au niveau de l'ONU et à la société civile.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ces 17 objectifs s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités.

Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif. Ils constituent une démarche universelle et transversale concernant tous les pays, au Nord comme au Sud.

Voici la liste des ODD tels qu'ils sont présentés dans [le rapport 2017 de l'ONU](#) :

Objectif 1 : Lutter contre la pauvreté



Donner à tous, partout dans le monde, l'aide dont ils ont besoin pour se sortir de la pauvreté sous toutes ses formes est l'essence même du développement durable. L'objectif 1 se concentre sur l'élimination de la pauvreté par le biais de stratégies interdépendantes, y compris le développement de systèmes de protection sociale, des emplois décents et le renforcement de la résilience des pauvres.

Objectif 2 : Lutte contre la faim



L'objectif 2 répond à un besoin humain fondamental, l'accès à une alimentation nutritive et saine, et les moyens de le garantir durablement pour tous. On ne peut remédier à la faim en augmentant uniquement la production alimentaire. Un bon fonctionnement des marchés, un accroissement des revenus des petits exploitants agricoles, l'égalité d'accès à la technologie et aux terres, des investissements supplémentaires, tous ces facteurs jouent un rôle dans la création d'un secteur agricole dynamique et productif qui renforce la sécurité alimentaire.

Objectif 3 : Accès à la santé



L'objectif 3 porte sur l'ensemble des grandes priorités en matière de santé et appelle à améliorer la santé procréative, maternelle et infantile ; à mettre fin aux maladies transmissibles ; à réduire les maladies non transmissibles et autres risques sanitaires ; et à assurer un accès universel à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable, ainsi qu'à une couverture santé.

Objectif 4 : Accès à une éducation de qualité



L'objectif 4 vise à garantir que tout le monde ait accès à une éducation de qualité et des possibilités de formation tout au long de la vie. Cet objectif va au-delà de la scolarisation et englobe les niveaux de compétence, la disponibilité d'enseignants qualifiés, d'équipements scolaires adéquats et les disparités dans les résultats scolaires.

Objectif 5 : Égalité entre les sexes



Les inégalités entre les sexes persistent dans le monde entier, privant les femmes et les filles de leurs droits les plus fondamentaux et compromettant les perspectives qui s'offrent à elles. Des efforts plus énergiques sont nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles, notamment sur le plan juridique, afin de lutter contre les discriminations sexistes profondément ancrées, qui sont souvent la conséquence d'attitudes patriarcales et de normes sociales apparentées.

Objectif 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement



L'objectif 6 vise à relever les défis en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène pour les populations, ainsi que les problèmes concernant les écosystèmes aquatiques. En l'absence de ressources en eau et d'un assainissement de qualité et durables, les progrès dans plusieurs autres domaines des objectifs du développement durable, dont la santé, l'éducation et la réduction de la pauvreté, seront aussi retardés.

Objectif 7 : Recours aux énergies renouvelables



L'accès universel à des services énergétiques d'un coût abordable, fiables et durables exige d'étendre l'accès à l'électricité et à des technologies et à des combustibles non polluants pour cuisiner, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accroître l'utilisation de l'énergie renouvelable. Pour atteindre cet objectif, des politiques et des financements plus audacieux sont nécessaires, mais il faut aussi que les pays soient amplement disposés à adopter de nouvelles technologies.

Objectif 8 : Accès à des emplois décents



La croissance économique est le moteur principal du développement durable. Lorsque cette croissance est soutenue et inclusive, un plus grand nombre de personnes peuvent échapper à la pauvreté, à mesure que les possibilités pour un plein emploi productif se développent. Pour permettre aux générations futures de bénéficier de la croissance économique actuelle, cette croissance devrait être respectueuse de l'environnement et non le résultat d'une exploitation irrationnelle des ressources.

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



L'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation sont les trois moteurs de la croissance économique. Lorsque l'inclusion, la résilience et la durabilité sont aussi prises en compte dans la mise en œuvre de ces forces motrices, la croissance économique peut favoriser le développement durable.

Objectif 10 : Réduction des inégalités



L'objectif 10 appelle à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre pour que les migrations se déroulent de manière sûre, ordonnée et régulière, et à permettre aux pays en développement de mieux faire entendre leur voix lors des prises de décisions économiques et financières internationales.

Objectif II : Villes et communautés durables



Le rythme de la croissance urbaine a été sans précédent. Près de 4 milliards de personnes vivaient dans des villes en 2015, soit plus de la moitié de la population mondiale. Cependant, bien que les villes soient des foyers d'innovation et permettent de favoriser la croissance de l'emploi et de l'économie, l'urbanisation rapide entraîne avec elle des problèmes considérables, dont des logements inadaptés, une intensification de la pollution atmosphérique et un manque d'accès à des services et à des infrastructures de base.

Objectif 12 : Consommation et production responsables



Les modes de consommation et de production durables permettent une utilisation efficace des ressources et peuvent réduire les effets des activités économiques sur l'environnement. Dans ce but, cet objectif vise à dissocier la croissance économique de l'exploitation des ressources, et faire en sorte que les substances chimiques et les déchets dangereux soient gérés de façon à minimiser leur impact sur les populations et l'environnement.

Objectif 13 : Lutte contre le changement climatique



Le réchauffement de la planète s'est poursuivi en 2016 et a atteint un nouveau record, la température ayant augmenté d'environ 1,1 degré celsius par rapport aux niveaux préindustriels. La superficie de la glace de mer dans le monde a diminué et couvrait 4,14 millions de kilomètres carrés en 2016, soit la deuxième étendue la plus faible mesurée. Afin d'atténuer les changements climatiques et leurs répercussions, il faudra mettre à profit la dynamique créée par l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il s'agit aussi de redoubler d'efforts pour renforcer la résilience et limiter les phénomènes climatiques et les catastrophes naturelles liées au climat.

Objectif 14 : Vie aquatique



Les océans recouvrent près des trois quarts de la planète ; ils sont le plus grand écosystème de la terre. Les effets de plus en plus nuisibles des changements climatiques, dont l'acidification des océans, la surpêche et la pollution marine compromettent les progrès récents accomplis pour protéger certaines zones des océans du monde.

Objectif 15 : Vie terrestre



Des écosystèmes préservés et restaurés et la biodiversité qu'ils abritent peuvent aider à atténuer les changements climatiques et permettre d'améliorer la résilience face aux pressions anthropiques croissantes et aux catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses. Des écosystèmes sains ont aussi de multiples avantages pour les communautés qui en dépendent. L'objectif 15 se concentre sur la préservation et l'exploitation durable des espèces et des écosystèmes terrestres.

Objectif 16 : Justice et paix



La paix, la justice et des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous sont au cœur du développement durable. Les progrès pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives sont irréguliers d'un pays à l'autre et au sein des pays. Les conflits violents ont augmenté ces dernières années, et nombre de conflits armés de haute intensité font de nombreuses victimes parmi les civils et chassent des millions de personnes de chez eux.

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs



Il importe de s'engager plus fermement en faveur du partenariat et de la coopération pour atteindre les objectifs du développement durable. Pour ce faire, il faudra assurer la cohérence des politiques et instaurer un environnement favorable en vue de la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs.

